CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

RAPPORT DE GESTION 2023

ACTIVITÉS 2023 09

ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2023 15

UNE PRÉSENCE GÉOGRAPHIQUE DIVERSIFIÉE 15

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 16

RÉSULTATS 2023 49

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 54

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES 104

Compagnie Financière Tradition

PÔLE DE L'INTERMÉDIATION PROFESSIONNELLE

Compagnie Financière Tradition est un des leaders des IDB (Inter Dealer Broker) sur le marché international. Présent dans 30 pays, le Groupe emploie plus de 2 400 personnes dans le monde et fournit des services d'intermédiation sur une vaste gamme de produits financiers (marchés monétaires, marchés obligataires, produits dérivés de taux, de change et de crédit, actions, dérivés actions, marchés à terme de taux et sur indices) et non financiers (énergie, environnement, métaux précieux). Compagnie Financière Tradition SA est cotée au SIX Swiss Exchange (CFT). Le groupe apporte ses services aux institutions financières et autres traders professionnels sur les marchés de capitaux. Face à l'évolution réglementaire observée depuis quelques années et dans le prolongement logique de ses services de courtage à la voix, le groupe accélère le développement de son offre de services de courtage électronique par le biais de sa technologie propriétaire hybride et le lancement de diverses plateformes.

Les activités du Groupe évoluent en 2023 dans un contexte de normalisation de la politique monétaire des banques centrales avec l'augmentation des taux d'intérêts au cours de l'année, suivi par une période d'observation dans la recherche du point d'équilibre permettant de conjuguer le contrôle de l'inflation et un atterrissage en douceur de l'économie. Ces éléments conjugués à un environnement géopolitique déjà complexe ont été propices aux activités d'intermédiation professionnelle du Groupe.

› CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PUBLIÉ

Compagnie Financière Tradition enregistre une croissance de son activité sur l'exercice 2023 avec un chiffre d'affaires consolidé publié de CHF 982,4 millions contre CHF 947,4 millions en 2022, soit une hausse de 10,6 % à cours de change constants. A cours de change courants, le chiffre d'affaires consolidé de Compagnie Financière Tradition ressort en hausse de 3,7 %.

› RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT NET

En 2023, le Groupe enregistre une nette progression de son résultat d'exploitation qui s'inscrit à CHF 105,5 millions contre CHF 94,2 millions en 2022 soit une croissance de 19,7 % à cours de change constants. Cette performance s'explique notamment par une activité soutenue sur l'ensemble des zones géographiques tout au cours de l'année 2023 dans un contexte de révision de la politique monétaire internationale et de hausse des taux.

Le résultat avant impôt s'élève à CHF 127,2 millions contre CHF 120,1 millions en 2022.

Ainsi, le résultat net consolidé ressort à CHF 101,1 millions en hausse de 13,4 % et un résultat net part du Groupe de CHF 94,4 millions contre CHF 89,1 millions en 2022, en hausse de 15,9 % à cours de change constants.

BOURSE DIRECT

PÔLE DE BOURSE EN LIGNE

L'année 2023 a été marquée notamment par des évènements importants qui ont eu un impact sur l'évolution des marchés financiers : une remontée rapide des taux d'intérêt par les banques centrales marquant un durcissement de politique monétaire, une inflation qui semble ralentir dans ce contexte, des tensions géopolitiques avec la poursuite de la guerre en Ukraine et le déclenchement de la guerre au Moyen-Orient.

Dans ce contexte, Bourse Direct enregistre plus de 4,5 millions d'ordres exécutés en 2023 pour sa clientèle directe, volume en baisse de 14,4 % par rapport à une année 2022. Le nombre de nouveaux clients recrutés reste soutenu. Bourse Direct comptabilise ainsi plus de 310 000 comptes à fin 2023.

Le chiffre d'affaires consolidé de Bourse Direct s'établit à 66,6 millions d'euros contre 47,1 millions d'euros en 2022, en hausse de 41,4 % dans le contexte de hausse des taux d'intérêt.

› RÉSULTAT DE BOURSE DIRECT

Les produits d'exploitation bancaire consolidés de Bourse Direct s'élèvent à 68,5 millions d'euros contre 48,5 millions d'euros en 2022, en hausse de 41,4 % dans un contexte de marché marqué par une hausse rapide des taux d'intérêt. Cette croissance s'explique principalement par l'effet de la hausse des taux d'intérêt.

Le produit net bancaire consolidé enregistre une hausse de 47,5 % et s'établit à 62,3 millions d'euros contre 42,3 millions en 2022. En 2023, le nombre d'ordres exécutés s'établit à 4,5 millions pour la clientèle directe contre 5,2 millions en 2022. L'activité professionnelle d'EXOE a enregistré une croissance de 1,7 %.

Le résultat d'exploitation consolidé s'inscrit ainsi en bénéfice de 21,8 millions d'euros en 2023, contre 7,8 millions d'euros en 2022 en hausse de 178,8 % soit une marge d'exploitation sur les produits d'exploitation bancaire de 31,8 %, contre 16,1 % l'année précédente.

Le résultat net consolidé s'inscrit à 16,1 millions d'euros contre 5,9 millions d'euros en 2022 après enregistrement d'une charge d'impôt d'un montant de 5,7 millions d'euros.

Après prise en compte du résultat bénéficiaire de l'exercice, les capitaux propres consolidés de Bourse Direct s'élèvent à 75,9 millions d'euros au 31 décembre 2023 contre 68,5 millions d'euros au 31 décembre 2022. La trésorerie propre consolidée de Bourse Direct s'établit à 56,1 millions d'euros au 31 décembre 2023.

SwissLife
Banque Privée

PÔLE DE BANQUE PRIVÉE

VIEL & Cie détient une participation de 40 % dans SwissLife Banque Privée depuis août 2007. Le développement des activités de banque privée du Groupe ont connu une forte croissance en 2023.

Cette participation est consolidée dans les comptes de VIEL & Cie par une mise en équivalence.

SwissLife Banque Privée exerce avec sa filiale SwissLife Gestion Privée, quatre activités principales :

- une activité de banque privée destinée à une clientèle directe ;
- une activité de banque de détail de type « assur-banque » s'adressant aux clients particuliers et à une clientèle de professionnels du groupe SwissLife France par l'intermédiaire de ses réseaux de distribution ;
- une activité de banque de détail s'adressant aux clients particuliers de Partenaires Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants ;
- une activité de conservateur de valeurs mobilières pour les sociétés du groupe SwissLife France et de dépositaire des OPCVM gérés par SwissLife Asset Management (France) et par sa filiale SwissLife Gestion Privée.

A fin 2023, les activités du groupe SwissLife Banque Privée regroupent plus de 7,4 milliards d'euros d'actifs en conservation.

Ce pôle d'activité enregistre un produit net bancaire de 129,8 millions d'euros en 2023, en croissance de 46,9 % par rapport à 2022. La société enregistre un résultat net bénéficiaire en 2023 de 46,8 millions d'euros.

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

VIEL & Cie est une société anonyme à Conseil d'administration. La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise élaboré par Middlenext. VIEL & Cie a établi un Règlement Intérieur du Conseil d'administration conformément aux recommandations du Code Middlenext, lequel est disponible sur le site internet de la Société. Les recommandations du Code Middlenext révisé en septembre 2021 ont été prises en compte par le Conseil d'administration dans l'élaboration de son Règlement Intérieur. Par ailleurs, le Conseil d'administration a également pris connaissance des points de vigilance mentionnés au Code Middlenext.

ORGANISATION DES ORGANES DE DIRECTION

› COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie, présidé par Patrick Combes, compte sept membres au 31 décembre 2023.

A l'exception de Patrick Combes, Président-Directeur général, de Catherine Nini, Directeur financier, et de Dominique Velter, Directeur du marketing stratégique, les administrateurs sont non exécutifs et indépendants. Le critère d'indépendance retenu par le Conseil d'administration s'établit sur la recommandation du Code de gouvernance de Middlenext selon laquelle un administrateur, quelle que soit l'ancienneté attachée à ses fonctions, est indépendant dès lors (notamment) qu'il n'entretient directement ou indirectement aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Ainsi, aucun de ces administrateurs n'a antérieurement fait partie des organes de direction de VIEL & Cie ou d'une de ses filiales, ni n'entretient de relation d'affaires avec VIEL & Cie et ses filiales au 31 décembre 2023. Durant l'exercice 2023, deux administrateurs de VIEL & Cie, Messieurs Jean-Marie Descarpentries et Christian Baillet, étaient également administrateurs de Compagnie Financière Tradition SA, dont VIEL & Cie contrôle 71,26 % du capital au 31 décembre 2023 et M. Chrsitian Baillet était également membre du Conseil de surveillance de Bourse Direct détenue à 80,99 % par VIEL & Cie, de Financière Vermeer BV (filiale détenue à 100 % par VIEL & Cie), de Viel et Compagnie-Finance SE (actionnaire majoritaire de VIEL & Cie) et de cinq filiales anglaises de Compagnie Financière Tradition SA.

Le règlement du Conseil d'administration prévoit notamment la création d'un ou plusieurs Comités du Conseil. Un Comité d'audit ainsi qu'un Comité des rémunérations ont dans ce cadre été constitués. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie se réunit à l'occasion de l'arrêté des comptes semestriels et annuels, ainsi qu'à chaque fois que les affaires l'exigent. Il s'est réuni trois fois en 2023 avec un taux de participation moyen de 90 %. Ses séances durent en moyenne deux heures.

La recommandation Middlenext d'un minimum de quatre réunions n'a pas été respecté en 2023, une réunion ayant été déprogrammée.

Le Conseil d'Administration est composé des membres suivants à fin 2023 :

Noms, prénoms, fonction*	Membre indépendant	Age	1ère nomination	Date d'expiration	Comité d'audit	Comité Rémunération
M. Patrick Combes Président	NON	71 ans	Le 9 octobre 1979	Renouvelé le 10 juin 2021 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.		
M. Christian Baillet Vice-Président	OUI	73 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	Président	Président
M. Jean Marie Descarpentries Membre	OUI	88 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.	Membre	Membre
Mme Jeanne Dubarry de la Salle Membre	OUI	44 ans	Le 13 juin 2017	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		
M. Dominique Langlois Membre	OUI	77 ans	Le 25 janvier 1994	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		
Mme Catherine Nini Membre	NON	54 ans	Le 17 juin 2011	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		
Mme Dominique Velter Membre	NON	59 ans	Le 13 juin 2017	Renouvelé le 8 juin 2023 jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.		

** au sein du Conseil d'administration.*

La Présidence du Conseil d'administration est assurée par M. Patrick Combes.

Le Président du Conseil d'administration représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

M. Christian Baillet, M. Jean-Marie Descarpentries, M. Dominique Langlois et Mme Jeanne Dubarry sont des membres indépendants au sens de la définition du Code Middlenext et du Règlement Intérieur qui s'y réfère, sous la réserve mentionnée

comptes consolidés ; (iii) la gouvernance, avec la revue de l'information dédiée aux actionnaires et l'organisation de l'Assemblée générale, la revue des conventions réglementées et une discussion sur son propre fonctionnement ; (iv) le contrôle du suivi des risques, du contrôle interne, de la conformité et l'audit interne au sein du groupe (notamment avec le concours de son Comité d'audit), (v) la revue des déclarations extra-financière (DPEF).

Les membres du Conseil d'administration sont soumis aux dispositions du Règlement Intérieur relatives à la déontologie, en conformité avec la recommandation du Code Middlenext, chaque membre doit dans ce cadre « s'assurer qu'il a pris connaissance des obligations générales ou particulières de son mandat, en ce compris les obligations légales et réglementaires issues notamment du Code de commerce, du Code monétaire et financier, du règlement du 3 novembre 2014, des statuts et les points de vigilance et recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext ».

Le membre du Conseil observe les règles de déontologie suivantes :

- la recherche de l'exemplarité implique, à tous moments, un comportement cohérent entre paroles et actes, gage de crédibilité et de confiance ;
- au moment de l'acceptation du mandat, chaque membre du Conseil prend connaissance des obligations en résultant et, notamment, celles relatives aux règles légales de cumul des mandats ;
- au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil ;
- au cours du mandat, chaque membre du Conseil se doit d'informer le Conseil de toutes situations de conflit d'intérêts éventuelles (client, fournisseur, concurrent, consultant ...) ou avérées (autres mandats) le concernant ;
- en cas de conflit d'intérêts, et en fonction de sa nature, le membre du Conseil s'abstient de voter, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême, démissionne ;
- chaque membre du Conseil respecte les prescriptions légales et réglementaires en vigueur en matière de déclaration des transactions et de période d'abstention d'intervention sur les titres de la société ;
- chaque membre du Conseil est assidu et participe aux réunions du Conseil et des Comités dont il est membre ;
- chaque membre du Conseil s'assure qu'il a obtenu toutes les informations nécessaires et en temps suffisant sur les sujets qui seront évoqués lors des réunions ;
- chaque membre du Conseil respecte une véritable obligation de confidentialité qui dépasse la simple obligation de discrétion prévue par les textes, il s'y engage formellement en apposant sa signature sur le règlement du Conseil et s'engage à respecter le secret professionnel prévu au Code monétaire et financier à l'égard des tiers ;
- chaque membre du Conseil assiste aux réunions de l'Assemblée générale.
- Le membre du Conseil doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit être assidu et participer à toutes les séances du Conseil et des Comités dont il est membre dans la mesure de ses disponibilités.

Les membres du Conseil s'astreignent à un devoir de loyauté vis-à-vis de VIEL & Cie, et s'interdisent toute concurrence. Ils ne pourront pas être administrateur, membre du Conseil de Surveillance, dirigeant, associé ou entretenir de relation d'affaires significative avec une entreprise concurrente. Il est recommandé que chaque membre du Conseil n'accepte pas plus de deux autres mandats de membre du Conseil dans des sociétés cotées y compris étrangères, extérieures au groupe, lorsqu'il exerce un mandat de dirigeant.

Le Conseil fait la revue des conflits d'intérêts connus au moins une fois par an, ce qui a été fait au cours de la séance du 30 mars 2023, chaque membre est tenu de mettre à jour régulièrement ses déclarations spontanément. Aucun conflit n'a été relevé. Les membres du Conseil s'engagent à déclarer, avant chaque réunion du Conseil, en fonction de l'ordre du jour, leurs éventuels conflits d'intérêts et à s'interdire de participer aux délibérations et au vote de tout sujet sur lequel ils seraient dans cette situation.

Conformément à la nouvelle recommandation du Code Middlenext, le Conseil a établi un plan triennal de formation pour ses membres à compter du début de l'exercice 2022. Ce plan prévoit des formations sur différents thèmes dont la gouvernance, la gestion des risques, la réglementation financière, les données

Biographie : Ancien associé de McKinsey, Jean-Marie Descarpentries a été dirigeant de groupes industriels européens majeurs (Shell (France), Danone Benelux), St Gobain (Spain/Portugal), Interbrew (Belgium), Ingenico (France)). De 1982 à 1991, il est le Président-Directeur général de Carnaud Metalbox, et de 1994 à 1997, celui de Bull, redressant la société en vue de sa privatisation.

JEANNE DUBARRY DE LASALLE

Fonction : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de Décathlon (France)

Biographie : Jeanne Dubarry de Lassalle est diplomée de l'Institut d'Etudes Politiques – Université Sorbonne Paris I. Elle a officié durant cinq ans à la Direction du Trésor. De 2013 à 2017, elle rejoint Carrefour en tant que Directrice de cabinet de Georges Plassat, Président-Directeur Général du groupe, puis Directrice de la stratégie et de la transformation digitale de Carrefour France. Elle était membre de la direction exécutive. En 2021, elle est cofondatrice de Blenders Group, qui conseille les entreprises en stratégie.

DOMINIQUE LANGLOIS

Fonction : Administrateur.

Autres mandats : Administrateur de GTI, TFI et GARMA.

Biographie : Dominique Langlois est diplômé de l'ESTP, de l'IEP et est titulaire d'un MBA de Wharton. Il a été le Managing Partner d'EIM de 1994 à 2005, qu'il a créé en France et développé à l'international pendant 25 ans (1991 à 2016). Auparavant, il a été CEO d'entreprises industrielles et de service dans l'agro-alimentaire, le luxe et le transport, après avoir été consultant pendant 8 ans chez McKinsey&Co.

CATHERINE NINI

Fonction : Administrateur

Autres mandats : Président du Directoire - Directeur général de Bourse Direct, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Membre du Conseil de surveillance de SwissLife Banque Privée, Administrateur d'E-VIEL, SwissLife Gestion Privée et Vie et Compagnie-Finance, Représentant permanent de Bourse Direct au Conseil d'administration de EASDAQ et de VIEL & Cie au Conseil d'administration d'Arpège, Directeur Financier de VIEL & Cie, Administrateur unique des GIE Viel Gestion et VCF Gestion.

Biographie : Catherine Nini est diplômée de l'ESCP, Après 5 années en cabinet d'audit financier chez Coopers&Lybrand, elle est Directeur financier de VIEL & Cie à partir de 1997 et à compter d'avril 2003, Présidente de la société Capitol (renommée E-VIEL) puis de Bourse Direct en janvier 2004. Elle devient également Directeur Général Délégué de Viel et Compagnie-Finance à partir de 2005.

DOMINIQUE VELTER

Fonction : Administrateur.

Autres mandats : Président-Directeur général d'E-VIEL, Directeur général délégué de Viel et Compagnie-Finance, Directeur du Marketing Stratégique de Compagnie Financière Tradition (Suisse), Administrateur de tradition Service Holding (Suisse).

Biographie : Dominique Velter est diplômée de l'ISA. Elle est Directeur Marketing Stratégique du Groupe Tradition à compter de 1996 et a été Présidente fondatrice de la société Capitol (renommée E-Viel) en 1999.

6. Modification de la politique de rémunération, description et explication de toutes les modifications substantielles, et la manière dont sont pris en compte les votes les plus récents des actionnaires sur la politique de rémunération et sur les informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce et, le cas échéant, les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de réviser la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration décrirait les modifications substantielles et prendrait en compte les avis exprimés lors de la dernière Assemblée générale le cas échéant.

7. Modalités d'application des dispositions de la politique de rémunération aux mandataires sociaux nouvellement nommés ou dont le mandat est renouvelé, dans l'attente, le cas échéant, de l'approbation par l'Assemblée générale des modifications importantes de la politique de rémunération, mentionnée au II de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce

La politique de rémunération s'applique aux mandataires sociaux nouvellement nommés ainsi qu'au renouvellement des mandats.

8. Dérogations à l'application de la politique de rémunération conformément au deuxième alinéa du III de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, les conditions procédurales en vertu desquelles ces dérogations peuvent être appliquées et les éléments de la politique auxquels il peut être dérogé

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de déroger à l'ensemble des éléments de la politique de rémunération en cours d'année, notamment en cas de recrutement d'un dirigeant dans des conditions l'imposant, de façon temporaire, conforme à l'intérêt social et nécessaire pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Dans cette hypothèse, le Conseil d'administration devrait se prononcer sur ladite dérogation.

II. LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION PRÉCISE, POUR CHAQUE MANDATAIRE SOCIAL, LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

1. Eléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature qui peuvent être accordés à chaque mandataire social en raison de son mandat, ainsi que leur importance respective

Au titre de leur mandat, les administrateurs perçoivent équitablement des rémunérations allouées dont le montant global est voté par l'Assemblée générale des actionnaires.

2. Attribution d'une rémunération en actions : les périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation des actions applicables après l'acquisition et la manière dont la rémunération en actions contribue aux objectifs de la politique de rémunération

Aucune rémunération en actions n'est octroyée aux mandataires sociaux dans le cadre de leur mandat social.

Toutefois des attributions d'actions gratuites ou de souscription d'actions peuvent être octroyées dans le cadre d'un contrat de travail avec une entité du groupe. Auquel cas la période d'attribution est comprise entre un an et trois ans, et la période de conservation, peut ne pas exister ou être d'un an, de façon à ce que la période d'attribution et de conservation soient ensemble au minimum de deux ans.

Ces éléments permettent d'associer les collaborateurs au développement du groupe dans la durée.

3. Les périodes de report éventuelles et, le cas échéant, la possibilité pour la société de demander la restitution d'une rémunération variable

Aucune rémunération variable n'est versée aux mandataires sociaux.

› RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS À CHAQUE MANDATAIRE AU COURS DE L'EXERCICE

Le Président-Directeur général de la société a perçu au titre de l'exercice 2023, 334 899 euros de rémunération fixe versée par Viel et Compagnie-Finance, actionnaire majoritaire de VIEL & Cie, ainsi qu'une rémunération allouée pour un montant de 12 000 euros versés en 2023 par VIEL & Cie, et 30 000 euros versés en 2023 par Viel et Compagnie-Finance.

Le Président-Directeur général ne bénéficie au 31 décembre 2023 d'aucun plan d'options de souscription d'actions ni d'actions gratuites.

En application des articles L. 22-10-9 et suivants du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les montants des rémunérations totales et les avantages de toute nature bruts versés (et avantages de toute nature, s'il y a lieu) au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à chacun des mandataires sociaux :

Année 2023		Rémunération brute versée									Jetons de présence versés par des sociétés consolidantes (a)
Nom	Fonction	Fixe	Variable	Except.	Avantage en nature	Avantage retraite	Jetons de présence versés (a)	Total	Engagement de la société	Rémunération par des sociétés consolidantes	
CONSEIL D'ADMINISTRATION											
Patrick COMBES	Président du Conseil d'administration	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	334 899	30 000
Christian BAILLET	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	40 000
Jean-Marie DESCARPENTRIES	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	
Jeanne DUBARRY DE LA SALLE	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-
Dominique LANGLOIS	Administrateur indépendant	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	-	-
Catherine NINI	Administrateur	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	415 868	30 000
Dominique VELTER	Administrateur	-	-	-	-	-	12 000	12 000	-	305 580	-
COMITÉ D'AUDIT											
Christian BAILLET	Président du Comité d'audit, indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	15 000
Jean-Marie DESCARPENTRIES	Membre du Comité d'audit, indépendant	-	-	-	-	-	-	-	-	-	48 900

(a) de jetons de présence versés au titre de l'exercice 2022.

Nature du plan (en €)	Plan d'attribution 2017
Date de l'Assemblée générale	13 juin 2017
Date des premières attributions au titre du plan	4 septembre 2017
Date de départ de l'attribution des actions gratuites	4 septembre 2017
Période d'attribution	4 septembre 2020
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	4 septembre 2027
Conditions d'attribution de présence dans la Société	oui
Conditions de performance de cours (au moins 10 séances de bourse consécutives dans les 12 mois précédant la date d'attribution)	6,50 €

› REPRÉSENTATION ÉQUILIBRÉE DES FEMMES ET DES HOMMES AU SEIN DU CONSEIL

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de 7 membres, dont 3 sont des femmes (43 %), et 4 des hommes (57 %), soit une représentation féminine de plus de 40 %.

Le Président du Conseil d'administration et du Comité d'audit sont des hommes. Sur les quatre membres indépendants, trois sont des hommes, un est une femme.

Le Comité d'audit est composé de deux hommes indépendants.

› LES RÈGLES APPLICABLES À LA NOMINATION ET AU REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION, AINSI QU'À LA MODIFICATION DES STATUTS

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration, ainsi qu'à la modification des statuts, sont principalement le reflet des dispositions légales et figurent aux articles 16, 17 et 19 des statuts.

Les membres du Conseil d'administration peuvent être des personnes physiques ou morales et sont nommés par l'Assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment.

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour six années. Leurs fonctions expirent à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé au cours duquel prend fin le mandat. Ils sont rééligibles.

L'Assemblée générale extraordinaire est compétente pour apporter aux statuts toutes les modifications autorisées par le Code de commerce. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf unanimité.

› LES ACCORDS PRÉVOYANT LES INDEMNITÉS POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU LES SALARIÉS S'ILS DÉMISSIONNENT OU SONT LICENCIÉS SANS CAUSE RÉELLE ET SÉRIEUSE OU SI LEUR EMPLOI PREND FIN EN RAISON D'UNE OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT OU D'ÉCHANGE

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange.

› CONVENTIONS INTERVENUES ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10 % ET UNE AUTRE SOCIÉTÉ DONT LA PREMIÈRE POSSÈDE PLUS DE LA MOITIÉ DU CAPITAL, À L'EXCEPTION DES CONVENTIONS PORTANT SUR DES OPÉRATIONS COURANTES ET CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES

Aucune convention de cette nature n'a été signée.

Il revoit systématiquement les travaux des Comités d'audit de ses filiales opérationnelles.

Le Comité d'audit a fait part au Conseil d'administration des résultats de l'audit, il a également expliqué au Conseil comment l'audit légal contribuait à l'intégrité du reporting financier et a précisé quel rôle il avait joué dans ce processus.

› INTÉGRITÉ DU REPORTING FINANCIER : RÔLES DE L'AUDIT LÉGAL / COMITÉ D'AUDIT

Des entités du groupe ont confié quelques missions autre que la certification des comptes à des auditeurs appartenant au réseau des commissaires aux comptes en 2023 ; le Comité d'audit s'est assuré auprès de la direction financière que cette dernière lui avait bien soumise toutes les demandes pour des services autres que la certification des comptes (SACC).

Le Comité d'audit s'est assuré que le montant total des honoraires pour ces autres services ne dépassait pas 70 % des honoraires d'audit légal.

Le Comité d'audit a bien reçu une confirmation de l'indépendance de ses commissaires aux comptes, et le Comité d'audit s'est entretenu des éventuelles menaces quant à l'indépendance de ces derniers autant que des mesures de prévention mises en place pour les limiter.

Le Comité d'audit indique avoir été consulté et avoir approuvé au préalable chacune des missions autres que l'audit des comptes, après avoir notamment considéré le risque relatif à l'indépendance des commissaires aux comptes.

Il a revu les comptes semestriels et annuels ainsi que les conditions dans lesquelles les cabinets ont procédé à la réalisation de leur mission.

Le Comité d'audit a interrogé les cabinets d'audit quant à une éventuelle inspection du H3C en 2023 sur ledit mandat et a pris acte qu'ils n'avaient pas été contrôlés.

Le Comité d'audit a vérifié que les cabinets avaient bien soumis leur rapport au Comité d'audit avant l'émission de leur rapport définitif. Il a discuté avec les cabinets des points clés de l'audit et en particulier des pistes d'amélioration.

Le Comité d'audit s'est penché sur le processus de reporting financier et a fait part de ses remarques et recommandations afin de s'assurer de l'intégrité de ce reporting.

Il s'est penché sur l'efficacité du système de gestion des risques et du dispositif de contrôle interne via notamment les travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles.

Afin de mener à bien sa mission, le Comité d'audit a revu l'organisation mise en place par la direction.

Le Comité d'audit a procédé à une revue des travaux menés dans le cadre des déclarations extra-financières du groupe et a fait part de ses recommandations sur le dispositif mis en place pour répondre à des objectifs extra-financiers.

Le Comité d'audit a conduit le processus de sélection d'un nouveau Commissaire aux comptes qui a été nommé par l'Assemblée générale du 9 juin 2022.

› PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'AUDIT EN 2023

En 2023, le Comité d'audit s'est efforcé de répondre à sa mission d'assistance et d'information du Conseil d'administration. Après chaque réunion du Comité d'audit il lui a fait part de ses travaux et synthèses et émis des recommandations sur des points d'attention particuliers.

Ces recommandations ont été débattues au sein du Conseil.

Au-delà de ses missions principales, le Comité d'audit a procédé, notamment par la revue des travaux des Comités d'audit des filiales opérationnelles à savoir:

1. la revue du projet de document de référence ;
2. la revue des projets de communiqués financiers élaborés par la direction
3. la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
4. L'attestation de l'organisme tiers indépendant relative au rapport RSE ;
5. le suivi des principales zones de risques et du système de contrôle interne ;
6. l'approbation des plans d'audit interne de ses filiales opérationnelles pour 2024 ;
7. la revue des missions d'audit interne de ses filiales opérationnelles ;
8. la revue de la cartographie des risques de ses filiales opérationnelles ;

Les actions du plan d'attribution 2017 ont été définitivement attribuées le 30 mars 2023 après le constat de la réalisation des conditions du plan.

PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

Au terme de sa 11ème résolution, l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2023 a autorisé un programme de rachat d'actions.

En date du 8 juillet 2020, la Société a communiqué sur la mise en place d'un programme de rachat d'actions rappelant les objectifs et modalités :

- **Le ou les objectifs du programme de rachat**
  Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :
  - l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du Groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;
  - la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange ou d'obligations de couverture liées à des titres de créance, dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
  - l'annulation de tout ou partie de ces actions par réduction de capital en vue d'optimiser le résultat par action de la Société, sous réserve de l'adoption d'une résolution spécifique par l'Assemblée générale des actionnaires statuant en la forme extraordinaire ;
  - favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations de titres de l'émetteur ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché au travers d'un contrat de liquidité.

Les achats, cessions ou échanges des actions pourront être réalisés par tous moyens, y compris par l'utilisation de mécanismes optionnels et/ou sous forme de bloc de titres et à tout moment sous réserve qu'ils n'accroissent pas la volatilité du titre et à l'exception des achats d'options d'achat, y compris en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

- **Le montant maximum alloué aux programmes de rachat d'actions**

Le nombre maximal et les caractéristiques des titres que l'émetteur se propose d'acquérir ainsi que le prix maximum d'achat a été fixé par l'Assemblée générale à 8 euros. La résolution adoptée par l'Assemblée générale prévoit que VIEL & Cie pourrait acquérir ses propres titres, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 120 493 966,40 euros.

- **Durée du programme de rachat**

La durée du programme de rachat est fixé jusqu'à l'Assemblée Générale destinée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

La Société détient 6 040 884 de ses propres titres au 31 décembre 2023.

Au total, au cours de l'exercice 2023 dans le cadre des programmes de rachat, la Société a acquis 991 951 actions propres affectées à l'objectif d'annulation au cours moyen de 7,15 €. Au 31 décembre 2023, la Société détient un total de 2 606 139 actions affectées à cet objectif.

Au terme de sa 17ème résolution, l'Assemblée générale mixte du 8 juin 2023 a autorisé la Direction à réduire le capital social, dans la limite d'un montant maximum de 10 % du capital social par voie d'annulation des actions propres détenues en application de l'autorisation nommée précédemment.

Le Conseil d'administration a mis en œuvre l'autorisation de réduction de capital le 12 janvier 2023 pour 845 563 actions, soit une réduction de capital de 169 112,60 euros.

Les administrateurs concernés sont Mme Catherine Nini et M. Christian Baillet.

- Au 31 décembre 2023, l'avance en compte courant de notre Société s'élève à la somme de 0 euro. Un produit d'intérêts de 0 euro a été enregistrée au cours de l'exercice 2023.

› CONVENTIONS COURANTES CONCLUES A DES CONDITIONS NORMALES

Le Conseil d'administration a mis en place une procédure permettant d'évaluer régulièrement si les conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales mentionnées à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce remplissent bien ces conditions.

Cette procédure consiste à revoir annuellement lesdites conventions à l'occasion de la revue des conventions réglementées par le Conseil d'administration. Les personnes directement ou indirectement intéressées à l'une de ces conventions ne participent pas à son évaluation.

PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUE IDENTIFIÉS AU SEIN DU GROUPE

Les risques identifiés concernent principalement les filiales opérationnelles de VIEL & Cie dans le cadre de leurs activités. Sont exposés ci-après les principaux risques dans la mesure où ils peuvent avoir un impact sur la valeur des investissements concernés dans le portefeuille de VIEL & Cie. Chaque filiale opérationnelle dispose de son entière autonomie de gestion, mais présente un reporting financier régulier à VIEL & Cie.

Ces filiales opérationnelles sont principalement exposées aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change,
- risque de taux d'intérêt,
- risques liés à une stratégie de partenariat,
- risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction. Il est assisté dans ces tâches par le Comité d'audit dont le rôle est de surveiller le système de contrôle interne sur le reporting financier, la gestion des risques ainsi que la conformité avec les lois et réglementations locales. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Dans le cadre du suivi des risques opérationnels, les filiales du Groupe ont développé une cartographie des risques homogènes selon la nomenclature Bâle II. Un outil a été déployé dans le Groupe (One-SumX) afin de recenser les risques opérationnels par filiale et de consolider l'information relative à la nature de ces risques opérationnels. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une meilleure maîtrise des risques opérationnels.

› RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE

VIEL & Cie en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition basée au Japon) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

› RISQUE DE MARCHÉ

VIEL & Cie est exposé au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.

La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidées.

› RISQUE DE CHANGE

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

› RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. La dette financière d'un montant de 390,8 millions d'euros est constitué à 57,9% de dettes à taux fixes (dettes obligataires) et de 42,1 % à taux variables (dettes bancaires). La dette bancaire fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt.

La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

› RISQUES LIÉS À UNE STRATÉGIE DE PARTENARIAT

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie a, depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

INFORMATION SUR LE DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CLIENTS

› INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIMENT DES FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2023	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
En EUR	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total échues (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	9					0
Encours au 31/12/2023 (en EUR)	56 199,57	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	4,05 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Au 31 décembre 2022	Factures reçues non réglées à la date de clôture dont le terme est échu					
En EUR	Non échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours	Total échues (1 jour et plus)
Nombre de factures concernées	10					0
Encours au 31/12/2021 (en EUR)	75 193,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT)	3,82 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %
Nombre de factures exclues relatives à des dettes litigieuses	0					

Les dates d'échéance ci-dessus correspondent aux mentions présentes sur les factures ou à défaut à la fin du mois civil au cours duquel les factures ont été reçues.

Les dettes échues le sont pour la plupart depuis moins de 30 jours.

VIEL & Cie dispose d'un processus de validation des factures par les services compétents préalable à tout paiement.

› INFORMATION SUR LE DÉLAI DE PAIMENT DES CLIENTS

Aucune créance clients n'est en attente de règlement au 31 décembre 2023.

INFORMATION SUR LES CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

VIEL & Cie constate des charges non déductibles fiscalement pour un montant de € 80 801 au titre de l'exercice 2023, constituées intégralement de la part non déductible fiscalement des jetons de présence.

INFORMATION CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2023, VIEL & Cie détient 71,26 % du capital de Compagnie Financière Tradition, contre 71,40 % au 31 décembre 2022.
Le pourcentage de détention de Bourse Direct est, quant à lui, passé de 79,35 % à 80,99 %. Celui de SwissLife Banque Privée n'a pas évolué au cours de l'exercice (40 %).

ÉLÉMENT SUSCEPTIBLE D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

La structure du capital de la Société est présentée dans ce présent rapport. On constate que la Société a un actionnaire majoritaire à hauteur de 62,52 %, ce qui est susceptible de limiter les possibilités d'une éventuelle offre publique sur la Société sans l'accord de cet actionnaire.

Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions, ni, à la connaissance de la Société, de convention entre actionnaires.

Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance figurent dans ce présent rapport (voir commentaire ci-dessus).

Il n'existe pas de détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux à la connaissance de la Société. Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel.

Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société sont le reflet des dispositions légales et figurent dans les statuts de la Société.

Les pouvoirs de la Direction sont le reflet des dispositions légales. La Direction a en outre été autorisée par l'Assemblée générale à racheter les actions de la Société dans la limite de 10 % du capital, d'annuler les actions dans la limite de 10 % du capital social et bénéficie des délégations telles qu'exposées dans le présent rapport. Il est proposé à l'Assemblée générale de déléguer à la Direction les autorisations financières décrites au présent rapport, incluant l'émission de bons d'offre.

Il n'y a pas d'accord matériel significatif conclu par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'existe aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément à l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, nous vous informons qu'aucune opération mentionnée à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier n'a été déclarée à la Société au cours du dernier exercice clos.

DÉLÉGATIONS ACCORDÉES À LA DIRECTION

En application des dispositions de l'article L. 225-100, al.7 du Code du Commerce, un tableau récapitulatif des délégations accordées au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en cours de validité et leur utilisation au cours de l'exercice 2023 est présenté ci-dessous :

3. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE (3ÈME RÉSOLUTION)

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Détermination des sommes distribuables :

› Résultat de l'exercice	49 356 150,51 euros
› Report à nouveau et réserves distribuables	6 584 186,24 euros
Montant à affecter	**55 940 336,75 euros**

Affectations proposées :

› Distribution de dividendes	26 957 076,40 euros
› Report à nouveau pour affectations proposées	28 983 260,35 euros
Total	**55 940 336,75 euros**

Le dividende d'un montant total de 26 957 076,40 euros à répartir au titre de l'exercice se trouve ainsi fixé à 0,40 euro par action existante au 31 décembre 2023, étant précisé que tous les pouvoirs sont donnés au Conseil d'administration pour faire inscrire au compte « Report à nouveau » la fraction du dividende correspondant aux actions autodétenues par VIEL & Cie.

Il est rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, un dividende a été distribué (déduction faite de la part revenant aux titres d'autocontrôle) :

- en juin 2023, au titre du résultat de l'exercice 2022, d'un montant de 0,35 € par action, soit un montant total de 24 176 216,75 € ;
- en juin 2022, au titre du résultat de l'exercice 2021, d'un montant de 0,30 € par action, soit un montant total de 20.820.740,40 € ;
- en juin 2021, au titre du résultat de l'exercice 2020, d'un montant de 0,28 € par action, soit un montant total de 20.054.431,04 €.

4. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS ET APPROBATION DE CES CONVENTIONS (4ÈME RÉSOLUTION)

Nous vous demandons d'approuver les conventions qui sont intervenues ou se sont poursuivies en 2023 visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice qui s'élève à la somme de 49 356 150,51 €, comme suit :

Elles sont également présentées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes y afférent qui vous sera présente en Assemblée.

Aucune convention réglementée n'est intervenue au cours de l'exercice 2023.

5/ AUTORISATION CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS (5ÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons, aux termes de la 5ème résolution, de conférer au Conseil d'administration, pour une période de dix-huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale du 8 juin 2023 dans sa 11ème résolution.

Les actions acquises dans le cadre de cette autorisation pourront l'être, en vue de :

- l'attribution d'actions dans le cadre d'augmentations de capital réservées aux salariés du groupe au titre de plans d'options d'achat qui seraient consenties aux salariés ;

La Commission européenne a décidé d'effectuer une refonte du texte afin d'harmoniser et renforcer la réglementation en matière de reporting extra-financier. C'est ainsi que la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) remplacera la directive NFRD qui est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2024.

Toutes les entreprises cotées sur les marchés réglementés européens sont concernées par cette directive qui impose que le rapport de durabilité soit examiné soit par un commissaire aux comptes, soit par un organisme tiers indépendant.

Nous vous proposons, en conséquence, de désigner en qualité de Commissaires aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabiltié :

- le Cabinet KPMG S.A., Commissaire aux comptes de notre société, pour une durée de 4 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027 (11ème résolution) ;
- le Cabinet FIDORG AUDIT, Commissaire aux comptes de notre société, pour une durée de 3 ans soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026 (12ème résolution).

9/ DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

Le Conseil d'administration souhaite pouvoir disposer des délégations nécessaires pour procéder, s'il le juge utile, à toutes émissions qui pourraient s'avérer nécessaires dans le cadre du développement des activités de la Société.

C'est la raison pour laquelle il vous est demandé de renouveler les délégations financières arrivant à échéance. Sur l'état des délégations en cours, vous trouverez dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le document d'enregistrement universel 2023, le tableau des délégations et autorisations consenties par l'Assemblée générale au Conseil d'administration et l'état de leur utilisation.

9.1/ Autorisation concernant la réduction du capital par annulation d'actions autodétenues (13ème résolution)

Nous vous proposons, aux termes de la 12ème résolution, d'autoriser le Conseil d'administration, pour une durée de 24 mois, à annuler sur ses seules décisions, en conséquence de l'objectif d'annulation défini dans la 5ème résolution de la présente Assemblée, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital, calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédent, les actions que la Société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de son programme de rachat et à réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le Conseil d'administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires en pareille matière.

9.2/ Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfice et/ou primes (14ème résolution)

La délégation de compétence de cette nature arrive à échéance cette année et n'a pas été utilisée.

Nous vous demandons de bien vouloir conférer au Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-130 et L. 22-10-50 du Code de commerce, la compétence aux fins d'augmenter le capital par incorporation au capital de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, par l'émission et l'attribution gratuite d'actions ou par l'élévation du nominal des actions ordinaires existantes, ou de la combinaison de ces deux modalités.

Le montant nominal d'augmentation de capital résultant de cette délégation ne pourra pas excéder cinq (5) millions d'euros, représentant environ 36 % du capital existant. Ce montant n'inclurait pas le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions. Ce plafond serait indépendant de l'ensemble des plafonds prévus par les autres résolutions de la présente Assemblée.

Il vous est proposé de renouveler les délégations de compétence en vue de procéder à des augmentations de capital par apport de numéraire avec suppression ou non du droit préférentiel de souscription.

- Ces délégations ont pour objet de conférer au Conseil d'administration toute latitude pour procéder aux époques de son choix, pendant une période de 26 mois, à l'émission :
- d'actions ordinaires, pour un montant maximum de dix (10) millions d'euros ;
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou à des titres de créance, pour un montant maximum de cinquante (50) millions d'euros ;
- dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

10.1/ Délégation globale de compétence au Directoire à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions qui sont ou seront émises a titre d'augmentation de capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription (15ème résolution)

Cette délégation a pour objet de conférer au Directoire toute latitude pour procéder aux époques de son choix, à l'émission :

- d'actions ordinaires,
- et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ ou à des titres de créance.

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

- Si les souscriptions à titre irréductible, et le cas échéant à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourrait utiliser les facultés suivantes :
- limiter l'émission au montant des souscriptions, le cas échéant dans les limites prévues par la réglementation,
- répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.
- Les émissions de bons de souscription d'actions de la Société pourraient être réalisées par offre de souscription, mais également par attribution gratuite aux propriétaires des actions existantes, étant précisé que le Conseil d'administration aurait la faculté de décider que les droits d'attribution formant rompus ne seraient pas négociables et que les titres correspondants seraient vendus.

10.2/ Délégation globale de compétence en vue d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital et/ ou à des titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 Du Code Monétaire et Financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange (16ème résolution)

Au titre de cette délégation, les émissions seraient réalisées par une offre au public, à l'exclusion des offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.

Le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et/ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital serait supprimé avec la faculté pour le Conseil d'administration de conférer aux actionnaires la possibilité de souscrire en priorité.

A ce plafond s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le montant nominal maximum des titres de créance sur la Société susceptibles d'être émis en vertu de la présente délégation ne pourrait être supérieur à dix (10) millions d'euros. Ce montant s'imputerait sur le plafond du montant nominal des titres de créance prévu à la 20ème résolution de la présente Assemblée.

Le prix d'émission :

A. des actions ordinaires assimilables (à l'exception de celles émises dans le cadre des offres au public mentionnées à l'article L. 411-2-1 du Code monétaire et financier), serait au moins égal au montant minimum prévu par les lois et règlements en vigueur au moment de l'utilisation de la présente délégation, soit à la date des présentes et conformément aux dispositions de l'article R. 22-10-32 du Code de commerce, à la moyenne pondérée des cours des trois dernières

L'attribution des actions aux bénéficiaires serait définitive, sous réserve de remplir, le cas échéant, les conditions et critères éventuels fixés par le Conseil d'administration, au terme d'une période d'acquisition dont la durée sera fixée par le Conseil d'administration, celle-ci ne pouvant être inférieure à un an.

Les bénéficiaires devraient, le cas échéant, conserver ces actions pendant une durée, fixée par le Conseil d'administration, au moins égale à celle nécessaire pour que la durée cumulée des périodes d'acquisition et, le cas échéant, de conservation ne puisse être inférieure à deux ans.

Par exception, l'attribution définitive interviendrait avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième et troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale.

La présente autorisation emporterait de plein droit renonciation au droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles émises par incorporation de réserves, primes et bénéfices.

Ainsi, le Conseil d'administration disposerait, dans les limites fixées ci-dessus, de tous pouvoirs pour fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ; décider la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, corrélatives à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement ; procéder aux acquisitions des actions nécessaires ; déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'influer sur la valeur des actions à attribuer et réalisées pendant la période d'acquisition ; et généralement faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

12/AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION SELON LE PRINCIPE DE RECIPROCITE ET DANS LES CONDITIONS FIXEES PAR LES DELEGATIONS OCTROYEES EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (20ÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'administration à faire usage des différentes délégations de compétences octroyées par l'Assemblée Générale en cas d'offre publique sur la Société dans le cadre du principe de réciprocité.

Cette autorisation aurait une durée de 18 mois.

13/LIMITATION GLOBALE DES PLAFONDS DES DÉLÉGATIONS PRÉVUES AUX 5ÈME, 12EME ET 13EME RÉSOLUTIONS DE LA PRÉSENTE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET 19EME, ET 20EME RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 8 JUIN 2023 (21ÈME RÉSOLUTION)

Nous vous proposons de fixer à :

- vingt (20) millions d'euros le montant nominal de l'augmentation de capital nécessaire pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres modalités de préservation, les droits des titulaires de droits ou valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, et ;
- cent (100) millions d'euros ou à la contrevaleur de ce montant en cas d'émission en monnaie étrangère ou en unité de compte fixée par référence à plusieurs monnaies, le montant nominal maximal des titres d'emprunt susceptibles d'être émis en vertu des autorisations conférées par les résolutions susvisées.

14/ POUVOIRS

La **vingt-deuxième** résolution attribue les pouvoirs généraux pour les formalités.

VIEL & Cie enregistre une forte croissance de son activité en 2023 avec un chiffre d'affaires consolidé de 1 077,6 millions d'euros, en hausse de 8,9 % à cours de change variables. A cours de change constants, le chiffre d'affaire affiche une hausse de 12,1 % et s'établit à 1 109,2 millions d'euros.

La contribution des différents pôles d'activité au chiffre d'affaires consolidé est la suivante :

En milliers d'euros	2023	**2022**
Intermédiation professionnelle	1 011,0	**942,5**
Bourse en ligne	66,6	**47,1**
Total	1 077,6	**989,6**

Le **résultat d'exploitation** s'élève à 126,9 millions d'euros en croissance de 30,0 % à cours de change variables. La marge d'exploitation ressort à 11,8 % contre 9,9 % sur la même période en 2022. Les charges d'exploitation s'établissent à 953,3 millions d'euros et s'inscrivent en hausse de 4,6 % par rapport à 2022.

Le **résultat d'exploitation consolidé y compris les sociétés mises en équivalence** de VIEL & Cie, s'établit à 172,1 millions d'euros contre 136,8 millions d'euros sur la même période en 2022 soit une hausse de 25,8 %. A cours de change constants, ce résultat d'exploitation s'inscrit en hausse de 29,9 % par rapport à 2022.

La contribution des sociétés associées et des coentreprises enregistre une nette progression de 20,6 % à cours de change constants pour s'établir à 45,3 millions d'euros.

Le **résultat financier** enregistre une perte nette de 5,6 millions d'euros en 2023 contre une perte de 6,2 millions d'euros sur la même période en 2022. Cette amélioration s'explique principalement par des produits d'intérêts constatés sur l'exercice 2023.

Le **résultat avant impôt** s'élève à 166,5 millions d'euros en 2023 en hausse de 33,4 % à cours de change constants.

Ainsi, le **résultat net consolidé** de VIEL & Cie s'inscrit en hausse de 25,5 % à cours de change variables à 133,6 millions d'euros en 2023 contre 106,4 millions d'euros sur la même période en 2022.

Le **résultat net - part du groupe** de VIEL & Cie s'établit à 98,1 millions d'euros en hausse de 33,4 % à cours de change variables.

Bilan

Le Groupe a maintenu son attention sur la solidité de son bilan axée sur des fonds propres importants en réduisant le niveau d'actifs intangibles et en maintenant une forte position de trésorerie nette.

Le résultat de l'exercice 2023 porte les capitaux propres consolidés de VIEL & Cie à 618,9 millions d'euros au 31 décembre 2023, dont 474,2 millions d'euros pour la part du Groupe et après déduction de la valeur brute des actions propres détenues par VIEL & Cie elle-même pour un montant de 28,9 millions d'euros.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie s'est réuni le 27 mars 2024 pour examiner et arrêter les comptes de l'exercice 2023.

Dividende

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires qui se réunira le 6 juin 2024, la distribution d'un dividende de 40 centimes d'euro par action au titre de l'exercice 2023 contre 35 centimes pour l'exercice 2022, versé en numéraire, soit une croissance de 14,2 %.

ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS DE L'EXERCICE 2023

Concernant l'activité d'intermédiation professionnelle, l'année 2023 a été marquée par une activité soutenue dans un contexte de changement important des orientations de la politique monétaire au plan international et de hausse des taux d'intérêt afin de lutter contre l'inflation. Ces évolutions de politique monétaire ont eu pour conséquence d'accroitre les volumes traités sur les marchés financiers.

			2023			2022
ACTIONNAIRE	Titres	% du capital	% des droits de vote	Titres	% du capital	% des droits de vote
Viel et Compagnie-Finance *	43 188 155	62,52%	77,56%	43 110 678	61,99 %	77,12 %
Patrick Combes	3 906 352	5,66%	7,30%	3 906 352	5,62 %	7,27 %
Sycomore Asset Management	3 913 935	5,67%	3,69%	3 913 935	5,63 %	3,67 %
Financière de l'Echiquier	381 973	0,55%	0,36%	381 973	0,55 %	0,36 %
Amiral Gestion	4 444 944	6,43%	4,19%	4 855 670	6,98 %	4,55 %
Quaero Capital	1 360 997	1,97%	1,28%	2 155 415	3,10 %	2,02 %
Public	5 837 665	8,45%	5,62%	5 208 196	7,49 %	5,01 %
Titres autodétenus	6 040 884	8,75%	-	6 008 249	8,64 %	-
TOTAL	69 074 905	100%	100%	69 540 468	100 %	100 %

* *Monsieur Patrick Combes détient directement 91,98% du capital de la société Viel et Compagnie-Finance*

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Le montant du capital est de 13 814 981 euros divisé en 69 074 905 actions de 0,20 euro de valeur nominale.

› LES PARTICIPATIONS DIRECTES OU INDIRECTES DANS LE CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ DONT ELLE A CONNAISSANCE

VIEL & Cie SA, dont le siège est 9 place Vendôme - 75001 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 622 035 749, est cotée sur Euronext Paris, et est contrôlée par Viel et Compagnie-Finance SE à hauteur de 62,52 % de son capital social et 77,56 % de ses droits de vote. Viel et Compagnie–Finance SE dont le siège est 23 place Vendôme - 75001 Paris est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 328 760 145.

› LISTE DES DÉTENTEURS DE TOUT TITRE COMPORTANT DES DROITS DE CONTRÔLE SPÉCIAUX ET LA DESCRIPTION DE CEUX-CI

Tous les titres comportent les mêmes droits. Les titres au nominatif acquis depuis trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

› LES MÉCANISMES DE CONTRÔLE PRÉVUS DANS UN ÉVENTUEL SYSTÈME D'ACTIONNARIAT DU PERSONNEL

Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel mis en place.

› LES ACCORDS ENTRE ACTIONNAIRES DONT LA SOCIÉTÉ A CONNAISSANCE

Il n'existe pas d'accord entre actionnaires à la connaissance de la Société.

› FRANCHISSEMENTS DE SEUILS AU COURS DE L'EXERCICE

Amiral Gestion SAS (103 rue de Grenelle - 75007 Paris) a déclaré à l'AMF avoir franchi, dans le cadre d'une activité de gestion pour compte de tiers dans le cadre de fonds, à la baisse, le 4 août 2023, le seuil de 6,5 % du capital et détenir 6,4 % du capital et 3,96 % des droits de vote.

Quaero Capital (20 bis rue de Lausanne à Genève - Suisse) a déclaré que l'ensemble des fonds d'investissement détenu représentait au :

. 7 août 2023 : 2,46 % du capital et 1,51 % des droits de vote de la Société ;

. 13 septembre 2023 : 2,33 % du capital et 1,43 % des droits de vote de la Société ;

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

1 - INFORMATION GENERALE

A – DESCRIPTION GENERALE

A-1 Eléments généraux pour la préparation du rapport

1.A.1.a Présentation du Groupe

VIEL & Cie, société holding, accompagne ses participations dans leur développement et agit en tant qu'investisseur professionnel et responsable dans des sociétés dans le secteur de la Finance en France et surtout à l'étranger. VIEL & Cie est ainsi un actionnaire de premier rang dans des sociétés cotées ou non cotées.

VIEL & Cie consolide deux participations majoritaires dans des sociétés cotées et une participation minoritaire par mise en équivalence dans une banque privée. Les métiers de ces pôles d'activité sont :

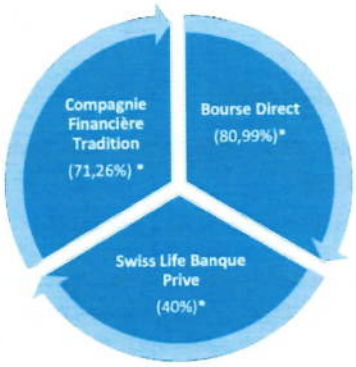

** taux de détention*

1.A.1.b Elaboration du rapport sur la durabilité

VIEL & Cie établit son rapport sur la durabilité dans le cadre d'une démarche coordonnée au sein du Groupe. Des travaux approfondis ont été menés tout au long de l'année 2023 par les différentes instances de la gouvernance RSE décrite dans le rapport en collaboration étroite avec un cabinet de conseil, expert sur ce thème.

› Campagne de sensibilisation

Une campagne de sensibilisation sur les enjeux ESG a été organisée au sein du Groupe dans les différentes zones géographiques auprès des directions financières, informatiques et compliances afin de structurer les collectes d'information sur l'ensemble des filiales.

Cette campagne de sensibilisation s'est étendue aux instances de supervision notamment auprès des membres des conseils d'administration des pôles d'activité (Compagnie Financière Tradition, Bourse Direct) et de VIEL & Cie, ainsi que des comités d'audit.

› Collecte de l'information

Le groupe de travail ESG initie et suit le processus de collecte d'information deux fois par an, en juin et en janvier avec l'objectif de collecter des données locales exhaustives afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie RSE.

Le processus de collecte d'information s'appuie principalement sur un formulaire standard à destination de l'ensemble des correspondants RSE locaux faisant partie des équipes Compliance, Informatique, Finance et RH des différentes filiales ou zones géographiques. Certaines données RH et financières sont prélevées à partir des systèmes d'information communs et reporting déjà existant pour l'ensemble des filiales du Groupe.

La qualité des données et leur traçabilité font l'objet d'un contrôle minutieux par le Groupe de travail ESG en central. Le Groupe de travail ESG est composé de trois membres, deux représentants de la direction financière et un représentant de la direction de la compliance. Des échanges complémentaires avec les différents correspondants sont organisés si les données nécessitent des précisions. Ces données consolidées sont ensuite utilisées pour le calcul des indicateurs requis et l'analyse et l'ajustement des plans d'actions dans le cadre de l'alignement de Viel & Cie avec sa stratégie RSE menée sur une base annuelle.

› Consultation des parties prenantes

Un nouveau processus d'évaluation et de classification des sujets de durabilité a été mis en place en 2023 afin d'ajuster la matrice de matérialité, sur la base de la liste normée par l'ESRS (*référence à donner*) et les enjeux du

› Supervision par le Conseil d'administration

Les enjeux RSE sont discutés au plus haut niveau de l'organisation, par le Conseil d'administration de VIEL & Cie après analyse du Comité d'audit dans le cadre d'échange avec le Groupe de Travail ESG. Le Conseil d'administration de VIEL & Cie respecte les recommandations du Code de Gouvernance Middlenext et comporte des membres indépendants qui se réunissent deux fois par an.

En complément de ses travaux sur les publications financières, le Comité d'audit de VIEL & Cie analyse les travaux menés par le Groupe sur les enjeux ESG.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie est composé de huit membres dont notamment un membre du Comité d'audit de Compagnie Financière Tradition (« Tradition ») et un de Bourse Direct, ainsi que du Directeur général de Tradition et du Directeur général de Bourse Direct. Cette organisation permet aux instances de gouvernance de VIEL & Cie de disposer d'une information exhaustive et pertinente des activités des pôles opérationnels.

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie apprécie et valide la stratégie à long terme du Groupe présentée par le Directeur général de VIEL & Cie, et valide la stratégie ESG du Groupe analysant les risques et opportunités liés à cette dernière, ainsi que des mesures prises en conséquence telles que le Groupe de travail ESG a pu les identifier dans le cadre de ses travaux avec les pôles opérationnels.

Deux comités du Conseil d'administration des pôles opérationnels, contribuent à assister le Groupe de travail ESG dans le cadre de ses travaux et participent à la gouvernance du dispositif ESG en fonction du périmètre de leurs responsabilités.

Ces comités sont les suivants :

› Comité d'audit,

› Comité des rémunérations.

› Groupe de Travail ESG et son rôle clé dans la gouvernance

Le Conseil d'administration de VIEL & Cie délègue la supervision de la mise en œuvre de la stratégie RSE et de la gestion des risques et opportunités à un groupe de travail dédié, le Groupe de Travail ESG qui rapporte directement au Comité d'audit de VIEL & Cie. Ce Groupe est composé de trois personnes : deux membres de la direction financière et un membre de la direction de la compliance du Groupe.

Le Groupe de travail ESG étudie lors de ses séances de travail, les indicateurs de risque et collecte des filiales opérationnelles, via des rapports périodiques les informations nécessaires pour leur compréhension et analyse. Les membres permanents du Groupe de Travail ESG sont le Directeur financier de VIEL & Cie, le Responsable consolidation de VIEL & Cie et le responsable de la conformité et du risque opérationnel du Groupe. Le responsable des ressources humaines, le Directeur juridique du Groupe, ainsi que d'autres responsables de départements sont invités de manière ponctuelle à participer en tant qu'experts sur des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance de l'entreprise. Ce groupe de travail se réunit à minima quatre fois par an mais peut se réunir autant de fois qu'il le juge nécessaire pour traiter des questions relatives aux enjeux ESG.

Ce groupe de travail définit la politique ESG qui fait l'objet de discussions avec les instances de gouvernance des entités opérationnelles : les Responsables conformité locaux, les directions générales. Il revient ensuite aux responsables locaux (Direction générale et Responsable conformité) de mettre en œuvre l'organisation et les actions pour se conformer aux objectifs RSE du Groupe définis dans sa politique mais aussi de répondre le cas échéant aux attentes des parties prenantes locales (employés, clients, fournisseurs, régulateurs). Les Directions générales locales présentent ensuite leurs travaux aux instances de gouvernance des pôles opérationnels (Comités d'audit puis Conseil d'administration ou de surveillance) où sont nécessairement présents des membres du Groupe de Travail ESG de par sa définition. Ces directions locales peuvent ainsi remonter les préoccupations des parties prenantes locales afin d'alimenter la stratégie globale du Groupe. Enfin le Comité d'audit du Groupe dans le cadre de ses échanges avec le Groupe de Travail ESG émet ses recommandations au Conseil d'administration de VIEL & Cie sur l'évolution de la stratégie ESG.

La politique ESG s'appuie sur des éléments de la cartographie des risques du Groupe et a fait l'objet de discussions avec les responsables conformité de l'ensemble du réseau international. Elle est adoptée par les Directions générales des pôles opérationnels et fait l'objet d'une validation par les Comités d'audit opérationnels, leurs

Elle s'assure de la prise en considération adéquate des risques ESG dans le calibrage du plan d'audit interne et du périmètre de ses missions afin de s'assurer que le dispositif ESG est déployé conformément aux exigences du Groupe. Ce contrôle périodique est organisé au sein des pôles opérationnels. Il est internalisé au sein du Pôle Bourse Direct et externalisé auprès d'un grand cabinet au sein de Tradition. L'audit périodique reporte directement au Comité d'audit de chaque pôle opérationnel sur une base trimestrielle sur l'avancée de ses travaux et de ses recommandations.

Compétence des instances de gouvernance

Dans le cadre du déploiement de sa démarche ESG, le Groupe a fait le choix de se faire accompagner par un cabinet de conseil spécialisé sur ce thème, DarwinX.

Des sessions de sensibilisation aux thématiques ESG ont été organisées auprès de l'ensemble des membres des conseils d'administration, des comités d'audit et des comités de rémunération de VIEL & Cie (taux de présence de 85%), Bourse Direct (taux de présence de 100%) et Tradition (taux de présence de 76%). Ces formations ont porté principalement sur :

- Un rappel des notions liées à la durabilité (ESG, RSE)
- La réglementation applicable et à venir (NFRD, CSRD)
- Le climat : incidences, risques, opportunités et transition

Des formations de sensibilisation ont également été organisées auprès des principaux managers des différentes zones géographiques ainsi que des représentants des métiers (Compliance, IT, RH, Finance).

Au total 57 personnes ont suivi ces formations au sein du Groupe.

1.B-2 Actions de ces instances de gouvernance

Au cours de l'année 2023, une séance complète du Comité d'audit de VIEL & Cie a été consacrée à la politique ESG du Groupe. Au cours de ce comité, un document de travail a été communiqué aux membres, comportant les travaux du Groupe de Travail ESG dont notamment :

- la collecte des données de l'ensemble des filiales : nature des données, méthodologie, point d'avancement,
- le bilan des formations et sessions de sensibilisation organisées au sein du Groupe,
- l'évolution de la réglementation applicable dans le cadre de la collecte des informations, les formations et séances de sensibilisation organisées ainsi que les plans d'actions élaborés.

A l'issue de cette réunion, un plan d'actions a été établi par le Groupe de Travail ESG pour être présenté au comité d'audit du pôle opérationnel principal du Groupe, Tradition. Ce plan a eu pour objectif de définir les conditions d'implémentation d'actions concrètes au sein des filiales de Tradition sur les questions majeures de durabilité pour VIEL &Cie :

- L'atténuation du changement climatique et la consommation énergétique
- La cybersécurité et la protection des données
- La formation des effectifs, la diversité, l'égalité et l'inclusion
- L'éthique des affaires et les diligences fournisseurs

› Collecte de données en local

Le Groupe de travail ESG initie et suit le processus deux fois par an, en juin et en janvier. L'objectif est de collecter des données locales afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de Viel & Cie sur sa stratégie ESG. Le processus s'étale sur environ 45 jours avec une étape de contrôle de la qualité des données à l'issue de la collecte. Si la qualité des données est satisfaisante ces dernières sont retenues pour le rapport ESG, sinon des échanges s'engagent avec les bureaux locaux.

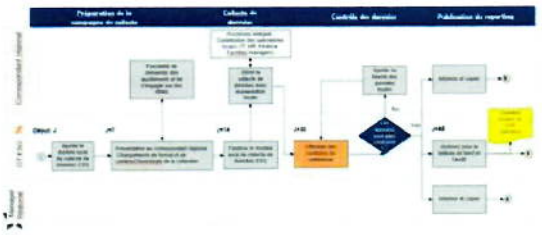

› Collecte de données en central

Le Groupe de travail ESG initie et suit le processus une fois par an en janvier. L'objectif est de rassembler les données gérées de manière centralisée afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie ESG.

› Collecte de données auprès des fournisseurs

Le Groupe de travail ESG initie et suit le processus une fois par an en septembre. L'objectif est de collecter les informations ESG des fournisseurs afin de calculer les indicateurs nécessaires au suivi de l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie ESG. Les travaux s'étendent sur une durée de 4 mois selon le processus présenté ci-dessous :

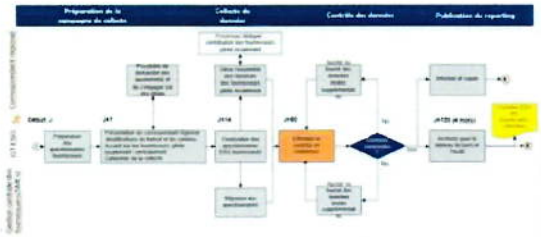

› Production du rapport ESG

Le Groupe de travail ESG organise ces travaux une fois par an en février. L'objectif est de fournir des indicateurs et d'analyser les plans d'action pour suivre l'alignement de VIEL & Cie sur sa stratégie ESG.

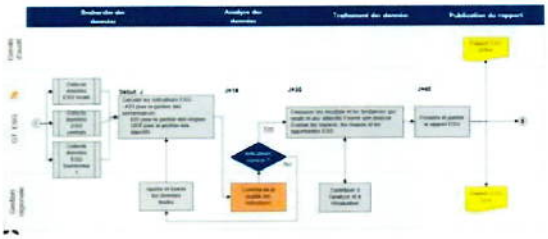

› Suivi des thèmes durabilité et contrôle

Le Groupe de travail ESG lance et suit le processus une fois par an, en mars. L'objectif est d'aligner la stratégie ESG du Groupe sur les priorités des sociétés du Groupe et des parties prenantes externes. Ce processus comprend la validation de la stratégie ESG du Groupe par le comité exécutif. Ce processus est organisé par étape sur une durée d'environ 3 mois comme suit :

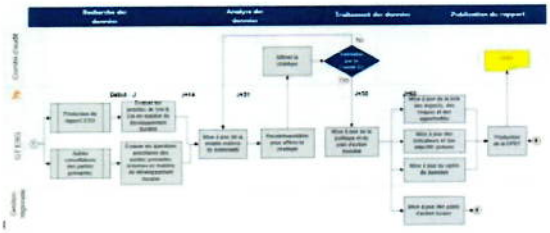

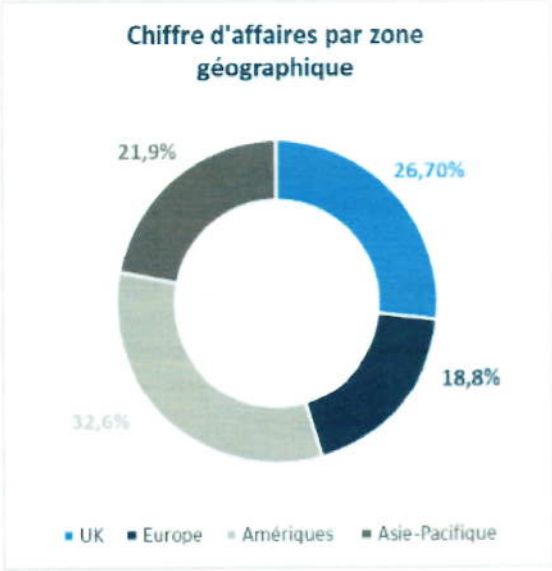

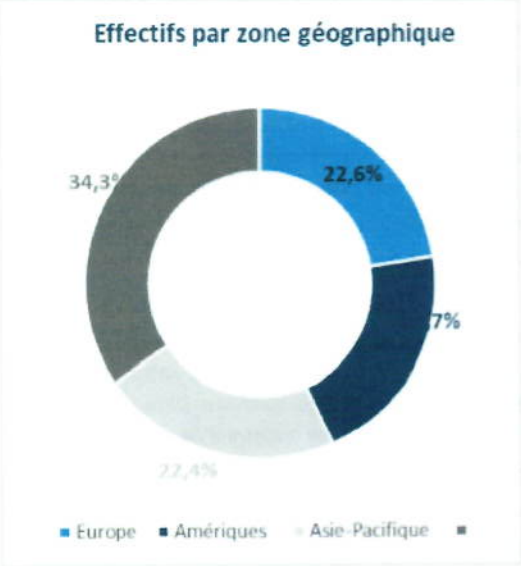

› **Partage de la valeur ajoutée**

Partage de la valeur ajoutée entre les parties prenantes : les salariés, du Groupe, fournisseurs, actionnaires

Chiffre d'affaires : 1 077,6 millions d'euros

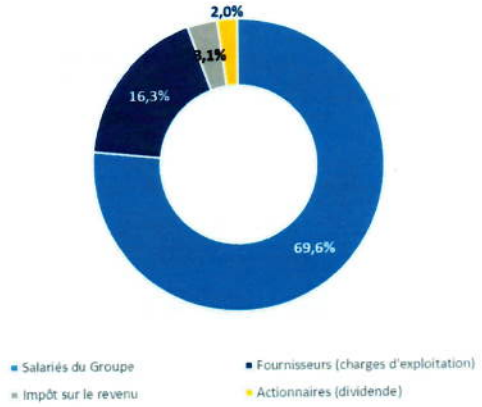

1.C.1.b) Notre modèle d'affaires et stratégie métier

› **Intermédiation professionnelle**

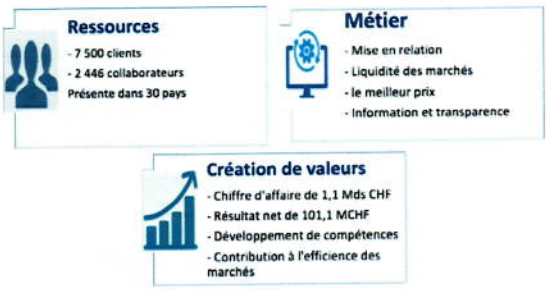

L'activité d'intermédiation professionnelle vise à mettre en relation des clients pour réaliser des opérations financières sur une vaste gamme d'instruments financiers sur un plan mondial. L'intermédiaire financière constitue une véritable place de marché, centre de liquidité et de fixation des prix.

Le pôle opérationnel d'intermédiation professionnelle du Groupe, Tradition assure une couverture mondiale avec des bureaux dans plus de 30 pays. Il compte parmi ses clients, les grands acteurs de la finance mondiale : banques, hedge funds, fonds de pensions, etc. Les activités de Tradition sont localisées au plus près de ses clients à Londres, New-York, Tokyo, Hong-Kong, Singapour, Paris, dans les grands centres des marchés financiers. Tradition se positionne comme le 3ième acteur mondial après un acteur anglais et un américain. Dans ce secteur, qui est depuis longtemps dominé par les anglo-saxons, Tradition est une société suisse majoritairement contrôlée par VIEL & Cie, société française.

Tradition propose des services d'exécution à la voix, hybrides et électroniques, ainsi que des services d'information ; elle favorise la formation des prix et la liquidité transactionnelle pour un ensemble diversifié de classes d'actifs financiers et non financiers comme les matières premières, pour les instruments au comptant et dérivés et pour les transactions allant de la plus simple à la plus complexe.

À travers ses activités, Tradition aide ses clients à négocier les déséquilibres entre l'offre et la demande ou à gérer des situations de crise sur les marchés locaux ou mondiaux. Elle constitue, pour son réseau mondial de clients, une plateforme dénuée de tout conflit et hautement efficiente

choix d'investissement parmi une large gamme de produits financiers : actions françaises et étrangères, OPCVM, produits dérivés.

Bourse Direct exerce son activité en France. Ses principaux concurrents sont des acteurs français qui développent également des métiers de banque en ligne, des acteurs étrangers, notamment européens, proposant une gamme de service plus ou moins étendue.

Sous la marque Direct Securities, Bourse Direct propose une solution globale de back-office en marque blanche, à destination des établissements financiers, pour le traitement et la gestion des comptes de leurs clients. Cette prestation de sous-traitance leur apporte une maîtrise technique de l'ensemble du processus : transmission et réception d'ordres en temps réel, négociation et compensation, tenue de comptes et conservation de titres.

Le service de Direct Securities s'adapte à chaque catégorie de clients institutionnels : sociétés de gestion, établissements financiers, groupes d'assurance, courtiers en ligne, en totale adéquation avec leurs besoins. Direct Securities fournit également un outil administratif (intranet) qui permet aux établissements financiers d'assurer un suivi complet de leur clientèle ainsi qu'un site web transactionnel dans le respect de leur charte graphique pour leurs propres clients (site blanc).

Les services d'EXOE s'adressent principalement à des sociétés de gestion. Outre les exécutions d'ordres, EXOE s'assure de la meilleure exécution des ordres de ses clients et fournit des rapports complets répondant aux obligations réglementaires (MIFID).

Bourse Direct diversifie son offre de service vers des produits d'Epargne. Les clients peuvent souscrire dans le cadre d'une offre complètement digitalisée, des contrats d'assurance-vie. Parallèlement, une large gamme de produits d'Epargne ou de défiscalisation est proposée aux clients au travers d'un accompagnement par des experts.

Comme pour les activités de Tradition, Bourse Direct évolue dans un environnement fortement informatisé avec des plateformes internet et des nouveaux services liés à l'exploitation de la donnée. Cette caractéristique implique une exposition significative aux enjeux énergétiques et à la maîtrise des risques liés à cette ressource ainsi qu'à la trajectoire de l'empreinte carbone de la société.

Bourse Direct s'adresse principalement à une clientèle de particuliers, auxquels la société doit assurer une accessibilité permanente aux outils dans un environnement le plus sécurisé possible.

Les enjeux liés à la conformité et la réputation de l'entreprise sont inhérents à son métier évoluant dans un environnement fortement régulé.

La banque privée

Le groupe détient une participation dans une banque privée en partenariat avec le groupe Swiss Life France. Le projet de Swiss Life banque est de développer un modèle assur-banque en proposant une offre d'épargne optimale dans le cadre de la gestion de patrimoine haut de gamme de la clientèle Swiss Life. Cette participation étant minoritaire et VIEL & Cie n'ayant pas de rôle opérationnel dans la banque, ce pôle d'activité n'est pas couvert dans le document courant.

Swiss Life Banque Privée s'adresse à des clients aisés et patrimoniaux, auprès desquels la banque propose une offre de gestion patrimoniale alliant assurance vie et services de banque privée, grâce à son modèle d'assureur gestion privée. À cette clientèle, Swiss Life Banque Privée offre du conseil, des produits et des services de façon personnalisée. Enfin, le modèle de multidistribution de Swiss Life Banque Privée lui permet d'accélérer sa croissance.

Ce modèle original s'appuie sur une gouvernance, une gestion des risques et une conformité stricte. Il intègre les grands principes de la responsabilité sociétale d'entreprise permettant à Swiss Life Banque Privée de se développer durablement et d'être une entreprise citoyenne et engagée.

L'écosystème Swiss Life Banque Privée a pour ambition de réunir toutes les expertises nécessaires à une vie. L'histoire de la banque s'est construite autour d'une collaboration forte entre deux experts de dimension internationale, le groupe Swiss Life, actionnaire à hauteur de 60%, et le groupe VIEL & Cie, un leader mondial de l'intermédiation financière.

VIEL & Cie n'intègre pas Swiss Life Banque Privée dans le périmètre de son rapport mais s'assure que ce Groupe, au travers de ses publications, est aligné sur ses objectifs de durabilité.

ensemble intégré de processus, d'outils et de capacités opérationnels pour réduire les coûts d'énergie, améliorer les offres alternatives et gérer les risques associés.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe reste exposé à des activités liées aux énergies fossiles. En 2022, ses opérations d'intermédiation sur les produits liés au charbon ont été arrêtées. Cependant, des activités persistent notamment dans le cadre de desk d'intermédiation sur les produits dérivés listés liés au gaz et au pétrole. Le Groupe s'est aussi porté acquéreur d'une petite société d'intermédiation, Starfuels, qui intervient principalement en tant qu'intermédiaire sur des opérations sur les énergies fossiles.

Les activités du sous-groupe Starfuels, représentent en 2023, 3% du chiffre d'affaires mondial du Groupe. Il est à noter que Starfuels développe des activités dans le domaine des biocarburants s'inscrivant ainsi dans une démarche de transition vers des énergies bas carbones.

La valeur ajoutée du métier d'intermédiation professionnelle, réside dans la forte contribution à la liquidité des marchés financiers et au fonctionnement de l'économie mondiale.

Dans le cadre de cette stratégie de croissance rentable, le Groupe s'inscrit dans une démarche responsable sur plusieurs plans :

- En tant que Groupe - l'éthique est au cœur des métiers et de son activité gage de confiance pour les clients. Le métier s'exerce dans un environnement fortement régulé et contribue à la lutte contre le blanchiment, terrorisme, corruption. Les règles mises en place au sein de Tradition, le code éthique diffusé à l'ensemble des filiales internationales s'inscrit dans ses valeurs
- En tant qu'employeur – acteur mondial engagé dans la diversité, le respect des cultures locales, qui investit dans la formation et l'accroissement des compétences de ses employés
- Dans sa stratégie de croissance, la hausse du volume d'affaires, du nombre de collaborateurs et de filiales dans le monde implique une approche environnementale responsable dans les consommations d'énergie, l'impact en Co2 lié à son activité (équipements IT, voyages etc..)
- Des opportunités de décarbonation notamment avec l'abandon des activités sur le charbon ou le déploiement de TFS Green.
- **La bourse en ligne**

Bourse Direct – La valeur engagement au service de clients toujours plus nombreux

Accélération du développement de la bourse en ligne

Bourse Direct est un acteur majeur de la bourse en ligne en France. En 2023, la société a exécuté plus de 4,5 millions d'ordres pour des clients particuliers et enregistre plus de 310 000 comptes de clients particuliers. La société a connu un fort développement au cours des trois dernières années en recrutant plus de 100 000 nouveaux comptes sur la période. Bourse Direct regroupe les clients les plus actifs du secteur de la bourse en ligne en France.

Bourse Direct dispose d'un savoir-faire technique mis au service de ses clients. Expert de la bourse en ligne, Bourse Direct propose aux investisseurs particuliers une plateforme complète de services, d'outils et de produits financiers via Internet : actions françaises et étrangères, produits dérivés, CFD (Contract For Difference), trackers, warrants, certificats, turbos, OPCVM, assurance-vie. La majorité des outils mis à la disposition des clients de Bourse Direct est développée en interne par des équipes techniques basées à Paris et travaillant en coordination avec la Direction générale pour mettre en œuvre la stratégie produit définie.

Bourse Direct est une société qui opère sur les marchés financiers mais également une société axée sur l'internet, dont la communication et les contacts avec ses clients et prospects se fait très majoritairement via ses sites internet.

La société dispose cependant d'implantations à Paris et en province qui permettent de maintenir un contact moins dématérialisé avec sa clientèle. Ainsi, la clientèle qui le souhaite peut se rendre sur rendez-vous au siège parisien de la société ou dans les agences de Lyon, de Toulouse et de Lille, afin de rencontrer des équipes commerciales ou avoir un contact direct avec les collaborateurs de la société. Ces structures permettent d'établir et de maintenir ce contact entre la société et ses clients ou prospects.

Bourse Direct s'inscrit dans le cadre d'une démarche pédagogique forte et propose des formations gratuites à ses clients et ses prospects.

L'ambition de Swiss Life est de permettre aux générations actuelles et futures de vivre selon leurs propres choix.

Dans le cadre de sa stratégie, Swiss Life donne la priorité aux domaines dans lesquels l'entreprise peut exercer une influence directe. Concrètement, Swiss Life agit de manière responsable :

- en tant qu'assureur et conseiller ;
- en tant qu'investisseur ;
- en tant qu'employeur ;
- en tant qu'acteur citoyen ;
- dans la conduite de ses activités.

Ces piliers constituent le cœur de la stratégie RSE de l'entreprise, et reposent sur des principes de conduite responsable, à la base de toutes ses activités. Dans ce cadre, Swiss Life intègre les notions de responsabilité sociétale au sein de tous les processus décisionnels de l'entreprise, s'appuie ainsi sur une gouvernance solide, une gestion des risques rigoureuse, un comportement éthique, et mène toutes ses activités en maîtrisant son empreinte environnementale.

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements financiers, VIEL & Cie a fait le choix de sélectionner des programmes d'investissements favorables à la production d'énergie renouvelable, notamment l'éolien, afin de soutenir ces initiatives au travers de fonds d'investissement élaborés par un établissement bancaire.

1.C-2 Implications des parties prenantes dans cette stratégie

En 2023, VIEL & Cie a fait évoluer son processus d'analyse de matérialité La liste normée par l'ESRS* a été jaugée à l'aune des enjeux du secteur, documentés par le SASB** utilisés lors de l'exercice précédent pour l'identification des enjeux pertinents. Un échantillon représentatif de parties prenantes – parmi les actionnaires, fournisseurs, clients, managers – a été identifié et questionné sur la base de cette liste de sujets pour récolter les attentes en termes de RSE

** : Normes européennes d'information en matière de durabilité –C(2023) 5303 Règlement délégué (UE) de la commission complétant la directive comptable (2013/34/UE), telle que modifiée par la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité (CSRD - 2022/2464)*

*** : Sustainability Accounting Standards Board® – industries: Services bancaires et courtage, Bourses de valeurs mobilières, Logiciels et services IT - https://sasb.org/*

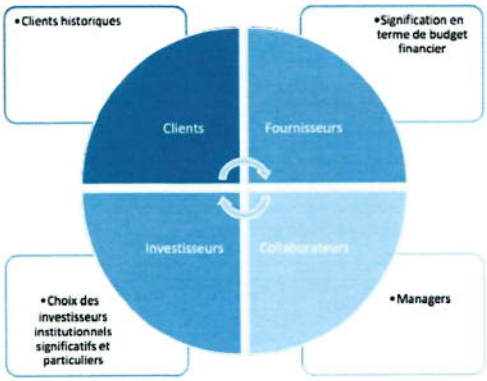

Cette approche a été déclinée en trois temps :

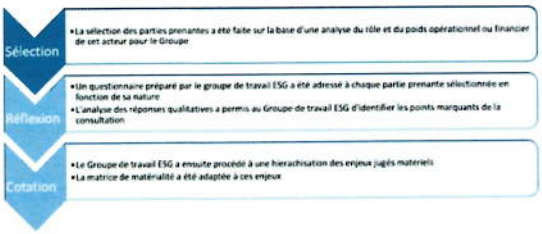

1.C-3 Impact significatif, risques et opportunités et interactions avec le modèle d'affaires *(voir tableau en section 1.D.1.b))*

Le seuil de matérialité définit dans le cadre des activités régulées du Groupe correspond à un pourcentage des fonds propres consolidés réglementaires de la société holding de tête du Groupe, compagnie financière. Ce seuil est fixé à un peu moins de 1 million d'euros.

En 2023, les travaux du Groupe ont mis en évidence des enjeux prioritaires pour les responsables métiers des filiales et pour les représentants des parties prenantes. Cette analyse a conduit au constat suivant concernant les sept sujets prioritaires pour les externes et les internes (classés du plus important (1) au moins important) :

Enjeux prioritaires

	Importance pour les acteurs internes	Importance pour les parties prenantes
Atténuation du changement climatique	4	3
Conditions de travail des effectifs de l'entreprise	5	1

fournisseurs, investisseurs. Sont consultés également en interne les participants aux ateliers d'élaboration de la stratégie bas carbone et les membres du comité RSE de Bourse Direct dont un représentant du personnel.

Un travail d'analyse interne, mené par le Groupe de travail ESG et les directions risques du groupe, assistés par un cabinet de conseil expert a été initié sur cette base pour évaluer en détail l'importance des risques, opportunités et impacts et alimenter la stratégie RSE.

Concernant les enjeux environnementaux, cette analyse a été effectuée dans le cadre d'un groupe de travail de 13 personnes, représentantes des activités de Londres et Paris de Tradition sur des fonctions diverses : conformité, finance, risques, IT. Plus de 20 heures d'ateliers de travail et de réflexion ont été organisées et encadrées par un expert. Ces ateliers visent à disposer au sein du Groupe d'une meilleure maîtrise de ces sujets, et fort de cette expérience, de pouvoir partager dans les mois et années à venir auprès d'autres représentants du Groupe dans d'autres zones géographiques, cette expertise et approche.

La perception interne est donc établie par l'approche du management dans le suivi des risques opérationnels et les travaux menés régulièrement par les services de conformité, et des collaborateurs en lien avec les travaux sur la politique RSE. Le point de vue externe est évalué par l'importance prise par ces enjeux selon les parties prenantes mais également selon les concurrents et principaux acteurs du secteur dans lequel évolue le Groupe. Les résultats de cette étude, présentés dans le graphique évoqué ci-avant, permettent de distinguer les enjeux en fonction de leur importance pour chaque groupe interrogé. Comme en 2022, ces résultats mettent en avant comme enjeux très importants: la culture d'entreprise (éthique, transparence, protection des données), la lutte contre la corruption pour ce qui concerne la gouvernance. Concernant le volet social, l'égalité de traitement et de chance pour tous, les conditions de travail, les incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finals ressortent comme des enjeux très importants. Enfin, les enjeux relatifs à l'environnement identifiés comme très importants concernent l'atténuation du changement climatique et l'énergie. Les indicateurs, les politiques et les diligences associées à ces enjeux sont ensuite plus particulièrement développés dans les chapitres suivants notamment en termes d'analyse de risques, opportunités et impact.

1.D.1.b)Tableaux des incidences, risques et opportunités

L'identification des incidences, risques et opportunités s'appuie sur les verbatims des parties prenantes externes, la consultation des responsables risques et conformité de chaque secteur géographique, l'avis du groupe de travail ESG et du président du groupe. Les informations détaillées liées aux piliers et E, S et G sont détaillées dans les sections 2, 3 et 4 de ce document ci-après.

L'analyse s'appuie ensuite sur les processus de mesure, gestion et suivi des risques du Groupe. Ainsi, les dimensions financières, économiques, sociales, environnementales, réglementaires, opérationnelles et business conditionnent cette analyse.

Chaque enjeu est évalué aussi sous l'angle d'une opportunité favorable au développement du Groupe. L'analyse de ces opportunités pourra ensuite influer sur la stratégie du Groupe.

Les incidences, risques et opportunités sont classés selon les piliers, E- environnement, S – sociale, G – gouvernance. Un horizon de temps est fixé selon 3 possibilités, court terme, moyen terme et long terme. Enfin, une probabilité d'occurrence est définie pour chaque enjeux de faible à haute. Chaque incidence, risque, opportunité implique un plan d'action et un indicateur de suivi détaillés dans les tableaux ci-dessous. Sont indiqués en gras, les indicateurs publiés.

Les travaux menés au cours des derniers mois ont conduit à repositionner l'enjeu relatif à la culture d'entreprise (éthique, transparence et protection des données) comme prioritaire. Au total, ce sont donc 28 risques identifiés, 10 opportunités et 5 impacts qui sont ressortis dans l'analyse globale, rationalisés ensuite en différentes thématiques présentés ci-dessous avec les sections en référence pour chaque thème et chiffrage des indicateurs :

EFFECTIF DE L'ENTREPRISE (section 3-A)		
Risques	**Horizon de temps**	**Indicateurs**
Condition de travail		
Perte de talents liée au processus de recrutement	Moyen terme	Taux de rotation du personnel (section 3-A) Ratio des salariés ayant bénéficié d'une mobilité géographique ou fonctionnelle par rapport au salariés sortants (section 3-A)
Perte de compétences voire d'activité due au départ de personnel clé ou de toute une équipe	Court terme	
Absentéisme, démotivation ou perte de talent lié à la rémunération ou au manque de dialogue social	Moyen terme	
Litiges juridiques avec les employés	Court terme	
Traitement équitable et égalité pour tous		
Harcèlement ou traitements discriminatoires de collaborateurs	Court terme	Taux d'employés par genre (section 3-A)
Autres droits liés au travail		
Non-respect des droits de l'homme	Court terme	Nombre de traités des Nations unis signés par les pays où le groupe opère (section 3-A)
Opportunités	**Horizon de temps**	**Indicateurs**
Condition de travail		
Attractivité de l'entreprise et rétention des talents avec des avantages en termes de rémunération, de formation, d'évolution professionnelle et d'environnement de travail	Court terme	Taux d'employés par genre (section 3-A) Taux d'employés par tranche d'âge (<30, 30-50, >50) (section 3-A) Moyenne d'âge des employés (section 3-A)
Traitement équitable et égalité pour tous		
Attractivité de nouveaux talents	Long terme	Idem indicateurs précédents
Impact positif	**Horizon de temps**	**Indicateurs**
Traitement équitable et égalité pour tous		
Contribution aux corrections d'inégalités sociales et économiques locales aux filiales	Moyen terme	Nombre de traités des Nations unis signés par les pays où le groupe opère (section 3-A)

CONSOMMATEURS ET UTILISATEURS FINAUX		
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs		
Impact positif	**Horizon de temps**	**Indicateurs**
Déploiement de plateformes techniques accessibles au plus grand nombre	Court terme	Nombre de comptes de clients de Bourse Direct
Incidences liées aux informations sur les consommateurs		
Risques, opportunités et impacts gérés avec l'utilisation et la protection des données métier en général dans la gouvernance		

Définition des principaux indicateurs figurant dans le tableau

Approche méthodologique

Les indicateurs couvrent 100 % du chiffre d'affaires consolidés du Groupe et 100% des effectifs à l'exception de 11 sociétés qui sont soit dormantes (sans activité, ni effectif), soit récemment créée (une société ouverte en novembre 2023) ou dans des pays où l'activité a été suspendue (Israël, Russie). Pour des raisons légales et d'obligation de confidentialité, des données RH (âge et genre) ne sont pas communiquées, notamment en provenance des Etats-Unis représentant environ 20% du périmètre.

Concernant le bilan carbone, lorsque des informations sont manquantes, les données ont été extrapolées en fonction des normes d'émissions et/ou des données d'autres entités. Pour correspondre à la réalité de l'activité du groupe, et comme le préconise l'annexe A de la norme ISO 14064-1, le contrôle opérationnel abordé a été choisi. Toutes les entités du groupe qui sont contrôlées opérationnellement ont été couvertes, à l'exception d'Israël et de la Russie, pour correspondre au champ d'application du DPEF. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a pris une participation minoritaire au capital et qui n'ont pas de contrôle opérationnel sont considérées dans la catégorie « Investissement ».

Pour le scope, les données souhaitées sont spécifiques à la consommation directe (compteur de gaz ou factures) pour un score de qualité de 100%. Le score de complétude est basé sur le fait que nous avons ou non au moins des informations concernant le système de chauffage. Si aucune information n'est fournie (le gaz est mis à zéro et l'électricité est choisie par défaut comme système de chauffage (en cat. 6)), le score est fixé à 0%. La note globale est pondérée par la surface

Pour le scope 2, les données souhaitées de consommation électriques sont spécifiques (compteur de gaz ou factures) pour un score de qualité de 100%. Si aucune donnée spécifique n'est fournie, une consommation semi-spécifique est calculée sur la base de la surface occupée et de la consommation par m2 par défaut associée à un score de 50%. En ce qui concerne les équipements informatiques dans le centre de données d'un tiers, les données sont spécifiques si elles sont basées sur les rapports du fournisseur (score de qualité de 100%), extrapolées à partir de l'année dernière dans le cas contraire (score de qualité de 80%). Les scores totaux sont pondérés par la consommation

Formations obligatoires effectuées (base déclarative)

Nombre de collaborateurs ayant suivi une formation en relation avec des sujets réglementaires au sein du Groupe rapporté à l'effectif total du Groupe. Cet indicateur est défini sur une base déclarative.

Qualité des relations avec le régulateur

Cet indicateur est qualitatif et basé sur les réunions tenues avec les régulateurs dans l'ensemble des filiales dans le monde, le nombre de contrôle en cours ou procédures en cours. Cet indicateur est lié à l'appréciation par le responsable de la conformité au niveau mondial sur les bases des échanges avec les différents régulateurs.

Nombre moyen d'années d'ancienneté du top management dans le Groupe

Le nombre moyen d'année d'ancienneté du top management dans le Groupe correspond à la moyenne des années d'ancienneté des principaux managers du Groupe dont les Directeurs opérationnels de zone géographiques, le directeur financier du groupe Tradition et des holdings, le directeur juridique, le directeur du contentieux, le directeur de la communication.

Nombre de litiges

Cette donnée correspond au nombre de litiges pour lesquels une procédure judiciaire est en cours avec un client du Groupe.

Taux de formation des effectifs à la cyber-sécurité

Ce taux est calculé sur le nombre de collaborateurs ayant suivi une formation sur le thème de cybercriminalité au cours des deux dernières années au sein du Groupe. Ce taux est calculé par rapport au nombre de formation sur ce thème octroyé sur la période citée sur l'effectif total du Groupe.

Taux de rotation du personnel

Le taux de rotation du personnel correspond à la moitié du nombre de départs et d'arrivées cumulés sur l'effectif total au sein du Groupe sur une période du 1er janvier au 31 décembre de l'année concernée.

- l'atteinte des communautés : de par son activité, le Groupe ne traite pas de produits pouvant avoir une incidence sur des communautés ou pouvant contrevenir aux droits économiques, sociaux ou culturels des populations,
- le bien-être animal,
- des actions politiques ou lobby actif
- Les travailleurs de la chaine de valeur : dans le cadre de sa politique de gouvernance, le groupe s'assure de l'éthique et du respect des droits de l'homme par les partenaires

La politique de la réserve militaire repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer leurs salariés-réservistes 10 jours par année civile dans le cadre de leur activité de réserve (article L.3142-89 du Code du travail). Le Groupe n'a pas connaissance de collaborateurs réservistes au sein de ces effectifs n'ayant eu aucune déclaration de collaborateur sur ce thème.

2 – INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe a produit une cartographie des enjeux environnementaux de ses activités présentée ci-dessous :

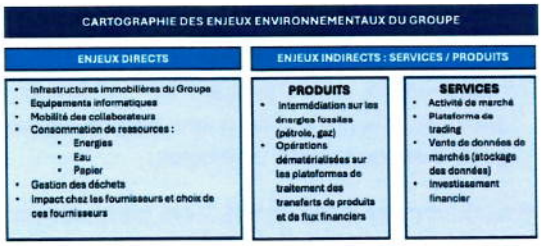

2.A – TAXONOMIE

Avec l'entrée en vigueur en 2022 de la directive européenne sur la taxonomie (UE 2020/852 du 18 juin 2020), la réglementation impose aux entreprises d'identifier et de déclarer le degré de durabilité de leurs activités, conformément au système de classification « Taxonomie verte » de l'Union Européenne.

Ce système fournit des définitions des activités économiques pouvant être considérées comme écologiquement durables. C'est un langage commun qui introduit une nomenclature des activités économiques selon leur contribution aux six objectifs environnementaux définis par la commission européenne. La taxonomie définit donc des critères harmonisés pour déterminer si une activité économique est durable d'un point de vue environnemental.

En juin 2021, un premier acte délégué est venu compléter le texte pour définir les critères techniques permettant de qualifier l'alignement des activités économiques aux deux premiers objectifs (Lutte contre le changement climatique et Adaptation au changement climatique).

Les critères techniques pour le calcul de l'alignement sur les quatre autres objectifs sont venus compléter le dispositif en juin 2023 (l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et maritimes, la transition vers une économie circulaire, la prévention et le contrôle de la pollution, la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes). L'alignement au regard des objectifs couverts doit tenir compte de l'impact sur tous les autres (principe de « Do Not Significantly Harm »).

- Ce même type de dépenses, lorsqu'elles ne sont pas immobilisées (Opex), liées aux bâtiments et opérateurs permettant l'exploitation des serveurs des filiales de Groupe sont éligibles et entrent dans le calcul de l'ICP des OpEx au titre de l'adaptation au changement climatique et, en tant qu'activité de transition à l'atténuation du changement climatique
- Les dépenses capitalisées liées à l'achat d'équipements électriques et électroniques (ex. serveurs des filiales du groupe) à destination des collaborateurs du groupe sont éligibles au titre de l'économie circulaire. Ce type de dépenses n'entrant pas dans la définition du dénominateur de l'ICP des Opex, elles ne sont comptabilisées que dans l'ICP des Capex.
- Dans le cas où les contrats de location des bureaux sont comptés comme CapEx (i.e comptabilisation du droit d'utilisation sur l'actif) et catégorisés en immobilisation corporelle, alors leurs frais de fonctionnement et de maintenance, entrent au dénominateur et sont partiellement éligibles (Energies renouvelables) (OpEx).

L'analyse de ces informations s'appuie sur les informations financières figurant dans les comptes consolidés publiés notamment par la revue détaillée des charges d'exploitation consolidées mais également des éléments d'actifs immobilisés (cf : Rapport annuel 2022 / Comptes consolidés)

2.A.3 Eligibilité des dépenses – calcul du dénominateur

Le règlement délégué de la commission européenne (UE 2021/2178) du 6 juillet 2021 précise les éléments comptables entrants dans le calcul des indicateurs (ICP) pour les entités non financières.

A ce titre, ont été identifiées les dépenses suivantes:

CAPEX:

- IAS 16 Immobilisations corporelles
- IAS 38 Immobilisations incorporelles
- IFRS 16 Contrats de location
- IAS 40 Immeubles de placement

Le groupe VIEL & Cie n'a pas d'investissement comptabilisés en IAS 41 Agriculture et IAS 40 Immeubles de placement sur les exercices concernés.

En 2022, le calcul du dénominateur a été fait sur la base des actifs net des sorties. Or la définition de l'indicateur ne mentionnant que les « **entrées** d'actifs corporels et incorporels de l'exercice considéré », les indicateurs ont été calculés en 2023 sans tenir compte des sorties et les valeurs historiques ajustées en conséquence. (Annexe I du règlement (UE) 2021/2178 paragraphe 1.1.2.1)

OPEX:

- Les coûts directs de rénovation, entretien et réparation des bâtiments
- Les contrats de location à court terme

Le groupe VIEL & Cie n'a pas d'autres dépenses liées à l'entretien courant d'actifs corporels. Conformément aux précisions de la commission Européenne publiées au Journal Officiel C382 du 6 octobre 2022, les frais généraux et les consommations énergétiques des bâtiments ont été exclus des calculs.

2.A.4 Eligibilité des dépenses – quotité éligible

De l'observation des critères techniques d'éligibilité, il résulte que parmi les dépenses entrant dans les calculs des indicateurs, les dépenses de traitement des données, hébergement et activités connexes sont éligibles en OpEx et en CapEx.

Selon les contrats ces dépenses sont comptabilisés en actif corporel ou en contrat de location court terme.

Tenant compte de cet état comptable, les dépenses de « Traitement des données, hébergement et activités connexes» sont ainsi intégrées dans le calcul de l'un ou l'autre des indicateurs à hauteur de leur montant:

- Dans l'ICP des CapEX pour les contrats comptabilisés en actif corporel
- Dans l'ICP des OpEx pour les contrats comptabilisés en location court terme

Les dépenses liées à l'achat d'équipements électriques et électroniques (ex. serveurs des filiales du groupe) à destination des collaborateurs du groupe n'étant éligibles qu'à l'ICP des CapEX, seules les dépenses immobilisées ont été prises en compte dans la quotité éligible.

2.A.5 Alignement des dépenses éligibles pour les deux objectifs relatifs au changement climatique

Les fournisseurs entrants dans les dépenses de « Traitement des données, hébergement et activités connexes» ont été interrogés sur les critères techniques de contribution substantielle à l'alignement :

- L'application des pratiques du dernier code de conduite européen ou du document du CEN-CENELEC CLC TR50600-99-1 relatifs à la gestion de l'énergie dans les centres de données
- Le cas échéant, le contrôle et audit du dispositif par des tiers indépendants
- Les pratiques non applicables et alternatives mises en œuvre
- Le respect du seuil du potentiel de réchauffement planétaire (Global Warming Potential - GWP) des réfrigérants utilisés dans le système de refroidissement des centres de données

Quel que soit le site, le fournisseur ne répondant pas à l'ensemble des critères techniques, l'alignement est 0%.

Dans le cadre de sa stratégie environnementale (cf : C - Environnement : enjeux majeurs lié à l'énergie et au changement climatique), l'objectif du Groupe est de contribuer à réduire ses consommations d'énergie et son empreinte carbone lié à son fonctionnement et son développement mais également au travers de ses principaux fournisseurs.

Le reporting détaillé en application du règlement délégué (UE) 2021/2178 annexe II modifié par le règlement (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 annexe V est disponible en annexe du rapport.

2. B - CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le Groupe a mis en place une approche pour qualifier les risques liés aux enjeux Energie-Climat, c'est-à-dire les risques physiques et de transition. Cette approche s'inscrit dans le cadre d'une démarche progressive visant l'amélioration constante des analyses et plans d'actions afin d'accompagner cette transition.

Des formations de sensibilisation ont été organisées auprès des principaux managers des différentes zones géographiques ainsi que des représentants des métiers (compliance, IT, RH, Finance).

Au total 57 personnes ont suivi ces formations au sein du Groupe. Ces formations ont concerné également les membres de Conseils d'administration de Tradition, VIEL & Cie et le Conseil de Surveillance de Bourse Direct. Au sein de ces instances de gouvernance du plus haut niveau 85% des membres du Conseil d'administration de VIEL & Cie ont suivi la formation (75% des membres du Conseil d'administration de Tradition et 100% des membres du Conseil de Surveillance de Bourse Direct). Six sessions de formation ont été déployées sur différentes zones géographiques.

Un groupe de travail dédié aux enjeux sur le climat s'est réuni dans le cadre de cinq sessions de trois heures chacune afin d'analyser les facteurs d'impact, les risques et potentielles opportunités. La zone UK a été identifiée comme la région la plus exposée aux risques de transition comparée à l'Asie ou aux US. Les travaux se sont donc concentrés sur cette zone spécifiquement. Ce groupe de travail Climat a rassemblé 13 personnes représentantes des sites anglais et français de Tradition. Ces deux sites représentent environ 35% du chiffre d'affaires du Groupe. Ces sites ont été choisis comme « sites pilotes » pour affiner la méthodologie et l'approche pour la construction du plan de transition. Les bureaux des autres zones géographiques seront progressivement intégrés dans cette démarche. La mise en place de ce groupe de travail Climat a été décidée en central et les ateliers ont été menés par des experts externes à l'entreprise.

Les risques qualifiés de court terme sont à moins d'un an, les risques à moyen terme sont entre 1 et 5 ans et les risques long terme sont à une échéance supérieure à 5 ans.

Le Groupe a procédé dans le cadre de ses ateliers de travail sur le Climat à l'identification des principaux risques et opportunités liés à ses activités en en respectant la taxonomie proposée par la TCFD/CDP (Task force on Climate-related Financial Disclosures)/CDP, notamment les risques de transition comme décrit ci-dessus.

Le risque physique fait référence à l'impact financier d'une dégradation de l'environnement, et notamment d'un changement climatique, y compris des phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et des changements graduels du climat. Concernant le changement climatique, les risques physiques aigus sont des risques induits par des événements, y compris la gravité accrue des événements météorologiques

Les risques et opportunités de transition, leur appréciation et leur évaluation est présentée ci-dessous :

Risques	Description du risque	Risques	Probabilité	Mesures	Horizon temporel	Estimation financières
REGULATION						
Hausse des obligations réglementaires	Hausse des coûts liés à l'accroissement des obligations réglementaires	Fort	Forte	Plan climat à horizon 2025	MT	1 million d'euros
JURIDIQUE						
Exposition à des litiges	CS3D : des amendes allant jusqu'à 5 % des revenus en l'absence d'une politique climatique ambitieuse	Faible	Faible	Plan climat à horizon 2025	MT	50M€ (5% du CA)
Réglementation et surveillance des risques liés au climat dans le secteur financier	Perte de chiffre d'affaires due à la suspension temporaire des agréments, conformément à la pression exercée par la CS3D pour mettre fin à l'activité si aucune politique climatique ambitieuse n'est mise en place.	Faible	Faible		MT	
REPUTATION						
Inquiétude accrue des parties prenantes	La perte de liquidité de grandes banques désireuses de ne traiter qu'avec des courtiers ayant une politique climatique ambitieuse pourrait avoir un effet de cascade sur d'autres clients.	Faible	Faible	Plan climat à horizon 2025	MT	Perte de 25% du CA : 250 m€
	Perte de courtiers en raison de l'interruption de l'activité due à la perte de clients ou à la suspension de licence	Faible	Faible	Plan climat à horizon 2025	MT	Perte de 20% du CA : 200 m€
	Les investisseurs s'éloignent en raison de l'absence d'une politique climatique ambitieuse	Moyen	Moyenne	Plan climat à horizon 2025		Perte de valeurs des actions du Groupe
MARCHE						
Charges opérationnelles en hausse	Hausse des coûts des énergies fossiles	Moyen	Moyenne	Plan climat à horizon 2025	MT	Non chiffré
Charges opérationnelles en hausse	Hausse des coût de l'électricité	Moyen	Moyenne		MT	Non chiffré
Impossibilité d'attirer des co-financeurs et/ou des investisseurs en raison des risques incertains liés au climat	Un abandon rapide de l'énergie pétrolière/gazière entraînerait une diminution des revenus des bureaux exposés aux fossiles.	Moyen	Moyenne		MT	30 millions d'euros

Des travaux sur la mise en place d'un plan climat ont été lancés en 2022, basés notamment sur des formations, la rationalisation du calcul du bilan carbone. Ce plan s'inscrit principalement sur une optimisation de la gestion des équipements IT. Une « CMDB » (Configuration Management DataBase) a déjà été mise en place sur sein de Bourse Direct et des études sont en cours sur les autres activités du Groupe. Par ailleurs, un objectif de notation CDP, B a été fixé à horizon 2025.

2.C - BILAN CARBONE

Le bilan 2023 du groupe sur les émissions à effet de serre est présenté ci-après selon les recommandations du Décret n° 2022-982 du 1er juillet 2022. L'approche contrôle opérationnel a été retenu. Il est à noter que les émissions liées aux consommations électriques sont calculées à partir des Facteurs d'Emission (FE) des réseaux nationaux (ie « location based » du GHG protocol).

Sur la base de notre analyse, accompagnés par un tiers expert (le cabinet de conseil, DarwinX), nous arrivons à une estimation de l'ordre de 44 349 tonnes dont 41,5% liés au poste les plus contributeurs : les fournisseurs (scope 3).

Le groupe n'a pas identifié d'émissions liées au transport amont et aval compte tenu de la nature de son activité.

Approche méthodologique

Le calcul du bilan carbone du groupe a été réalisé sur la base d'une analyse détaillée des émissions de gaz à effet de serre (GES), en évaluant l'empreinte carbone de ses activités opérationnelles et de ses investissements. Le niveau de détail des données traitée donne des indications précieuses sur les sources et l'ampleur des émissions de GES, permettant ainsi d'identifier les domaines à améliorer et de développer des stratégies ciblées pour réduire son impact sur l'environnement.

Ce bilan carbone a été réalisé pour répondre aux exigences du CSRD (ESRS E1) et du décret français "BEGES", sur la base de la méthodologie Bilan Carbone(c) avec de légères adaptations (détails ci-dessous).

Pour correspondre à la réalité de l'activité du groupe, et comme le préconise l'annexe A de la norme ISO 14064-1, le contrôle opérationnel abordé a été choisi. Toutes les entités du groupe qui sont contrôlées opérationnellement ont été couvertes, à l'exception d'Israël et de la Russie, pour correspondre au champ d'application du DPEF. Les sociétés dans lesquelles le Groupe a pris une participation minoritaire au capital et qui n'ont pas de contrôle opérationnel sont considérées dans la catégorie « Investissement ». L'inventaire est basé sur l'exercice 2023 et l'ensemble de la chaîne de valeur a été étudié. Le tableau de ventilation des émissions est basé sur les catégories ISO 14069.L'approche physique (facteur d'émission basé sur une mesure physique telle que la consommation d'énergie, les kms parcourus, l'ACV des actifs détenus...) est systématiquement privilégiée par rapport aux facteurs monétaires afin de réduire l'incertitude et d'identifier des leviers potentiels de réduction. La collecte des données a été effectuée par les représentants opérationnels locaux et contrôlée sur la base de données brutes (factures, rapports d'agences..) lorsqu'elles sont disponibles. Lorsqu'elles sont manquantes, les données ont été extrapolées en fonction des standards d'émissions et/ou des données d'autres entités. Une approche quantitative est proposée pour estimer l'incertitude. Un score de qualité des données d'activité est calculé sur la base de l'exhaustivité estimée des données collectées et de la nature des données d'activité collectées (spécifiques, semi-spécifiques ou génériques). Ce score est couplé à l'incertitude des facteurs d'émission pour obtenir une incertitude globale par catégorie d'émissions .

Le scope 1 (émissions directes de GES provenant de sources contrôlées) et le scope 2 (émissions indirectes de GES résultant de l'achat d'électricité, de chaleur ou de vapeur consommée) ont été étudiés afin de couvrir 100 % des émissions.

En ce qui concerne le scope 3 (émissions indirectes de GES provenant de sources échappant au contrôle direct de l'organisation) et la couverture des catégories significatives comme l'exigent le BEGES et la CSRD, une étude détaillée du Modèle d'affaire a été menée afin d'identifier les principaux postes d'émissions dans la chaîne de valeur, rapprochées avec l'ensemble des flux financiers (Opex/Capex) afin de s'assurer qu'aucune source significative ne soit omise. Toutes les catégories de scope 3 ont été étudiées.

Les principaux domaines opérationnels qui ont été identifiés et particulièrement scrutés sont :

- Bureaux : activité réglementée nécessitant des bureaux locaux dans chaque endroit où le groupe opère - presque aucun travail à distance. Les politiques immobilières (surface, sources d'énergie, politique d'économies d'énergie, bâtiment bas carbone...) sont essentielles pour décarboner l'entreprise. L'évaluation détaillée réalisée se décompose sur le scope 1 (fuites de climatisation et chauffage au gaz), le scope 2 (électricité pour le chauffage, l'éclairage et l'informatique, y compris les serveurs en propre) et le scope 3 cat 8 : autres émissions liées à l'énergie, ainsi que le scope 3 cat 10 biens d'équipement (selon la recommandation Bilan carbone (c),

Bilan carbone ISO14069

Categorie	Description des catégories	Emissions 2023 (tCO2e)	Emissions 2022 (tCO2e)	Difference 2023/2022 (tCOe2)	Incertitude 2023
1	Emissions directes des sources fixes de combustion	166	21	145	28%
2	Emissions directes des sources mobiles de combustio	45	6	38	54%
3	Emissions directes des procédés	-	-	-	-
4	Emissions directes fugitives	157	*Non Reporté*	N/A	-
5	Emissions diectes issues de l'UTCF	-	-	-	-
	Total Scope 1	**367**	**27**	**340**	**29%**
6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	3 016	2 458	558	17%
7	Emissions indirectes liées à la consommations d'énergie du réseau (hors électricité)	86	105	-19	93%
	Total Scope 2	**3 102**	**2 563**	**539**	**17%**
8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les postes de 1 à 7	271	273	-3	53%
9	Achat de produits et services	21 067	*Non Reporté*	*N/A*	64%
10	Biens immobilisés	1 502	1 498	4	51%
11	Déchets générés	87	*Non Reporté*	*N/A*	110%
12	Transport de marchandises amont et distributions	-	-	-	-
13	Déplacements professionnels	7 738	1 171	6 567	58%
14	Actifs en leasing amont	-	-	-	--
15	Investissements	9 504	*Non Reporté*	*N/A*	42%
16	Transport de visiteurs et de clients	-	-	-	-
17	Transport de marchandises aval et distribution	-	-	-	-
18	Stade d'utilisation des produits	-	-	-	-
19	Fin de vie de produits	-	-	-	-
20	Franchise en aval	-	-	-	-
21	Actifs en leasing en aval	-	-	-	-
22	Déplacement des salariés	498	509	-11	66%
23	Autres émissions indirectes	213	247	-34	20%
	Total Scope 3	**40 880**	**3 698**	-	**36%**
	Total scope 1+2+3	**44 349**	**6 288**	-	**33%**

décourager les déplacements inutiles et les déplacements en classe affaires, qui ont un impact carbone élevé.

› **2. D- PRINCIPAUX INDICATEURS**

› Les principaux indicateurs mesurés par le Groupe sur le volet environnement sont les suivants :

Indicateurs	Mesure 2023	Mesure 2022	Var 22/23	Commentaire
Consommation d'énergie	8,0 millions de Kwh	9,9 millions de KwH	-19,2%	-
Empreinte carbone *	44 347 tonnes*	6 300 tonnes	Non pertinent	Explication de la variation dans le graphique ci-dessus
Croissance du chiffre d'affaires de TFS Energy	9,9%	0,4%	-	-
Croissance du chiffre d'affaires de TFS Green	16,6%	2,2%	-	-

** par rapport à 2022, les calculs ont été affinés par une collecte de données plus exhaustive et une variation de périmètre par rapport aux sociétés intégrées dans le calcul en 2022*

3 – INFORMATION SOCIALE

3.A - SALARIES DE L'ENTREPRISE

3.A-1. Politiques relatives à son propre effectif

Le métier d'intermédiaire financier requiert des qualifications techniques spécifiques à la finance et, concernant la plateforme électronique de négociation de Bourse Direct, des compétences informatiques pointues mais également de bonnes connaissances des marchés financiers pour accompagner les clients. Ces postes hautement qualifiés peuvent être difficiles à pourvoir et provoquer des taux de rotation élevés.

Outre le respect des normes de travail communément admises et le respect des droits des travailleurs, l'approche RH du Groupe s'attache particulièrement à s'assurer de l'équité des rémunérations et du bien-être au travail pour conserver les équipes et leur motivation.

L'envergure internationale du Groupe lui permet aussi de répondre à des souhaits de mobilité géographique de ses employés, tant pour motifs personnels que professionnels. La capacité du Groupe à assurer une mobilité fonctionnelle, d'opérateurs de terrain vers le management ou vers les fonctions support est aussi un atout pour préserver la richesse de son capital humain. En outre, la pratique de management se veut horizontale: les employés étant par nature très autonomes compte tenu de leur niveau de qualification, et le management, issu principalement des rangs opérationnels, reste très accessible. Le code de conduite du Groupe définit les principales règles de comportement dans son environnement.

Les engagements sociétaux du Groupe en faveur du développement durable s'inscrivent donc dans une démarche favorisant l'épanouissement et le bien-être de ses collaborateurs à travers le monde. En premier lieu, la prévention en matière de santé et de sécurité est une préoccupation prioritaire et permanente pour le Groupe dans toutes ses activités. Partout, le Groupe s'engage pour garantir l'intégrité physique et morale de ses collaborateurs. Favoriser, le développement professionnel et personnel de chaque collaborateur s'inscrit également dans le cadre de cet engagement.

La stratégie de croissance organique des filiales du Groupe est créatrice d'emplois dans de nombreux pays. L'exercice du métier de courtier implique un haut niveau de technicité et une fine connaissance des instruments financiers. Avec son positionnement international, afin de permettre le développement personnel et professionnel de ses employés et l'approfondissement de leur compétence, le Groupe propose des programmes de formations et facilite la mobilité des collaborateurs même si les équipes restent majoritairement locales. Cette mobilité est perçue comme une source d'opportunité et de motivation pour les employés. Les budgets estimés au sein du Groupe s'élèvent à 2 millions d'euros.

stratégique, direction conformité et risques opérationnels) sont dirigées par des femmes.

Une égalité parfaite entre hommes et femmes est respectée au sein du comité de Direction de Bourse Direct. Même si les femmes sont moins nombreuses au sein de l'entreprise, les femmes sont très représentées au sein de la direction puisque le directoire est composé de 2 femmes. Bourse Direct publie les résultats en matière d'écart de rémunération entre les femmes et les hommes conformément aux dispositions de l'article D.1142-5 du code du travail, avec un index à 85/100 en 2023.

Par ailleurs, Bourse Direct a signé la charte de la diversité et également participé à la semaine du handicap. Des actions ont été menées en 2023 pour l'inclusion des personnes en situation de handicap notamment par la mise à disposition de matériel adapté pour un collaborateur en situation de handicap (bureau, chaise ergonomique ...). Une semaine de sensibilisation a été organisée au sein de Bourse Direct lors de la semaine du handicap. Des centres de travail pour handicapés (ESAT) sont utilisés régulièrement dans le cadre de services liés à l'activité de Bourse Direct.

Le Groupe s'investit dans la promotion de l'égalité et la diversité, en créant une culture de cohésion et d'intégration. Il reconnaît que des employés issus de milieux et d'expériences différents peuvent apporter des connaissances précieuses à l'environnement de travail. L'objectif des entités du Groupe est de recruter et de conserver une main-d'œuvre diversifiée qui reflète les marchés mondiaux sur lesquels le Groupe est présent.

Des indicateurs RH sont intégrés dans les processus de suivi du niveau de diversité, d'égalité et d'inclusion au sein du Groupe et comprennent des statistiques par sexe, catégorie d'employé et âge.

Il apparaît que les femmes sont faiblement représentées dans les effectifs des bureaux de Londres notamment en raison du poids prépondérant des opérateurs de marché. En effet, les femmes sont présentent dans les fonctions support de la société. Un plan d'actions est en cours d'écriture avec les bureaux de Londres notamment pour améliorer le ratio de représentativité des femmes dans ses effectifs.

3.A-2. Processus de mobilisation des travailleurs et des représentants des travailleurs au sujet des répercussions

Le Groupe a instauré une gestion très décentralisée du personnel tenant compte des particularités locales, et des enjeux locaux. Ainsi, les managers et dirigeants locaux sont en contact direct avec les collaborateurs des bureaux qu'ils supervisent. Les sujets sont donc traités de façon distincte dans chaque bureau en fonction des caractéristiques du pays ou de la zone géographique concernée. Cette gestion s'appuie sur une politique centralisée décrite dans le cadre du code d'éthique du Groupe.

La représentativité du personnel par des instances élues est très peu répandue dans les pays étrangers à l'exception des pays européens et notamment de la France. Le Groupe ayant 90% de son activité hors de la zone européenne, les discussions avec les dirigeants des bureaux sont menées sans représentants du personnel. Dans le cadre des orientations RH, le Groupe favorise cette liberté de dialogue au sein des différentes filiales.

En revanche, des accords collectifs ont pu être conclus dans différentes entités du Groupe notamment en France. Un accord porte principalement sur l'organisation de temps de travail et de présence au bureau sur les activités de bourse en ligne favorisant ainsi une plus grande souplesse dans l'organisation du travail pour les collaborateurs par rapport à leur temps de présence et de télétravail.

Par ailleurs, le Comité RSE constitué au sein de la filiale Bourse Direct est composé de représentants du personnel participant directement aux actions menées au sein de cette filiale.

3.A-3. Processus pour remédier aux répercussions négatives et canaux permettant aux propres travailleurs de soulever des préoccupations

A ce stade, aucun impact négatif n'a été identifié concernant les employés du Groupe.

Le Groupe a mis en place un dispositif de recueil et de traitement des alertes permettant aux employés des filiales de signaler un fait grave et non conforme aux règles qui gouvernent la conduite des activités du Groupe. Ce dispositif a été communiqué aux filiales opérationnelles afin d'assurer la convergence des alertes vers le Comité éthique implémenté au niveau du groupe et le suivi de toutes les alertes au sein du groupe.

notamment des statistiques par sexe, catégorie d'employé et âge telles que présentées ci-dessus.

3.A-7. Indicateurs de mesure

› Les principaux indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie sociale du Groupe sont les suivants :

Indicateurs	Mesure 2023	Mesure 2022	Mesure 2021	Var 22/23	Commentaires
% des employés de moins de 30 ans	13%	13%	14%	-6,1%	-
% des employés entre 30 et 50 ans	44%	45%	45%	-0,9%	-
% des employés > 50 ans	23%	23%	22%	0,4%	-
% des employés : âge non renseigné	20%	19%	19%	6,0%	-
% de femmes dans le Groupe	21%	21%	20%	2,2%	-
% d'hommes dans le Groupe	58%	59%	59%	-1,7%	-
% de genre non renseigné	21%	21%	21%	2,8%	-
% d'employé ayant suivi une formation (AML/Cyber/Code of conduite)	>90 %	67%	-	-	-
Ratio des salariés ayant bénéficié d'une mobilité géographique ou fonctionnelle par rapport au salariés sortants	23,8%	33%	(COVID)	10.8%	La hausse de plus de 10% de ce ratio s'explique par la création de succursales en Europe et un attrait pour le site de Dubaï
Taux de rotation du personnel	16%	17%	20%	-	-
Nombre de traités des droits de l'homme signés par les pays d'implantation	80% 10 sur 18	80% 10 sur 18	N/A	-	-

3.B – RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET TRAVAILLEURS DE LA CHAINE DE VALEUR

La consultation des parties prenantes menée par le Groupe en 2023, telle que décrite ci-dessus a conduit à soumettre un questionnaire à un certain nombre de fournisseurs. Le choix des fournisseurs s'est appuyé sur le poids de ces derniers d'un point de vue financier sur l'ensemble des charges d'exploitation.

Même si ce sujet n'est pas ressorti dans les enjeux prioritaires, en faisant appel à des prestataires externes, le Groupe s'expose indirectement aux risques et opportunités des employés de ces prestataires. Ces employés proviennent principalement des secteurs des services dans le domaine des marchés financiers : fournisseurs de flux, de données, ou dans le secteur du conseil.

Ainsi, concernant ses fournisseurs directs, même si l'immense majorité fournit des prestations intellectuelles depuis des pays à fortes exigences en termes de droit du travail, le Groupe porte attention à leurs propres politiques de vigilance (pertinence et robustesses des informations fournies, pertinence et formalisation de la démarche) un focus particulier s'appliquant aux fournisseurs de matériel informatique, secteur assez exposé à ces risques.

L'enjeu des droits de l'homme est inhérent à de nombreux risques déjà identifiés et pris en compte par le Groupe. Cet enjeu et notamment abordé au travers de la conduite des activités (code de conduite, de déontologie, protection des données), de la responsabilité employeur (diversité, santé, sécurité...).

Les contrôles sur les fournisseurs sont assurés par les filiales en local.

Le choix des fournisseurs s'effectuent soit dans le cadre d'une démarche locale d'une des filiales soit dans le cadre d'un appel d'offre mené au niveau central du Groupe si ce fournisseur est en relation avec l'ensemble des filiales. L'appel d'offre doit comprendre les volets relatifs au périmètre des services, les risques et responsabilités, les engagements RSE du fournisseur, les aspects financiers. Le Groupe n'a pas changé de fournisseurs récemment et n'a donc pas lancé d'appel d'offre en 2023.

L'indicateur choisi par le Groupe concernant les droits de l'homme concerne le nombre de traités

4 – INFORMATION SUR LA GOUVERNANCE

4 - A – CONDUITE DES AFFAIRES

Présent dans plus de 30 pays, le Groupe travaille avec du personnel formé à l'ensemble des réglementations propres à chaque pays afin d'en garantir leur bonne application. Le management local dispose de l'expérience nécessaire et des compétences propres pour anticiper ses objectifs et transmettre le savoir indispensable aux équipes sur lesquelles repose la mise en œuvre.

L'enjeu le plus important concerne la culture d'entreprise (éthique, transparence, protection des données). La stratégie RSE du Groupe porte une attention particulière au respect des règles éthiques. Dans ce cadre, un code éthique et un code de conduite qui rassemble les engagements guidant les comportements et l'activité professionnelle des collaborateurs, est déployé depuis de nombreuses années dans l'ensemble des filiales dans le monde sur tous les métiers dans le cadre d'une démarche responsable. L'intégrité des pratiques dans l'exercice des métiers du Groupe est un actif essentiel dans la confiance que peuvent accorder les clients, les fournisseurs, les investisseurs mais aussi les collaborateurs. L'éthique s'inscrit aussi dans le cadre de deux thématiques importantes comme la lutte contre la corruption et de façon générale, la gestion des risques.

4.A-1. Culture d'entreprise, politique interne de l'entreprise

L'environnement réglementaire entourant le Groupe continue d'évoluer à la fois sur le plan national et international. Il est attendu des filiales qu'elles se conforment à un ensemble de règles complexes et exigeantes et qu'elles procèdent et fournissent une divulgation sur des problématiques comme le délit d'initié, l'entente sur les prix et la manipulation de marché. En outre, elles sont sujettes au respect des règles contre des pratiques telles que l'évasion fiscale considéré comme un risque faible au sein du Groupe , la fraude, le blanchiment d'argent, les conflits d'intérêts et la corruption. Au travers de sa gouvernance, le Groupe s'assure de la parfaite conformité réglementaire par le biais de contrôles internes robustes et d'un niveau de services satisfaisant les normes professionnelles les plus élevées de l'industrie. Le Groupe a rédigé une politique anti-corruption en application de la loi Sapin II.

De par l'indépendance des acteurs opérationnels et du management, et leur connaissance des règles d'intégrité, les processus décisionnels sont guidés par l'intérêt du client excluant tout conflit avec des intérêts propres d'autres parties prenantes internes ou externes.

Le groupe VIEL & Cie bénéficie d'une gouvernance forte, suivie et évaluée trimestriellement au travers d'indicateurs de conformité des pratiques dans ses filiales et des recommandations des organes de contrôles internes (audit et contrôle permanent) et externes (audit et régulateurs le cas échéant).

Le Groupe s'engage à maintenir des normes éthiques et d'intégrité élevées en étant conscient que les sociétés capables d'assurer une parfaite conformité réglementaire par le biais de contrôles internes robustes et capables d'offrir des services satisfaisant les normes professionnelles les plus élevées du secteur seront mieux positionnées pour établir une relation de confiance avec les clients, conduisant à une augmentation des revenus, et pour protéger la valeur actionnariale en minimisant les pertes subies en résultat de procédures judiciaires.

Outre le respect des règlementations relatives à la sécurité financière, assurer la conformité avec les réglementations relatives à la durabilité de l'entreprise et de son modèle d'affaire est un enjeu majeur pour VIEL & Cie, qui s'attache à garantir des relations sur le long terme, mutuellement bénéfiques pour ses clients, ses investisseurs et la société au sens large. Ces réglementations sont en forte évolution – en particulier en Europe – et nécessitent une adaptation rapide, en termes de gouvernance et reporting. Le groupe VIEL & Cie assure, au travers de sa veille réglementaire, de la compréhension de ces nouveaux enjeux et anticipe les exigences du régulateur à venir.

Le groupe VIEL & Cie est à l'écoute des régulateurs et s'assure de la bonne qualité des relations locales pour l'anticipation et la mise en œuvre des évolutions. Les relations avec les régulateurs locaux en 2023 ont été stables dans un environnement habituel, sans préoccupations spécifiques. Ces régulateurs sont principalement les régulateurs des activités de marché ou des activités financières : FSA (Londres), NFSA (US), AMF (France), ACPR (France). Cette liste n'est pas exhaustive.

Parallèlement, le comité d'audit recense et s'assure du traitement de toute recommandation

4.A-3. Indicateurs de mesure

Les principaux indicateurs retenus dans le cadre de la stratégie sociale du Groupe sont les suivants :

Indicateurs	Mesure 2023	Mesure 2022	Mesure 2021	Var 22/23	Commentaires
% de femmes au Conseil d'administration de VIEL & Cie	43%	43%	43%	-	-
% de formation obligatoire suivie dans le Groupe (AML et code de conduite pour les nouveaux entrants)	> 90%	67%	Non obtenu	+34,3%	Politique de formation devenue obligatoire au sein du groupe explique la hausse
Qualité des relations avec les autorités de tutelle *	+	+	+		-
Nombre de litiges clients / nombre de clients **	<1%	<1%	Non disponible	-	-
Age moyen d'ancienneté du top management	23,4 ans	22,4 ans	21 ans	+4,5%	-
% d'employés ayant suivi une formation en cybercriminalité	94%	>50%	Non disponible	+50%	Politique de formation devenue obligatoire au sein du groupe explique la hausse

'* la qualité des relations avec les régulateurs se mesurent en fonction du nombre d'entrevues avec les régulateurs au cours de l'année écoulée et des recommandations, instructions ou injections demandés par ces derniers. Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe n'a enregistré aucune amende ou sanction de la part d'un régulateur dans le monde.

** les litiges clients concernent les procédures juridiques engagées dans le cadre d'une relation client. Ces dernières sont prises en charge par des avocats travaillant pour le Groupe en coordination avec les services commerciaux et clients.

Modèle: Part des dépenses **CapEx** *issue des produits ou services associés à des activités économiques alignées sur la taxinomie — Informations pour l'année N*

Exercice N		Année		Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important (b)									
Activités économiques (1)	Code (a) (2)	CapEx (3)	Part des CapEx, année N (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau (11)	Pollution (12)	Économie circulaire (13)	Biodiversité (14)	Garanties minimales (15)	Part des CapEx alignées sur la taxinomie (A.1.) ou éligibles (A.2.) à la taxinomie, année N 1 (16)	Catégorie activité habilitante (17)	Catégorie activité transitoire (18)
Total		Montant	%	%	%	%	%	%	%								%	%	%
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Activité 1			%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		
Activité 1 (d)			%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%	H	
Activité 2			%							OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	%		T
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	%	%	0%	%	%	0%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		
Dont habilitantes		0	%	%	%	%	%	%	%	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	H	
Dont transitoires		0	%	%						OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%		T
A.2 Activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (g)																			
Traitement des données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1 / CCA 8.1	3,157	23%	EL	EL												13%		
Fabrication d'équipements électriques et électroniques	CE 1.2	2,840	21%					EL									7%		
CapEx des activités éligibles à la taxinomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		5,997	45%	%	23%	%	%	21%	%								20%		
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		5997	45%	%	23%	%	%	21%	%								20%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		7,470	55%																
TOTAL		13,467	100 %																

(a) Le code est composé de l'abréviation correspondant à l'objectif auquel l'activité peut contribuer de manière substantielle, ainsi que du numéro de section attribué à l'activité dans l'annexe relative à cet objectif, à savoir:

- CCM pour Atténuation du changement climatique:
- CCA pour Adaptation au changement climatique
- WTR pour Ressources aquatiques et marines
- CE pour Économie circulaire - PPC pour Prévention et réduction de la pollution
- BIO pour Biodiversité et Écosystèmes

Par exemple, le code correspondant à l'activité «Boisement» sera le suivant: CCM 1.1. Lorsque les activités peuvent contribuer de manière substantielle à plusieurs objectifs, il convient d'indiquer les codes correspondant à tous ces objectifs. Par exemple, si l'exploitant indique que l'activité «Construction de bâtiments neufs» contribue de manière substantielle à l'atténuation du changement climatique et à l'économie circulaire, il conviendra d'indiquer les codes suivants: CCM 7.1. / CE 3.1. Les mêmes codes doivent être utilisés dans les sections A.1 et A.2 du présent modèle.

(b) OUI - Activité éligible à la taxonomie et alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; NON - Activité éligible à la taxonomie mais non alignée sur la taxonomie en ce qui concerne l'objectif environnemental visé; N/EL - Non éligible: activité non éligible à la taxonomie pour l'objectif environnemental visé.

(c) Lorsqu'une activité économique contribue de manière substantielle à plusieurs objectifs environnementaux, les entreprises non financières indiquent, en caractères gras, l'objectif environnemental le plus pertinent aux fins du calcul des ICP des entreprises financières, en évitant le double comptage. Dans le calcul de leurs ICP respectifs, lorsque l'utilisation du financement n'est pas connue, les entreprises financières calculent le financement des activités économiques contribuant à plusieurs objectifs environnementaux au titre de l'objectif environnemental le plus pertinent déclaré en caractères gras dans le présent modèle par les entreprises non financières. Un objectif environnemental ne peut être déclaré qu'une fois en gras sur une ligne afin d'éviter le double comptage des activités économiques dans les ICP des entreprises financières. Cette disposition ne s'applique pas au calcul de l'alignement des activités économiques sur la taxinomie pour les produits financiers définis à l'article 2, point 12, du règlement (UE) 2019/2088. Les entreprises non financières déclarent également le degré d'éligibilité et d'alignement par objectif environnemental, y compris l'alignement sur chacun des objectifs environnementaux pour les activités contribuant de manière substantielle à plusieurs objectifs, en utilisant le modèle ci-dessous:

	Part des CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxinomie par objectif	Éligible à la taxinomie par objectif
CCM	0%	23%
CCA	0%	23%
WTR		0%
CE		21%
PPC		0%
BIO		0%

(d) Une même activité peut être conforme à un ou plusieurs objectifs environnementaux pour lequel/lesquels elle est éligible.

(e) Une même activité peut être éligible à la taxinomie mais non conforme aux objectifs environnementaux visés.

(f) EL - Activité éligible à la taxinomie pour l'objectif visé;

N/EL - Activité non-éligible à la taxonomie pour l'objectif visé.

(g) Les activités ne doivent être déclarées dans la section A.2 du présent modèle que si elles ne sont conformes à aucun des objectifs environnementaux pour lesquels elles sont éligibles. Les activités qui sont conformes à au moins un objectif environnemental doivent être déclarées dans la section A.1 du présent modèle.

(h) Pour une activité à déclarer dans la section A.1, tous les critères DNSH et toutes les garanties minimales doivent être respectés. Pour les activités reprises dans la section A.2, les entreprises non financières peuvent choisir de remplir ou non les colonnes 5 à 17. Les entreprises non financières peuvent indiquer, dans la section A.2, la contribution substantielle et les critères DNSH qu'elles remplissent ou ne remplissent pas en utilisant:

a) pour la contribution substantielle — les codes OUI/NON et N/EL au lieu de EL et N/EL et b) pour les critères DNSH — les codes OUI/NON.

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA VÉRIFICATION DE LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

À l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1884[1], nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration consolidée de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Des améliorations à apporter dans l'établissement et le contrôle des Informations ont été identifiées, notamment en ce qui concerne la formalisation des procédures de reporting et la mise à disposition des sources documentaires ;
- Comme mentionné en note méthodologique, le périmètre des informations environnementales n'inclue pas les entités acquises en 2021 qui représentent 1,8% des effectifs totaux.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que

droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale, et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
- apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
- corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe. Nos travaux ont été menés au siège de l'entité consolidante.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du code de commerce ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe, nous avons mis en œuvre :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés au siège de l'entité et couvrent 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris et Paris-La Défense, le 29 avril 2024

KPMG S.A

- Guillaume Mabille, Associé
- Anne Garans, Expert ESG

[1] Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1884, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

[2] ISAE 3000 (révisée) - *Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information*

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	2019	2020	2021	2022	2023
Capital en fin d'exercice					
Capital social (en milliers d'euros)	14 325	14 325	13 880	13 908	13 815
Nombre d'action ordinaires (en milliers)	71 623	71 623	69 402	69 402	69 075
Opérations et résultats de l'exercice social (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	
Résultat avant impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 271	14 075	18 435	26 338	48 982
Impôt sur le bénéfice	62	-	85	101	223
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	13 400	20 441	18 186	25 906	49 356
Résultat distribué	17 906	20 054	20 821	24 176	*
Résultat par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	0,16	0,20	0,27	0,38	0,71
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,19	0,29	0,26	0,37	0,71
Dividende attribué à chaque action	0,25	0,28	0,30	0,35	*
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	1	1	1	1	1
Montant de la masse salariale de l'exercice social (en milliers d'euros)	347	510	381	380	381
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales,...) (en milliers d'euros)	142	232	141	149	154

** Un dividende de 0,40 euro par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 juin 2024*

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Viel et Compagnie-Finance
Comptes consolidés
Exercice 2023

Compte de résultat consolidé

	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	1	1 077 596	989 632
Autres produits d'exploitation	2	6 196	22 530
Produits d'exploitation		**1 083 792**	**1 012 162**
Charges de personnel		-753 166	-696 503
Autres charges d'exploitation	3	-179 492	-193 307
Amortissements		-28 847	-31 382
Gains / Pertes de valeur des actifs		-	-
Charges d'exploitation		**-961 506**	**-921 192**
Résultat d'exploitation		**122 286**	**90 970**
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	9	45 264	39 171
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe		**167 550**	**130 141**
Produits financiers	4	23 666	18 485
Charges financières	4	-30 145	-25 541
Résultat avant impôts		**161 070**	**123 085**
Impôts sur le bénéfice	5	-32 741	-23 990
Résultat net		**128 329**	**99 095**
Participations ne donnant pas le contrôle		66 369	56 567
Résultat net part du Groupe		**61 960**	**42 527**
Résultat par action (en euros) :			
Résultat de base par action de la période	6	79,81	54,78
Résultat dilué par action de la période	6	79,81	54,78

Etat du résultat Global consolidé

en milliers d'euros	Note	2023	2022
Résultat net comptabilisé au compte de résultat		**128 329**	**99 095**
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-1 453	388
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies		-3 210	6 075
Réévaluation d'immobilisations		-	-417
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	*16*	**-4 663**	**6 046**
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie			
-constatés dans la réserve de couverture		-3 845	7 752
-transférés au compte de résultat		-	-
Ecarts de conversion		-32 606	-13 150
Transfert d'écarts de conversion au compte de résultat		0	9
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises		-338	-265
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	*16*	**-36 788**	**-5 653**
Autres éléments du résultat net global, nets d'impôts		**-41 451**	**393**
Résultat global		**86 878**	**99 488**
Part du Groupe		40 540	44 413
Intérêts minoritaires		46 338	55 075

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

Bilan consolidé

en milliers d'euros	*Note*	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
Immobilisations corporelles	7	31 764	32 688
Actifs liés au droit d'utilisation	26	47 784	60 426
Immobilisations incorporelles	8	151 365	140 623
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	9	212 372	214 942
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	14 a	3 964	5 423
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	20 978	18 510
Actifs financiers évalués au coût amorti		3 000	3 000
Autres actifs financiers	10	10 436	11 140
Impôts différés actifs	5	28 071	26 387
Trésorerie non disponible	11	32 463	32 654
Immeubles de placement	7	101 546	103 292
Total actifs non courant		**643 744**	**649 084**
Autres actifs courants		18 816	16 489
Instruments financiers dérivés actifs	25	5 528	10 585
Impôts à recevoir	24	6 674	6 943
Clients et autres débiteurs	12	1 554 902	1 640 933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	13	1 584	1 375
Actifs financiers évalués au coût amorti	14b	30 883	26 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	496 425	462 924
Total actifs courant		**2 114 811**	**2 165 488**
TOTAL ACTIF		**2 758 554**	**2 814 572**
PASSIF			
Capital	16	11 839	11 839
Prime d'émission		-	-
Ecart de conversion		-50 963	-34 920
Réserves consolidées	16	447 116	404 371
Total des capitaux propres Part du Groupe		**407 992**	**381 291**
Intérêts minoritaires	17	289 119	280 826
Total des capitaux propres		**697 111**	**662 117**
Dettes financières à long terme	20	392 045	417 449
Obligations locatives	26	41 617	54 310
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	21	29 183	22 771
Impôts différés passifs	5	1 786	3 392
Produits différés		-	-
Total passif non courant		**464 631**	**497 923**
Dettes financières à court terme	20	47 798	41 516
Obligations locatives	26	16 743	17 882
Fournisseurs et autres créanciers	23	1 505 702	1 570 090
Provisions	21	5 753	11 839
Impôts à payer	24	18 541	11 505
Instruments financiers dérivés passifs	25	139	337
Produits différés		2 136	1 363
Total passif courant		**1 596 811**	**1 654 532**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**2 758 554**	**2 814 572**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôts		161 070	123 085
Résultat avant impôt des activités abandonnées			
Amortissements	7, 8,26	28 847	31 382
Résultat financier net		1 101	13 361
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	-45 264	-39 171
Variation de valeur des immeubles de placement		3 056	3 708
Augmentation / (diminution) des provisions	21	-2 253	2 735
Variation des produits différés		823	213
Dépense relative aux paiements fondés sur des actions	19	4 867	1 119
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		-729	5 542
Augmentation / (diminution) du fonds de roulement		8 669	30 228
Provisions payées		-349	-1 401
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	2	17	-58
Intérêts payés		-18 027	-16 501
Intérêts perçus		13 980	1 617
Impôts payés		-24 435	-16 779
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		**151 373**	**139 080**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs financiers		-43 651	-12 097
Valeur de vente des actifs financiers		37 229	69 333
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-207	-7 175
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-5 086	-5 736
Valeur de vente des immobilisations corporelles		3	42
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-5 469	-4 705
Valeur de vente des immobilisations incorporelles		68	-1
Dividendes reçus		29 078	18 448
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		-18	-1 291
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**11 946**	**56 817**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation des dettes financières à court terme	20	16 500	7 959
Diminution des dettes financières à court terme	20	-8 233	-109 433
Augmentation des dettes financières à long terme	20	-	-
Diminution des dettes financières à long terme	20	-40 100	-23 580
Paiement des obligations locatives	26	-17 481	-18 149
Augmentation / réduction du capital et prime d'émission		-	-
Acquisition d'intérêts non contrôlants	17	-13 875	-19 937
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-8 004	-6 001
Dividendes et autres versements hors Groupe		-25 481	-22 728
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**-96 673**	**-191 869**
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		**-11 023**	**-4 091**
Augmentation/diminution de trésorerie et équivalents		35 623	-62
Trésorerie et équivalents au début de la période	15	453 158	453 220
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	15	488 781	453 158

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros *Excepté le nombre d'actions*	*Note*	Nombre d'actions	Capital social	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2022		776 356	11 839	-34 920	404 371	381 291	280 826	662 117
Résultat net de la période		-	-	-	61 960	61 960	66 369	128 329
Autres éléments du résultat global	*16*	-	-	-15 337	-6 083	-21 420	-20 031	-41 451
Total du résultat net pour la période			-	**-15 337**	**55 877**	**40 540**	**46 338**	**86 878**
Augmentation de capital		-	-	-	-	0	-	0
Dividendes versés	*18*	-	-	-	-8 004	-8 004	-25 481	-33 485
Variation d'actions Propres		-	-	-	-	0	-	0
Incidence des variations de périmètre		-	-	-706	-8 258	-8 964	-15 615	-24 579
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	*19*	-	-	-	2 975	2 975	2 908	5 883
Autres variations		-	-	-	155	155	144	299
		-						
Capitaux propres au 31 Décembre 2023		776 356	11 839	-50 963	447 116	407 992	289 119	697 111

En milliers d'euros *Excepté le nombre d'actions*	*Note*	Nombre d'actions	Capital social	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2021		776 356	11 839	-25 949	360 973	346 863	267 467	614 331
Résultat net de la période		-	-	-	42 527	42 527	56 567	99 095
Autres éléments du résultat global	*16*	-	-	-6 582	8 468	1 886	-1 492	394
Total du résultat net pour la période			-	**-6 582**	**50 996**	**44 413**	**55 075**	**99 489**
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	*18*	-	-	-	-6 001	-6 001	-22 728	-28 729
Variation d'actions Propres		-	-	-	-	-	-	-
Incidence des variations de périmètre		-	-	-2 388	-2 948	-5 336	-20 102	-25 438
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	*19*	-	-	-	790	790	374	1 164
Autres variations		-	-	-	561	561	739	1 300
		-						
Capitaux propres au 31 Décembre 2022		776 356	11 839	-34 920	404 371	381 291	280 826	662 117

Annexes aux comptes consolidés

Informations générales

Viel et Compagnie-Finance est une société européenne, domiciliée au 23 Place Vendôme 75001, à Paris. Viel et Compagnie-Finance détient une participation majoritaire dans une société cotée VIEL & Cie, ainsi que diverses participations dans des sociétés actives dans le secteur de l'immobilier.
VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée.

Viel et Compagnie-Finance est détenue à hauteur de 91,98 % par une personne privée au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance au 31 décembre 2023 par décision du 13 mai 2024 et qui sont présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 10 juin 2024.

Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de Viel et Compagnie-Finance.
Les comptes consolidés du groupe Viel et Compagnie-Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, sauf indication contraire.

Modification des principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2022 à l'exception des modifications suivantes appliquées depuis le 1er janvier 2023 :

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 8 (modifications)	- Définition d'une estimation comptable	1er janvier 2023
IAS 1 (modifications)	- Informations à fournir sur les méthodes comptables	1er janvier 2023
IAS 12 (modifications)	- Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction	1er janvier 2023
IAS 12 (modifications)	- Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2	1er janvier 2023
IFRS 17	- Contrats d'assurance	1er janvier 2023
IFRS 17 (modifications)	- Contrats d'assurance	1er janvier 2023
IFRS 17 (modifications)	1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives	1er janvier 2023

Des informations complémentaires en relation avec la modification de la norme IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 sont présentées en note 5

Principales estimations et hypothèses comptables

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes :

Perte de valeur des goodwills :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses goodwills à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des goodwills est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 8.

Impôts différés actifs :

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 5.

Engagements envers le personnel

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 22.

Provisions pour litiges

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Des informations complémentaires sont données en note 21.

Principales méthodes comptables

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Viel et Compagnie-Finance ainsi que ceux de ses filiales, co-entreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).
La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de détention, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'goodwill est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le prix d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.
Après la comptabilisation initiale, les goodwills positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwills sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces goodwills sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

Méthodes de consolidation

Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés contrôlées par Viel et Compagnie-Finance, directement ou indirectement. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

Co-entreprises

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les goodwills déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Sociétés associées

Les sociétés associées sur lesquelles Viel et Compagnie-Finance exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle ni le contrôle conjoint, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque Viel et Compagnie-Finance détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les goodwills déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Elimination des opérations réciproques

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

Traitement des devises étrangères

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés dans une devise autre que l'euro, incluant les goodwills et les actifs et passifs évalués en juste valeur à la date de la prise de contrôle, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'exercice, sauf en cas de fluctuation significative des cours de change.

Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et imputées dans les autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière qui était imputé dans les capitaux propres de son pôle de détention est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2023 et 2022 est présenté en note 31.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de Viel et Compagnie-Finance avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice dû au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale des goodwills. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

Immeubles de placement

Cette rubrique est composée d'immeubles de placement faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IAS 40, en raison des modalités d'acquisition de ces immeubles et de l'intention de gestion attachée à ces biens, et en application de la norme IFRS 13. Lors de chaque arrêté comptable, ces biens font l'objet d'une évaluation de leur valeur de marché par un expert indépendant qualifié en matière d'évaluation immobilière, sur la base notamment d'une analyse des transactions précédentes sur des biens qui présentent des caractéristiques similaires. Le montant de l'ajustement de la valeur de ces actifs est constaté par le résultat

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- Immeubles : 40 ans
- Agencements et installations : entre 5 et 10 ans
- Matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les immeubles sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition (voir note 7) mais peuvent faire l'objet d'une réévaluation sur la base d'une évaluation appréciant la juste valeur de cet actif. Dans le cas d'une réévaluation les différents composants constitutifs de cet actif sont amortis selon leur durée probable d'utilité.
Les différents composants identifiés et leur durée d'utilité sont les suivants :

Composants	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Murs/ fondations/ Charpentes/ cloisons fixes	40 ans	Linéaire
Toitures	30 ans	Linéaire
Portes et fenêtres	20 ans	Linéaire
Ascenseurs	15 ans	Linéaire
Autres	10 ans	Linéaire

Les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût présumé déterminé sur la base d'une expertise indépendante en date du 1er janvier 2004. A cette date, les immeubles font l'objet d'une réévaluation dont le montant est constaté en « Ecart de réévaluation » dans les capitaux propres consolidés. Les immeubles ainsi réévalués sont amortis de façon linéaire annuellement. Les différents composants identifiés et leur durée d'utilité sont liés à la nature de chacun des immeubles d'exploitation. Les différentes modalités sont présentées en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Contrats de location – le groupe comme preneur

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.
Les paiements de loyers comprennent entres autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du

contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels : entre 3 et 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : entre 3 et 5 ans
- Ecarts d'acquisition : Indéfinie

Pertes de valeur des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les goodwilss, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

Activité de teneur de comptes

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

Activité en principal

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en hors bilan (Cf. note 28).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir certaines dettes bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture. La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiant comme tel est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

Actifs financiers

<u>Comptabilisation et évaluation initiale</u>

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

Classement et évaluation ultérieure :

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple). Conformément à la norme IFRS 9, trois types de modèles de gestion peuvent s'appliquer :

  - Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »).
  - Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »).
  - Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Elles sont appréhendées via le critère/test SPPI (Solely Payments of Principal and Interest). Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument et analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite des pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme ainsi que les obligations qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présenté au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat et calculées de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur

restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.
Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 14 A).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie.

La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous « Autres charges d'exploitation ».

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier.

Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Passifs financiers au coût amorti

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

Passifs financiers au coût amorti
Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les niveaux retenus sont les suivants :

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futures estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.

Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme par exemple une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

Capitaux propres

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

Provisions

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

Produits différés

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

Engagements envers le personnel

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action : des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur.

A chaque date de clôture, le Groupe révise ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.

Nouvelles normes et interprétations

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certains amendements de norme qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2023 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Normes, interprétations ou amendements adoptés par l'Union Européenne

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 1 (modifications)	- Classement des passifs non courants avec des clauses restrictives	1er janvier 2024
Amendements à IFRS 16	- Obligation locative découlant d'une cession-bail	1er janvier 2024

Normes, interprétations ou amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 1 (modifications)	- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1er janvier 2024
IAS 7 et IFRS 7 (modifications)	Accords de financement de fournisseurs	1er janvier 2024
IAS 21 (modifications)	Absence de convertibilité	1er janvier 2025

Le Groupe prévoit que l'adoption des amendements ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

Surveillance prudentielle

La société Viel et Compagnie-Finance est supervisée par la Banque de France dans le cadre de son statut de compagnie financière. Depuis juin 2021, la société est passée d'un mode dérogatoire selon l'article 15 du CRR à un mode de surveillance sur la base des données consolidées suite à l'entrée en application du référentiel IFR.

Notes aux comptes consolidés

1. Information sectorielle

La structure d'organisation interne et de gestion de Viel et Compagnie-Finance, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction Générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les quatre segments d'activité retenus par Viel et Compagnie-Finance pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée, et l'activité de gestion d'actifs immobiliers menée par les filiales directes de Viel et Compagnie-Finance.

Au niveau secondaire, les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination - localisation géographique de ses clients - n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction Générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.
Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

Informations par secteur d'activité

Exercice 2023 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	1 010 965	66 631			1 077 596	-	1 077 596
Charges d'exploitation (1)	-902 408	-43 406		-1 323	-947 137	-	-947 137
Résultat d'exploitation sectoriel	**108 557**	**23 225**	**-**	**-1 323**	130 459	**-**	130 459
Produits /Charges non allouées (2)	-	-	-	-	0	-8 173	-8 173
Résultat d'exploitation	**108 557**	**23 225**	**-**	**-1 323**	130 459	**-8 173**	122 286
Résultat des participations MEE	26 540		18 731		45 271	-7	45 264
Résultat financier	-4 197	-1 509		-1 562	-7 268	788	-6 480
Résultat avant impôts	130 901	21 716	18 731	-2 885	168 462	-7 392	161 070
Impôts sur les bénéfices	-26 906	-5 617		168	-32 354	-387	-32 741
Résultat net	**103 995**	**16 099**	**18 731**	**-2 717**	136 108	**-7 779**	128 329

Exercice 2022 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	942 516	47 116			989 632	-	989 632
Charges d'exploitation (1)	-848 774	-39 133		-2 705	-890 612	-	-890 612
Résultat d'exploitation sectoriel	**93 742**	**7 983**	-	**-2 705**	99 020	-	99 020
Produits /Charges non allouées (2)	-	-	-	-	0	-8 050	-8 050
Résultat d'exploitation	**93 742**	**7 983**	-	**-2 705**	99 020	**-8 050**	90 970
Résultat des participations MEE	29 439	-	9 907		39 346	-174	39 172
Résultat financier	-3 732	-173		-51	-3 955	-3 101	-7 056
Résultat avant impôts	119 449	7 810	9 907	-2 756	134 410	-11 325	123 085
Impôts sur les bénéfices	-22 535	-1 962		143	-24 353	363	-23 990
Résultat net	**96 914**	**5 848**	**9 907**	**-2 613**	110 057	**-10 962**	99 095

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements
(2) Produits / Charges nets afférents aux holdings du Groupe

Actifs sectoriels

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

En milliers d'euros En 2023	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	940 005	1 338 304	-	112 864	2 391 173	-	2 391 173
Participations dans les sociétés associées	139 061		72 289		211 350	1 024	212 374
Actifs non alloués (3)	-	-	-		-	155 010	155 010
Total Actif	**1 079 066**	**1 338 304**	**72 289**	**112 864**	2 602 523	**156 034**	2 758 557

En milliers d'euros En 2022	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	958 812	1 357 135	-	113 496	2 429 443	-	2 429 443
Participations dans les sociétés associées	152 930		60 975		213 906	1 038	214 944
Actifs non alloués (3)	-	-	-		-	170 187	170 187
Total Actif	**1 111 743**	**1 357 135**	**60 975**	**113 496**	2 643 349	**171 225**	2 814 575

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

Informations par secteur géographique

Exercice 2023	Activités poursuivies			
En milliers d'euros	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	**490 204**	**351 537**	**235 855**	1 077 596
Actifs non courants	**176 662**	**39 566**	**14 685**	230 913

Exercice 2022	Activités poursuivies			
En milliers d'euros	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	457 190	295 242	237 200	989 632
Actifs non courants	176 395	38 156	19 185	233 736

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.
Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

Information concernant les clients importants :
Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2023 et 2022.

2. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Plus / Moins-values sur cession d'actifs immobilisés	-17	58
Plus-values sur cessions de sociétés	-	-
Autres produits d'exploitation	6 213	22 472
TOTAL	**6 196**	**22 530**

En 2022, la rubrique « Autres produits d'exploitation » inclut un gain de € 16 363 000 en relation avec des modifications substantielles des conditions de règlement d'une dette liée aux activités en principal libellée en roubles.

3. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Charges de télécommunication et d'information financière	-61 190	-60 633
Charges de voyages et de représentations	-35 669	-28 674
Honoraires professionnels	-27 530	-23 459
Charges de location immobilière	-11 004	-9 141
Autres charges d'exploitation	-44 099	-71 401
TOTAL	**-179 492**	**-193 307**

En 2022, la rubrique « Autres charges d'exploitation » inclut un montant de € 19 898 000 pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

4. Résultat financier net

Cette rubrique se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Produits d'intérêts	15 126	2 531
Produits des titres de participation	712	396
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	2 223	64
Plus-values sur cession de titres de participation	0	72
Gains de change	4 049	13 954
Autres produits financiers	1 556	1 468
Produits financiers	23 666	18 485
Charges d'intérêts	-17 286	-13 143
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste	-209	-716
Pertes de change	-8 500	-6 995
Charges financières sur les obligations locatives	-2 218	-2 448
Autres charges financières	-1 932	-2 239
Charges financières	-30 145	-25 541
Résultat financier net	-6 480	-7 056

En 2022, le résultat de change net du aux fluctuations de cours des devises représente un gain net de € 6 312 000 qui provient essentiellement de la réévaluation de créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison libellées en roubles et dont la majeure partie a été réalisée durant l'exercice.

5. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

En milliers d'euros	2023	2022
Charge d'impôts courants	33 141	17 996
Charges / (Produits) d'impôts différés	-399	5 995
Impôt sur le bénéfice	32 741	23 990

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de Viel et Compagnie-Finance peut s'analyser comme suit :

	2023		2022	
	%	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros
Résultat avant impôts		161 070		123 085
Ajustement de la quote-part des sociétés associées		-45 264		-39 171
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées		115 806		83 914
Taux d'imposition normatif	22,67%	26 257	21,63%	18 151
Effet fiscal des éléments suivants :				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	0,35%	296	0,44%	373
Déficits de l'exercice non valorisés	3,41%	2 863	4,37%	3 668
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-1,65%	-1 387	-0,75%	-629
Produits non imposable	-0,43%	-357	-0,39%	-327
Charges non déductibles	6,94%	5 821	4,39%	3 683
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	0,00%	0	0,00%	0
Variation du taux d'impôt	-0,04%	-31	-0,17%	-145
Impôt concernant les exercices antérieurs	-0,10%	-84	0,02%	18
Divers	-0,76%	-637	-0,95%	-800
Taux d'imposition effectif du Groupe	28,27%	32 741	28,59%	23 991

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de Viel et Compagnie-Finance est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes.
Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Au 31 décembre 2023, le Groupe applique l'exception temporaire de comptabilisation des impôts différés liés aux règles du Pilier 2 selon les dispositions d'IAS 12. L'exposition du Groupe aux impôts complémentaires créés par Pilier 2 est considérée comme non significative.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-661	1 125
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	196	130
Autres	-1 103	2 273
Total charges / (produits) d'impôts différés	**-1 568**	**3 528**

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-775	-22
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	-1 793	-609
Total charges / (produits) d'impôts	**-2 568**	**-632**

Les impôts différés ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	01.01.2023	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2023
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	2 994	51	-	-	-	20	3 065
Immobilisations incorporelles	1 001	16	-	-	-	-14	1 003
Reports fiscaux déficitaires	11 326	-1 233	-	-	498	-266	10 325
Provisions et charges à payer	15 609	2 112	661	1 774	-	-843	19 314
Obligations locatives	15 200	378	-	-	-	-456	15 122
Autres	4 167	-1 846	-	-	-	-125	2 195
Total	**50 298**	**-523**	**661**	**1 774**	**498**	**-1 684**	**51 023**
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	478	-394	-	-	-	-11	73
Immobilisations incorporelles	1 360	-1 409	-	-	-	-18	-66
Actifs liés au droit d'utilisation	12 785	297	-	-	-	-374	12 709
Autres	12 679	599	-907	-	-	-348	12 023
Total	**27 302**	**-907**	**-907**	**-**	**-**	**-750**	**24 738**
Total impôts différés nets	**22 995**	**384**	**1 568**	**1 774**	**498**	**-934**	**26 285**

Présenté au bilan comme suit :		
Impôts différés actifs	**26 387**	**28 071**
Impôts différés passifs	**3 392**	**1 786**
Total net	**22 995**	**26 285**

En milliers d'euros	01.01.2022	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Ecarts de conversion	31.12.2022
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	3 204	-115	-	-	-	-95	2 994
Immobilisations incorporelles	963	-57	-	-	-	95	1 001
Reports fiscaux déficitaires	15 558	-4 742	-	-	-	510	11 326
Provisions et charges à payer	14 032	1 291	-1 012	608	-	690	15 609
Obligations locatives	14 146	360	-	-	-	694	15 200
Autres	5 376	-1 466	-	-	-	258	4 167
Total	**53 278**	**-4 730**	**-1 012**	**608**	**-**	**2 153**	**50 298**
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	372	-88	-	-	-	194	478
Immobilisations incorporelles	1 688	447	-	-	-	-774	1 360
Actifs liés au droit d'utilisation	11 843	-390	-	-	-	1 332	12 785
Autres	8 257	-1 666	-133	-	-	6 220	12 679
Total	**22 159**	**-1 697**	**-133**	**-**	**-**	**6 973**	**27 302**
Total impôts différés nets	**31 119**	**-3 032**	**-879**	**608**	**0**	**-4 820**	**22 995**

Présenté au bilan comme suit :		
Impôts différés actifs	**32 107**	**26 387**
Impôts différés passifs	**988**	**3 392**
Total net	**31 119**	**22 995**

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente séparément les impôts différés actifs et passifs résultants des différences temporelles relatives aux contrats de location.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à € 50 803 000 (2022 : € 39 342 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
A moins d'un an	-	-
Entre un et cinq ans	393	355
Supérieur à cinq ans	42 676	6 793
Durée illimitée	72 373	112 783
Total	**115 442**	**119 931**

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 727 000 (2022 : € 2 717 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

6. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de Viel et Compagnie-Finance sont détaillés ci-après :

	2023	2022
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	61 960	42 527
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	776 356	776 356
Nombre d'actions retenu pour le calcul	**776 356**	**776 356**
Résultat de base par action (en euros)	**79,81**	**54,78**

	2023	2022
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	61 960	42 527
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	776 356	776 356
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	**776 356**	**776 356**
Résultat dilué par action (en euros)	**79,81**	**54,78**

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et stocks d'immeubles

Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2023	**6 796**	**57 512**	**64 601**	**9 741**	**138 651**
Variation de périmètre	-	-	47	-	47
Acquisitions de l'exercice	48	1 686	2 941	410	5 086
Cessions – mises au rebut	-	-259	-906	-67	-1 233
Reclassements	-	-124	975	-1 073	-222
Ecarts de conversion	576	-142	-19	248	663
Valeur brute au 31 décembre 2023	**7 420**	**58 674**	**67 639**	**9 259**	**142 992**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2023	**-1 407**	**-44 109**	**-58 887**	**-1 561**	**-105 963**
Variation de périmètre	-	-	-		0
Amortissements de l'exercice	-107	-3 307	-3 138	-267	-6 819
Pertes de valeur de l'exercice	-				-
Cessions – mises au rebut	-	258	906	62	1 226
Reclassements	-	112	102		214
Ecarts de conversion	181	-27	-24	-17	114
Autres variations	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2023	**-1 332**	**-47 073**	**-61 040**	**-1 782**	**-111 228**
Valeur nette au 31 décembre 2023	**6 088**	**11 601**	**6 598**	**7 476**	**31 764**
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2022

en milliers d'euros

	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2022	**6 952**	**58 679**	**63 661**	**8 210**	**137 503**
Variation de périmètre	-	47	244	-	291
Acquisitions de l'exercice	-	2 513	1 859	1 364	5 736
Cessions – mises au rebut	-	-345	-1 054	-3	-1 402
Reclassements	-585	-3 661	0	-17	-4 263
Ecarts de conversion	429	279	-109	187	786
Valeur brute au 31 décembre 2022	**6 796**	**57 512**	**64 601**	**9 741**	**138 651**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2022	**-1 094**	**-41 250**	**-56 317**	**-1 325**	**-99 987**
Variation de périmètre	-	-	-		0
Amortissements de l'exercice	-460	-3 375	-3 825	-225	-7 885
Pertes de valeur de l'exercice	-				-
Cessions – mises au rebut	-	297	1 060	3	1 360
Reclassements	-90	90	-		-
Ecarts de conversion	150	130	196	-14	462
Autres variations	87	-	-	-	87
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2022	**-1 407**	**-44 109**	**-58 887**	**-1 561**	**-105 963**
Valeur nette au 31 décembre 2022	**5 390**	**13 404**	**5 714**	**8 180**	**32 688**
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Immeubles de placement et stocks d'immeubles

Viel et Compagnie-Finance détient, par le biais de ses filiales, un portefeuille d'immeubles de placement, dont la variation au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

En milliers d'euros

	31/12/2021	**101 791**
Acquisitions		-
Amortissement		-
Cessions		-
Reclassements		3 847
Variations de juste valeur		-3 771
Ecarts de conversion		1 425
	31/12/2022	**103 292**
Acquisitions		-
Amortissement		-
Cessions		-
Reclassements		-
Variations de juste valeur		-3 057
Ecarts de conversion		1 311
	31/12/2023	**101 546**

8. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Logiciels	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2023	**13 965**	**108 241**	**100 009**	**0**	**7 484**	**229 699**
Variation de périmètre	-	7 457	-	-	2 343	9 800
Acquisitions de l'exercice	-	-	5 068	-	401	5 469
Cessions - mises au rebut	-	-	-1 477	-	-239	-1 717
Reclassements	-	-	-2	-	-46	-48
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-		-
Ecarts de conversion	-	556	-546	-	217	227
Valeur brute au 31 décembre 2023	**13 965**	**116 254**	**103 052**	**0**	**10 160**	**243 430**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2023	**-284**	**-989**	**-85 180**	**0**	**-2 623**	**-89 076**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Amortissements de l'exercice	-	-	-5 187	-	-155	-5 343
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	-	1 409	-	237	1 646
Reclassements	-	-	15	-	-	15
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-63	633	-	121	692
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2023	**-284**	**-1 051**	**-88 310**	**0**	**-2 420**	**-92 065**
Valeur nette au 31 décembre 2023	**13 680**	**115 203**	**14 742**	**-0**	**7 740**	**151 365**

Au 31 décembre 2022:

en milliers d'euros	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Logiciels	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2022	**13 965**	**103 816**	**98 539**	**0**	**6 743**	**223 062**
Variation de périmètre	-	3 420	1 259	-	795	5 474
Acquisitions de l'exercice	-	-	4 324	-	381	4 705
Cessions - mises au rebut	-	-	-4 164	-	-370	-4 534
Reclassements	-	-	51	-	-51	0
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-		-
Ecarts de conversion	-	1 004	1	-	14	991
Valeur brute au 31 décembre 2022	**13 965**	**108 241**	**100 009**	**0**	**7 484**	**229 699**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2022	**-284**	**-942**	**-82 534**	**0**	**-2 898**	**-86 659**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Amortissements de l'exercice	-	-	-6 811	-	-138	-6 949
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	-	4 164	-	368	4 532
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-46	1	-	46	1
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2022	**-284**	**-989**	**-85 180**	**0**	**-2 623**	**-89 076**
Valeur nette au 31 décembre 2022	**13 680**	**107 252**	**14 829**	**-0**	**4 861**	**140 623**

Les goodwills se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

	31.12.2023			31.12.2022		
en milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
VIEL & Cie	16 355	-	16 355	16 355	-	16 355
Pôle Intermédiation professionnelle	**60 364**	**-1 051**	**59 313**	**52 351**	**-989**	**51 362**
Compagnie Financière Tradition (CFT)	25 968	-	25 968	25 968	-	25 968
TFS, Lausanne	16 260	-	16 260	15 291	-	15 291
Starfuels	7 198	-	7 198	-	-	0
Autres	10 938	-1 051	9 887	11 092	-989	10 103
Pôle Bourse en ligne	**39 535**	**-**	**39 535**	**39 535**	**-**	**39 535**
Bourse Direct	32 774		32 774	32 774	-	32 774
Exoe	6 188		6 188	6 188		6 188
Autres	573	-	573	573	-	573
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	**116 254**	**-1 051**	**115 203**	**108 241**	**-989**	**107 252**
Total inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises (cf. note 9)	**18 614**		**18 614**	**25 295**	**-**	**25 295**
Total des écarts d'acquisition	**134 868**	**-1 051**	**133 817**	**133 536**	**-989**	**132 547**

Une participation majoritaire a été acquise en 2021 dans la société Exoé, rattachée au pôle Bourse en ligne.

Tests de dépréciation

Les goodwills constatés au bilan de Viel et Compagnie-Finance ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces goodwills sont rattachés, est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces goodwills. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur d'utilité de l'activité sous-jacente par rapport à la valeur comptable de l'UGT. Des taux d'actualisation de 9,1 % à 11,5 % (2022 : 8,5% à 12,13 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu'une prime de risque complémentaire pour refléter le risque supplémentaire lié à la taille des unités génératrices de trésorerie mais aussi aux risques géopolitiques.

Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % (2022 : 2,0 % à 5,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
en %	2023	2022	2023	2022
Pôle Intermédiation				
Compagnie Financière Tradition	11,00%	9,80%	2,00%	2,00%
Starfuels	11,00%	-	2,00%	-
Autres	9,1 % - 11,5 %	8,5 % - 10,7 %	2,00 % à 5,00 %	2,00 % à 5,00 %
Pôle Bourse en ligne				
Bourse Direct	11,41%	12,13%	2,00%	2,00%
E-VIEL	11,41%	12,13%	2,00%	2,00%

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les goodwills en 2022 et 2021.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité

qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.
Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 1 % et 5 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.
La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation du budget utilisé est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au résultat d'exploitation pour chaque année du budget ne nécessiterait pas de constater de dépréciation..

9. Participations dans les sociétés associées et co-entreprises

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et co-entreprises détenue par Viel et Compagnie-Finance ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les co-entreprises se présente comme suit :

en milliers d'euros	Sociétés associées	Co-entreprises	Total
Au 1er janvier 2023	96 430	118 512	214 942
Résultat net de la période	29 967	15 297	45 264
Dividendes distribués	-16 556	-11 810	-28 366
Acquisitions	-	481	481
Autres éléments du résultat global	-338	-	-338
Autres variations de capitaux propres	42	-	42
Variations de périmètre (Note 31)	-	-11 505	-11 505
Ecarts de conversion	-186	-7 961	-8 147
Au 31 Décembre 2023	109 359	103 013	212 372

en milliers d'euros	Sociétés associées	Co-entreprises	Total
Au 1er janvier 2022	84 462	116 151	200 610
Résultat net de la période	21 285	17 884	39 169
Dividendes distribués	-8 429	-9 624	-18 053
Acquisitions	-	187	187
Autres éléments du résultat global	-265	-	-265
Ecarts de conversion	-622	-6 086	-6 708
Au 31 Décembre 2022	96 430	118 512	214 942

Sociétés associées

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2023 :

En milliers EUR	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque Privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	17 427	13 198	24 051		
Actif courant	51 632	102 006	3 220 549		
Passif non courant	579	1 791	3 460		
Passif courant	31 192	46 351	3 070 092		
Actif net	37 288	67 063	171 048		
Quote-part du Groupe dans :					
- dans l'actif net	12 081	22 131	71 852	1 650	
- écarts d'acquisition	-	-	437	1 195	
Valeur comptable au 31 décembre	12 081	22 131	72 289	2 844	109 346
Chiffre d'affaires	33 775	85 614	129 830		
Résultat net de l'exercice	6 234	27 447	46 827	353	
Autres éléments du résultat global	-1 043	-	-		
Résultat global de l'exercice	5 191	27 447	46 827	353	
Quote-part du Groupe dans :					
- le résultat net	2 087	9 057	18 731	92	**29 967**
- les autres éléments du résultat global	-338	-	-	-	**-338**
-le résultat global	1 749	9 057	18 731	92	**29 629**
Dividendes versés au Groupe	-	**9 089**	7 467	-	**16 556**

Au 31 décembre 2022 :

En milliers EUR	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque Privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	16 817	7 511	25 904		
Actif courant	43 643	102 997	3 018 096		
Passif non courant	642	2 419	4 008		
Passif courant	29 913	38 604	2 897 229		
Actif net	29 906	69 485	142 763		
Quote-part du Groupe dans :					
- dans l'actif net	9 689	22 930	60 538	1 606	
- écarts d'acquisition	-	-	437	1 229	
Valeur comptable au 31 décembre	9 689	22 930	60 975	2 836	96 430
Chiffre d'affaires	33 538	97 887	88 393		
Résultat net de l'exercice	45	34 010	24 767	212	
Autres éléments du résultat global	-818	-	-		
Résultat global de l'exercice	-773	34 010	24 767	212	
Quote-part du Groupe dans :					
- le résultat net	15	11 223	9 907	140	**21 285**
- les autres éléments du résultat global	-265	-	-	-	**-265**
-le résultat global	-250	11 223	9 907	140	**21 020**
Dividendes versés au Groupe	-	4 752	3 677	-	8 429

Co-entreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires.
L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le tableau ci-dessous intègrent entre 25,0 % et 27,5 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales co-entreprises se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2023

en milliers d'€	Gaitame,com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 55%		
Actif non courant	21 485	1 958		
Actif courant	847 042	42 135		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*126 105*	*26 956*		
Passif non courant	1 242	2 416		
Dont dettes financières	960			
Passif courant	723 032	11 020		
Dont dettes financières	*1 279*			
Actif net	144 253	30 657		
Quote-part du groupe dans :				
- dans l'actif net	71 767	8 155		
- écarts d'acquisition	12 226	-	4 756	
Valeur comptable au 31 décembre	83 993	8 155	10 868	103 016
Chiffres d'affaires	64 576	57 836		
Amortissements	-1 377	-110		
Produits d'intérêts	7	570		
Charges d'intérêts	0	-89		
Impôts sur le bénéfice	-10 273	-824		
Résultats net/global de l'exercice	23 183	9 505		
Quote- part du Groupe dans :				
- le résultat net/global	11 589	2 529	1 178	**15 297**
Dividendes versés au Groupe	7 946	2 748	1 116	**11 810**

Au 31 décembre 2023, les goodwills totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 16 982 000 (2022 : € 23 629 000).

Au 31 décembre 2022

en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 55%		
Actif non courant	24 414	1 487		
Actif courant	$75 370	40 942		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*134 704*	*27 254*		
Passif non courant	2 091	2 368		
Dont dettes financières	1 777	-		
Passif courant	746 816	10 158		
Dont dettes financières	*1 422*	-		
Actif net	150 876	29 903		
Quote-part du groupe dans :				
- dans l'actif net	75 040	13 293		
- écarts d'acquisition	13 588	-	10 041	
Valeur comptable au 31 décembre	88 628	13 293	16 579	118 500
Chiffres d'affaires	67 365	56 568		
Amortissements	-1 589	-108		
Produits d'intérêts	8	46		
Charges d'intérêts	-22	-227		
Impôts sur le bénéfice	-9 708	-475		
Résultats net global de l'exercice	25 903	9 708		
Quote- part du Groupe dans :				
- le résultat net global	12 949	4 193	743	**17 884**
Dividendes versés au Groupe	7 851	843	930	**9 624**

10. Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Prêts aux employés	9 992	4 734
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	444	6 406
TOTAL	10 436	**11 140**

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,50 % et ont une échéance moyenne de 30 mois.
L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	32 463	32 654
TOTAL	32 463	32 654

Ce poste comprend pour l'essentiel des liquidités bloquées directement auprès de sociétés de compensation, tels que le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), ou indirectement par le biais d'agents et également des liquidités pour lesquelles certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

12. Clients et autres créances

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances liées aux activités de teneurs de comptes	1 209 062	1 237 088
Créances liées aux activités en principal	50 184	110 812
Clients et comptes rattachés	186 537	190 535
Créances sur les employés	73 571	69 946
Créances sur les parties liées	6 227	6 509
Autres créances à court terme	29 321	26 043
TOTAL	**1 554 902**	**1 640 933**

La rubrique « Créances liées aux activités en principal » inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2023 et 2022. La quasi-totalité de ces transactions a été débouclée après ces dates à l'exception d'un montant d'environ € 15 824 000 au 31 décembre 2023 (€ 21 251 000 au 31 décembre 2023) relatif à des transactions sur des titres libellés en roubles et en lien avec l'invasion russe de l'Ukraine.

Le montant total de la provision pour pertes de crédit attendues s'élève à € 13 439 000 au 31 décembre 2023 (€ 18 503 000 au 31 décembre 2022). Des informations complémentaires sur les pertes de crédit attendues sont présentées en note 30.

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit

Non courant

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	20 974	18 506
Other	4	4
Total	**20 978**	**18 510**

Courant

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	1 583	1 375
Other	1	-
Total	**1 584**	**1 375**

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 30.

14 a. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :
Non courant

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	3 964	5 423
TOTAL	3 964	5 423

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.
L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

14 b. Actifs financiers évalués au coût amorti.

Non courants

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	3 000	3 000
Other	-	-
Total	3 000	**3 000**

Courants

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Obligations	18 686	
Dépôts bancaires à court terme	12 197	26 240
Total	30 883	**26 240**

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme ainsi que des obligations dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Caisse et dépôts bancaires à vue	295 804	364 082
Dépôts bancaires à court terme	184 383	90 493
Placements monétaires à court terme	16 241	8 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	496 425	462 924
Trésorerie non disponible	32 463	32 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	528 888	495 578
Découverts bancaires	-7 643	-9 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	488 781	453 158
Dettes financiers	7 643	-449 199
Trésorerie nette	496 425	3 959

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.
L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

16. Capital-actions, et réserves consolidées

Composition du capital

Au 31 décembre 2023 le capital social de Viel et Compagnie-Finance est composé de 776 356 actions d'une valeur nominale de € 15,25 soit un capital de € 11 839 429.
Au cours de l'exercice 2023, il n'y a eu aucun mouvement sur le capital de Viel et Compagnie-Finance.

Actionnaires importants

Au 31 décembre 2023 le capital de Viel et Compagnie-Finance est détenu à 91,98 % par M. Patrick Combes.

Réserves consolidées :
Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels à prestations définies	Réserve de réévaluation immobilière	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2023	366 175	10 856	5 709	6 045	-1 652	17 160	404 371
Résultat net de l'exercice	61 960	-	-	-	-		61 960
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-1 642	-	-1 642
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-2 821	-	-	-	-2 821
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-1 620	-	-	-1 620
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-	
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-	
Résultat global de la période	**61 960**	**0**	**-2 821**	**-1 620**	**-1 642**	**0**	**55 875**
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	2 835	-	-	-	-	2 835
Dividendes versés	-8 004	-	-	-	-	-	-8 004
Incidence des variations de périmètre / autres	-8 002	-	45	30	-34	-	-7 961
Réserves consolidées au 31 décembre 2023	412 130	13 691	3 013	4 455	-3 329	17 160	447 116

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels à prestations définies	Réserve de réévaluation immobilière	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2022	331 807	10 288	177	5 847	-4 718	17 677	360 978
Résultat net de l'exercice	42 527	-	-	-	-	-	42 527
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 097	-	3 097
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	5 612	-	-	-	5 612
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	177	-	-	177
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-417	- 417
Résultat global de la période	42 527	-	5 612	177	3 097 -	417	50 994
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	571	-	-	-	-	571
Dividendes versés	-6 001	-	-	-	-	-	-6 001
Incidence des variations de périmètre	-2 158	-	-	21	-31	-	-2 168
Réserves consolidées au 31 décembre 2022	366 175	10 886	5 789	6 045	-1 652	17 160	404 371

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies.

Autres éléments du résultat global
Cette rubrique se décompose comme suit :

2023 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère						
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-1 620	-1 620	167	-1 453
Réévaluation d'immobilisations				0	0	-	0
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies				-1 642	-1 642	-1 567	-3 209
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat		-	-	-3 262	-3 262	-1 400	-4 662
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie							
-constatés dans la réserve de couverture					-		-
-transférés au compte de résultat		-2 821			-2 821	-3 825	-6 646
Ecarts de conversion	-15 134				-15 134	-17 472	-32 606
Transfert d'écarts de conversion au compte de résultat					0		0
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et co-entreprises	-203				-203	-135	-338
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-15 337	-2 821	0	0	-18 158	-18 632	-36 790
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-15 337	-2 821	0	-3 262	-21 419	-20 032	-41 451

2022 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère						
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				203	203	185	388
Réévaluation d'immobilisations				-417	-417	-	-417
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies				3 097	3 097	2 978	6 075
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	2 883	2 883	3 163	6 046
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie							
-constatés dans la réserve de couverture					-		-
-transférés au compte de résultat		5 577			5 577	2 175	7 752
Ecarts de conversion	-6 332				-6 332	-6 818	-13 150
Transfert d'écarts de conversion au compte de résultat	5				5	4	9
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et co-entreprises	-255				-255	-10	-265
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-6 582	5 577	-	-	-1 005	-4 649	-5 654
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-6 582	5 577	-	2 883	1 879	-1 486	393

17. Intérêts minoritaires

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.
Les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
en milliers d'€	Groupe Tradition	Bourse Direct	Groupe Tradition	Bourse Direct
	Suisse	France	Suisse	France
Pourcentage de détention des intérêts minoritaires	49,43%	44,36%	49,98%	45,72%
Actif non courant	325 218	36 428	343 161	35 578
Actif courant	736 562	1 236 266	750 852	1 292 674
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*351 011*	74 021	*313 059*	43 166
Passif non courant	287 646	6 180	280 668	3 377
Passif courant	314 112	1 226 550	363 953	1 256 500
Actif net	460 022	39 964	449 392	68 375
Valeur comptable des intérêts minoritaires (1)	21 515	10 906	25 579	10 280
Chiffre d'affaires	1 010 965	66 631	942 516	47 116
Résultat net	103 995	16 096	96 916	5 872
Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe (2) :	52 556	1 320	52 556	1 320
Flux de trésorerie nets opérationnels	124 148	24 288	135 029	12 757
Flux de trésorerie nets d'investissement	8 680	-2 042	61 746	-3 217
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-66 506	-9 217	-154 143	-3 866
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-15 719	-148	-22 642	-1 548
Variation des cours de change	-31 869	-	-17 581	-
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	18 735	12 881	8 582	4 126

(1) Groupe Tradition – dont 4,9 millions d'euros au titre de Tradition-ICAP, joint-venture mise en équivalence (cf. note 9).
(2) Groupe Tradition – dont 1,6 million d'euros au titre de Tradition-ICAP, joint-venture mise en équivalence (cf. note 9).

18. Dividendes

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après l'approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le Conseil d'administration :

En milliers d'euros	2023	2022
Dividende par action au titre de 2023 : € 15,46 (2022: € 10,31)	12 002	8 004

19. Paiements fondés sur des actions

Compagnie Financière Tradition

Au 31 décembre 2023, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'actions de 2,50 CHF de nominal	Augmentation de capital potentielle en CHF	Date de début d'exercice (1)	Date d'échéance	Prix d'exercice en CHF	Condition d'exercice (2)	Nombres d'options exerçables à la fin de la période
05.01.2018	10 000	25 000	20 000 titres dès le 1 février 2021	01.02.2026	2,50	115,00	10 000
30.08.2018	12 000	30 000	12 000 titres dès le 1 septembre 2021	01.09.2026	2,50	120,00	
20.11.2018	50 000	125 000	50'000 titres dès le 20 novembre 2021 jusqu'au 20 novembre 2026	20.11.2026	2,50	120,00	
28.11.2018	18 000	45 000	C: 6 000 dès le 01.12.2021 D: 6 000 dès le 01.12.2022 E : 6 000 dès le 01.12.2023	01.12.2026	2,50	110,00	12 000
06.06.2019	58 000	145 000	01.06.2022	01.06.2027	2,50	120,00	
13.01.2020	20 000	50 000	13.01.2023	13.01.2028	2,50	114,00	20 000
07.04.2020	22 500	56 250	07.04.2023	07.04.2028	2,50	125,00	
01.07.2020	50 000	125 000	01.07.2023	01.07.2028	2,50	125,00	
08.04.2021	22 500	56 250	08.04.2024	08.04.2029	2,50	130,00	
31.08.2021	11 000	27 500	A : 1 000 dès le 31.08.2022 B : 5 000 dès le 31.08.2023 C : 5 000 dès le 31.08.2024 D : 3 000 dès le 31.08.2025 E : 3 000 dès le 31.08.2026	31.08.2029	2,50	110,00	1 000
10.09.2021	5 000	12 500	10.09.2024	10.09.2029	2,50	120,00	
14.04.2022	20 000	50 000	14.04.2025	14.04.2030	2,50	120,00	
24.06.2022	8 000	20 000	A: 2000 à compter du 24.6.2023 B: 2000 à compter du 24.6.2024 C: 2000 à compter du 24.6.2025 D: 2000 à compter du 24.6.2026 E: 2000 à compter du 24.6.2027	24.06.2030	2,50	110,00	2 000
28.07.2022	7 000	17 500	28.07.2025	28.07.2030	2,50	120,00	
30.08.2022	60 000	150 000	A: 20'000 à compter du 01.10.2023 B: 20'000 à compter du 01.10.2024 C: 20'000 à compter du 01.10.2025	01.10.2028	2,50	112,00	20 000
06.01.2023	103 000	257 500	A: 52'000 à compter du 06.07.2023 B: 52'000 à compter du 06.07.2024 C: 51'000 à compter du 06.07.2025	27.09.2029	2,50	112,00	
25.01.2023	10 000	25 000	25.01.2026	25.01.2031	2,50	125,00	
03.02.2023	24 000	60 000	03.02.2026	03.02.2031	2,50	120,00	
TOTAL	511 000	1 277 500					65 000

Conditions d'exercice

(1) Les collaborateurs doivent être employés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.
(2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2023 Compagnie Financière Tradition SA a consenti 189 000 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (97 000 options en 2022).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d'attribution, respectivement des modifications, des options de souscription en recourant à un modèle d'évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

	2023	2022
Rendement de dividendes	5,0%	5,0%
Volatilité attendue	15,5%	15,5%
Taux d'intérêt sans risque	0,5%	0,5%
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	104,5%	110,5

En 2023, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 21,8 (2022 : CHF 19,7).
Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la société sont les suivants :

	2023		2022	
en francs suisses	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	2,50	412 000	2,50	317 000
Attribuées	2,50	189 000	2,50	97 000
Exercées	2,50	-90 000	2,50	-2 000
Expirées	-	-	-	-
Annulées	-	-	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	**2,50**	**511 000**	**2,50**	**412 000**
Exerçables à la fin de l'exercice	**2,50**	**68 000**	**2,50**	**29 000**

*Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2023 est de CHF 117,0 (2022 : CHF 105,0).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2023, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 4 729 000 (CHF 1 125 000 en 2022).

<u>VIEL & Cie</u>

Plans d'options de souscription d'actions :

Au 31 décembre 2023, Il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2023, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017	Plan d'attribution 2021	Plan d'attribution 2023	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	12-juin-20	30-mars-23	30-mars-23
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	18-mars-21	30-mars-23	30-mars-23
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	135 000	205 000	25 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	18-mars-21	30-mars-23	30-mars-23
Période d'attribution	04-sept-20	18-mars-24	30-mars-26	30-mars-26
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	18-mars-31	30-mars-33	30-mars-33
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours sur une période de 10 jours de bourse consécutive	6,5 €	6,80 €	8,50 €	8,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	380 000	135 000	0	0
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites mises en circulation au cours de l'exercice	-	-	205 000	25 000
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	380 000	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	**0**	**135 000**	**205 000**	**25 000**
Nombre de personnes concernées	2	4	4	1

20. Dettes financières

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Découverts bancaires	7 643	9 766
Emprunts bancaires	-	8 124
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	40 154	23 626
Emprunts obligataires	-	-
A court terme	**47 798**	**41 516**
Emprunt à long terme	165 746	204 820
Emprunts obligataires	226 299	212 629
A long terme	**392 045**	**417 449**
TOTAL	**439 843**	**458 965**

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2023 :

En milliers d'euros	31.12.2022	Eléments financiers	Eléments non financiers			31.12.2023
			Autres variations	Reclassement	Ecarts de conversion	
Long terme						
Emprunts bancaires	204 820	-40 100			1 026	165 746
Emprunts obligataires	212 629	182			13 488	226 299
Court terme						
Emprunts bancaires	8 124	-8 233			109	-
Position court terme des emprunts bancaires	23 626	16 500			28	40 154
Emprunts obligataires						-
Total	**449 199**	**-31 651**	**-**	**-**	**14 651**	**432 199**

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2022 :

En milliers d'euros	31.12.2021	Eléments financiers	Eléments non financiers			31.12.2022
			Autres variations	Reclassement	Ecarts de conversion	
Long terme						
Emprunts bancaires	227 613	-23 580			786	204 820
Emprunts obligataires	202 497	175			9 957	212 629
Court terme						
Emprunts bancaires	-	7 959			166	8 124
Position court terme des emprunts bancaires	23 605	-			21	23 626
Emprunts obligataires	106 401	-109 357			2 955	-
Total	560 117	-124 802	-	-	13 885	449 199

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

Emetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle *en milliers de CHF*	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.23	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.22
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	79 723	79 654
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750%	1,850%	129 830	129 722
TOTAL					209 553	209 376
Dont montant remboursable dans les 12 mois					-	-

Au 31 décembre 2023, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de € 188 460 000 (€ 177 485 000 au 31 décembre 2022). Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2023 (utilisées à hauteur de 8 124 000 au 31 décembre 2022).

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 185 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2026 (€ 207 500 000 au 31 décembre 2022).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2023, Viel et Compagnie-Finance et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 188 460 000, contre € 177 485 000 au 31 décembre 2022.

Viel et Compagnie-Finance a opté pour l'étalement des frais d'émission de ses emprunts sur leur durée d'amortissement.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

21. Provisions et passifs éventuels

Provisions pour pensions et retraites

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 22.

Provisions pour litiges

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni est défenderesse dans une procédure civile intentée fin 2017 par cinq sociétés anglaises en liquidation ainsi que les liquidateurs de ces sociétés. La filiale s'est vigoureusement défendue et a réussi à faire rejeter toutes les réclamations de trois des sociétés et certaines des réclamations des deux autres sociétés. Certains arguments ont ensuite été portées devant la Cour d'appel anglaise où la filiale a obtenu de nouveaux succès. Une question de droit demeure à propos de laquelle la filiale a reçu de faire appel devant la Cour suprême du Royaume-Uni. Compte tenu de ces développements, la provision a été revue afin de refléter la meilleure estimation de la sortie de trésorerie permettant un règlement éventuel du litige. Le montant provisionné est compris dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2023.

Provisions pour impôts

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

Autres provisions

Viel et Compagnie – Finance et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquels elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

Les provisions se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total
Montant au 31 décembre 2021	**28 024**	**12 508**	**500**	**0**	**41 032**
Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois					12 496
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	-	407	-	-	407
Dotation	2 678	115	-	-	2 794
Utilisation	-1 401	-	-	-	-1 401
Dissolution	-59	-	-	-	-59
Réévaluation	-6 846	-	-	-	-6 846
Ecarts de conversion	-671	-646	-	-	-1 317
Autres	-	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2022	**21 725**	**12 385**	**500**	**0**	**34 610**
Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois					11 839
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Dotation	3 743	333	-	-	4 076
Utilisation	-137	-212	-	-	-349
Dissolution		-6 328	-	-	-6 328
Réévaluation	3 871		-	-	3 871
Ecarts de conversion	-1 213	270	-	-	-943
Autres	-	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2023	**27 988**	**6 448**	**500**	**0**	**34 936**
Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois					5 753

22. Engagements envers le personnel

La majorité des employés de Viel et Compagnie-Finance et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse ainsi que ceux basés en France.
Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les collaborateurs en France bénéficient d'indemnités de fin de carrière qui sont évalués en application de la méthode des Unités de Crédit Projetées. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé "Defined Benefit Obligation" (DBO), est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, puis en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Autres avantages à long terme	11 955	7 450
Provision pour des régimes à prestations définies	16 033	14 275
Total des provisions pour pensions et retraites	**27 988**	**21 725**

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2023, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 494 000 (€ 4 151 000 en 2022).

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Valeur actualisée des obligations	62 173	55 836
Juste valeur des actifs des régimes	-50 220	-48 386
TOTAL	**11 953**	**7 450**

Mouvements de la valeur actualisée des obligations :

en milliers d'euros	2023	2022
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	**55 836**	**61 525**
Dont obligations financées	***49 616***	***55 186***
Dont obligations non financées	***6 220***	***6 338***
Coût financier	1 207	232
Coût des services rendus	1 547	1 616
Cotisation des employés	1 035	968
Coût des services passés	47	137
Prestations payées	-5 698	943
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	-668	807
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	-	-
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	5 669	-13 170
Réduction de régime	-	-
Reclassement	-	-
Ecart de conversion	3 199	2 779
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	**62 173**	**55 836**
Dont obligations financées	***54 803***	***49 616***
Dont obligations non financées	***7 370***	***6 220***

Mouvement de la juste valeur actualisée des actifs des régimes

en milliers d'euros	2023	2022
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	**48 386**	**47 967**
Rendement attendu des actifs des régimes	1 046	139
Cotisations de l'employeur	1 350	1 379
Cotisations des employés	1 035	968
Prestations payées	-5 618	1 243
Frais d'administration	-75	-84
Gains / (pertes) actuariels	1 430	-5 517
Réduction de régime	-	-
Ecart de conversion	2 906	2 291
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	**50 220**	**48 386**

Le Groupe estime à € 1 307 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2024.

Juste valeur des actifs par nature en pourcentage du total des actifs des régimes

	31.12.2023	31.12.2022
Actions	30,2%	28,6%
Obligations	25,9%	25,3%
Immobilier	30,0%	28,6%
Contrats d'assurance	0,7%	0,8%
Liquidités	5,1%	9,2%
Divers	8,0%	7,6%
TOTAL	**100%**	**100%**

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction de prévisions à long terme de taux d'inflation, de taux d'intérêt et de primes de risque pour les différentes catégories d'actifs. Ces prévisions prennent en considération les taux de rendement historiques à long terme.

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

Ecarts actuariels des régimes à prestations définies enregistrés dans les autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	2023	2022
Ecarts actuariels sur les passifs des régimes	-5 669	13 170
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	668	-807
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	1 130	-5 517
Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	**-3 871**	**6 847**

Charges comptabilisées au compte de résultat

en milliers d'euros	2023	2022
Coût des services rendus	1 547	1 616
Charge d'intérêt net	161	93
Frais d'administration	75	84
Coût /(produit) des régimes à prestations définies	**1 783**	**1 793**

en milliers d'euros	2023	2022
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	2 283	-5 490

Principales hypothèses actuarielles

En %	2023	2022
Taux d'actualisation	2,00%	2,50%
Augmentations futures des salaires	1,95%	1,94%

Tables de mortalité

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2023 et en 2022.

Analyse de sensibilité

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2023 et 2022 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous.

Employés du groupe en Suisse :

	2023	
en milliers d'euros	**Augmentation**	**Diminution**
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 643	4 132
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	163	-163

en milliers d'euros	2022 Augmentation	2022 Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 197	3 591
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	147	-147

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

Employés du groupe en France:

Une augmentation du taux d'actualisation de 25 bp entraînerait une baisse des engagements de 3,2 %. Alors qu'une diminution de 25 bp entraînerait une hausse des engagements de 3,4 %.

Duration des obligations des régimes à prestations définies

La duration moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 15 années au 31 décembre 2023 (14 années au 31 décembre 2022).

23. Fournisseurs et autres créanciers

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dettes liées aux activités de teneurs de comptes	1 208 924	1 240 529
Dettes liées aux activités en principal	50 277	108 115
Charges à payer	179 544	155 258
Dettes envers les parties liées	4 276	3 497
Autres dettes à court terme	62 681	62 691
TOTAL	**1 505 702**	**1 570 090**

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

24. Impôts à payer et à recevoir

Au 31 décembre 2023, les impôts à payer de Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à € 18 541 000, contre € 11 505 000 au 31 décembre 2022.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 6 674 000 au 31 décembre 2023, contre € 6 943 000 au 31 décembre 2022, sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

25. Instruments financiers dérivés

En milliers d'euros	2023 Actifs	2023 Passifs	2022 Actifs	2022 Passifs
Contrats de change à terme sur devises	408	132	350	174
Swaps de taux d'intérêts	5 119	7	10 235	163
Total	**5 528**	**139**	**10 585**	**337**

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

26. Contrat de location

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

Actifs liés au droit d'utilisation

Au 31 décembre 2023

en milliers d€	Immeubles	Véhicules	TOTAL
Valeur comptable nette au 1er janvier	60 310	116	60 426
Variation de périmètre	623		623
Actifs additionnels	3 930	273	4 203
Amortissements	-16 596	-90	-16 686
Reclassements	82		82
Ecarts de conversion	-854	-10	-864
Valeur comptable nette au 31 décembre	47 495	289	47 784

Au 31 décembre 2022

en milliers d€	Immeubles	Véhicules	TOTAL
Valeur comptable nette au 1er janvier	60 417	-	60 417
Variation de périmètre	97		97
Actifs additionnels	14 781	161	14 942
Amortissements	-16 482	-64	-16 546
Reclassements	18	18	36
Ecarts de conversion	1 479	1	1 480
Valeur comptable nette au 31 décembre	60 310	116	60 426

Obligations locatives

en milliers d€		
	2 023	2 022
Court terme		
Obligations locatives	16 743	17 882
Long terme		
Obligations locatives	41 617	54 310
Total des obligations locatives au bilan	58 360	72 192

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

en milliers d€	01.01.2023	Changements résultant de flux financiers	Changements sans contrepartie		31.12.23
			Autres variations	Ecarts de conversion	
Obligations locatives	72 192	-17 481	4 740	-1 092	58 360
Total	72 192	-17 481	4 740	-1 092	58 360

en milliers d'€	01.01.22	Changements résultant de flux	Changements sans contrepartie		31.12.22
			Autres variations	Ecarts de conversion	
Obligations locatives	73 513	-18 149	15 031	1 796	72 192
Total	73 513	-18 149	15 031	1 796	72 192

Autres informations relatives aux contrats de location

- Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à € 3 383 000 pour l'exercice 2023 (2022 : € 4 114 000)
- La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 4.
- Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à € 20 748 000 en 2023 (2022 : 22 202 000).

27. Opérations avec des parties liées

Nature des fonctions des employés clés

Viel et Compagnie-Finance est une société qui contrôle et consolide VIEL & Cie, avec ses trois pôles d'activité dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct et une participation mise en équivalence de 40 % de SwissLife Banque Privée, ainsi qu'une activité immobilière. Est considéré comme employé clé, le Président du Conseil d'administration de Viel et Compagnie-Finance

Rémunération des employés clés

La rémunération versée au Président du Conseil d'administration par Viel et Compagnie-Finance au titre de l'exercice 2023 est de € 334 889. Des jetons de présence pour un montant de € 30 000, ainsi que € 12 000 de jetons de présence versés par une société consolidée relatifs à l'exercice 2022 ont été versés en 2023. En 2022, il avait perçu une rémunération de € 304 898, ainsi que des jetons de présence pour un montant de € 30 000, ainsi qu'un montant de € 12 000 de jetons de présence versés par une société consolidée.

Créances sur les parties liées

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

Non Courant

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les sociétés associées	444	435
TOTAL	444	435

Courant

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les sociétés associées	2 137	52
Créances sur les coentreprises	4 090	6 457
TOTAL	6 227	6 509

Dettes envers les parties liées

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les sociétés associées	2	30
Dettes envers les coentreprises	4 274	3 467
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	-	-
TOTAL	**4 276**	**3 497**

28. Opérations de hors-bilan

Titres à livrer et à recevoir

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Titres à livrer	317 103 341	183 564 213
Titres à recevoir	317 093 710	183 564 759

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

29. Gestion du risque financier

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change,
- risque de taux d'intérêt,
- risques liés à une stratégie de partenariat,
- risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2023, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction.
Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Le Groupe et ses filiales opérationnelles atteignent leurs objectifs stratégiques en assumant des risques. Néanmoins, sans une limitation appropriée, ces risques sont susceptibles de menacer ses ressources clés, notamment son bénéfice net, son capital, ses liquidités et sa réputation. A l'extrême, ces risques pourraient nécessiter une augmentation de capital, voire menacer l'existence du Groupe.
Le Groupe vise à déployer son capital de manière appropriée, afin d'obtenir un rendement global adéquat par rapport aux risques encourus, de soutenir sa viabilité financière et de se prémunir contre d'éventuelles pertes excessives qui réduiraient sa capacité opérationnelle à moyen terme.
Pour ce faire, le Groupe définit son appétit pour le risque ou le montant du risque résiduel qu'il acceptera après la mise en place de contrôles et d'autres mesures.
Il met en place des contrôles conçus pour gérer de manière adéquate les risques jugés significatifs et s'assure que les décisions relatives aux nouvelles initiatives ne sont pas indûment influencées par les objectifs commerciaux et que les

risques sont pleinement pris en compte afin de s'assurer que les chances d'éviter les pertes sont optimisées. L'accumulation des risques corrélés importants est identifiée, examinée et, le cas échéant, est l'objet d'une action.
La direction des filiales est tenue de mettre en place et de maintenir une infrastructure appropriée (y compris la mesure des risques, les limites, les règles, les lignes directrices, la prise de décision indépendante, les contrôles, la surveillance, les tests et les rapports) pour s'assurer que l'appétit pour le risque du Groupe est respecté.

Risque de crédit et de contrepartie

Viel et Compagnie-Finance en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assesment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

Risque de liquidité

Viel et Compagnie-Finance doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

Risque de marché

Viel et Compagnie Finance est exposée au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.
La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidées.

Risque de change

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt ou bien ont été mises en place à taux fixe (dettes obligataires).
La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

Risques liés à une stratégie de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie, filiale de Viel et Compagnie Finance, a depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit d'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2023, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

Viel et Compagnie-Finance détient le statut de Compagnie financière, et est donc soumise, tout comme certaines de ses filiales opérationnelles à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays

concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

30. Instruments financiers

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit:

En milliers d'euros	2023	2022
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves	3 964	5 423
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	22 562	19 886
Actifs financiers évalués au coût amorti	33 883	29 240
Prêts et créances	1 503 395	1 596 619
Instruments financiers dérivés actifs	5 528	10 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie	496 425	462 924
Trésorerie non disponible	32 463	32 654
TOTAL	**2 098 220**	**2 157 330**

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers.

Plus de 90 % de l'exposition du Groupe aux contreparties est constituée de contreparties de qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2023 et 2022.

Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

	2023		2022	
En milliers d'euros	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur brute	Pertes de crédit attendues
Créances non arriérées	2 001 635	-4	2 055 421	-10
Moins de 30 jours d'arriéré	30 725	-8	29 350	-35
Entre 31 et 60 jours d'arriéré	11 535	-30	11 822	-25
Entre 61 et 90 jours d'arriéré	5 496	-17	8 343	-8
Entre 91 et 180 jours d'arriéré	6 863	-177	8 852	-15
Plus de 180 jours d'arriéré	9 912	-2 339	7 648	-1 677
TOTAL	**2 066 166**	**-2 575**	**2 121 436**	**-1 770**

** La présentation de ce tableau a été modifiée afin d'intégrer 1 929 131 milliers d'euros d'autres actifs financiers sur le comparable 2022, constitués intégralement de créances non arriérées. Sans impact sur les autres lignes du tableau.*

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des différentes créances (enregistrées sous les postes « Prêts et créances », Actifs financiers évalués au coût amorti », « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Trésorerie non disponible »). Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit

L'échéancier des créances liées aux activités en principal rattachées ainsi que les pertes de crédit attendues se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2023 Valeur Brute	2023 Pertes de crédit attendues	2023 Valeur nette	2022 Valeur Brute	2022 Pertes de crédit attendues	2022 Valeur nette
Moins de 5 jours d'arriéré	13 262	0	13 262	65 798	0	65 798
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	29 673	0	29 673	35 599	0	35 599
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	1 679	0	1 679	2 205	0	2 205
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	1 958	0	1 958	388	0	388
Plus de 45 jours d'arriéré	17 049	-13 439	3 609	23 556	-16 734	6 823
TOTAL	63 621	-13 439	50 182	127 546	-16 734	110 812

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

Toutefois, les sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont ajouté des complexités significatives au processus standard de règlement-livraison et ont eu un impact négatif sur la capacité technique du Groupe à exécuter pleinement certaines transactions sur des titres obligataires libellés en roubles. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient ne pas pouvoir remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible. Par conséquent, une probabilité de défaut de 100% a été estimée pour les transactions dont le Groupe a reçu la livraison des titres sous-jacents à l'encontre du paiement mais pour lesquelles il est actuellement dans l'incapacité de procéder au règlement-livraison. Le montant des créances liées à ces transactions non dénouées au 31 décembre 2023 s'élève à € 13 439 000 (€ 16 733 000 au 31 décembre 2022).
En cas de défaillance d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir comprennent les rentrées provenant de la vente des titres sous-jacents aux créances et/ou celles des flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans le cadre de ces transactions, les titres à livrer se composent d'obligations d'État russes qui sont cotées sur un marché actif localement. Au 31 décembre 2022, la valeur de marché de ces titres reçus mais non livrés est proche de la valeur des créances au bilan. Toutefois, en raison des restrictions de transfert en vigueur, le Groupe considère que les incertitudes liées à l'accès au marché local autant pour la vente des titres que pour l'encaissement des flux de trésorerie associés aux titres ne permettent pas de les valoriser au bilan au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la provision pour des pertes de crédit potentielles sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison s'élève à € 13 439 000 (€ 16 734 000 au 31 décembre 2022).

Le mouvement de la provision pour pertes de crédit attendues se présente comme suit :

Au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1er janvier 2023	-1 770	-16 734	-18 504
Variations de périmètre	-14	-	-14
Reclassement	-493	-	-493
Dotation	-541	3 634	3 093
Utilisation	93	-	93
Dissolution	161	-	161
Ecarts de conversion	-10	-339	-349
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2023	**-2 575**	**-13 439**	**-16 014**

Au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1er janvier 2022	-911	-	-911
Variations de périmètre		-	-
Reclassement	-95	-	-95
Dotation	-1 045	-17 406	-18 451
Utilisation	96	-	96
Dissolution	156	-	156
Ecarts de conversion	29	673	702
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2022	-1 770	**-16 734**	**-18 504**

En 2022, un montant de € 17 838 000 a été enregistré au compte de résultat pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

31 décembre 2023

En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	150 541	15 205	165 746
Obligations locatives - Paiement minimum futur	5 125	4 455	8 974	39 406	9 306	67 265
Emprunts obligataires	7	7	4 112	233 681	-	237 807
Fournisseurs et autres créanciers	1 473 420	17 204	15 078	-	-	1 505 702
Instruments financiers dérivés passifs	100	23	16	-	-	139
Dettes financières à court terme	7 813	4 908	35 077	-	-	47 798
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 486 466**	**26 596**	**63 257**	**423 627**	**24 511**	**2 024 457**

31 décembre 2022

En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	190 074	14 746	204 820
Obligations locatives - Paiement minimum futur	3 847	5 166	9 762	38 110	15 231	72 116
Emprunts obligataires	-	-	3 855	223 402	-	227 257
Fournisseurs et autres créanciers	1 541 672	14 863	13 555	-	-	1 570 090
Instruments financiers dérivés passifs	318	19	-	-	-	337
Dettes financières à court terme	18 060	23 062	393	-	-	41 516
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 563 897**	**43 111**	**27 565**	**451 587**	**29 976**	**2 116 136**

Risque de change

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

31 décembre 2023

en milliers d'euros	Dollar US	Livre Sterling	Euro	Franc suisse	Autres	Total
Devises fonctionnelles						
Dollar US		-88	-3	-150	105	-136
Livre Sterling	1 655		1 547	-16	241	3 427
Euro	671	479		743	212	2 105
Franc suisse	11 232	132	920		3 997	16 281
Autres	2 302	25	18	-416		1 929
TOTAL	**15 860**	**548**	**2 482**	**161**	**4 555**	

31 décembre 2022

en milliers d'euros	Dollar US	Livre Sterling	Euro	Franc suisse	Autres	Total
Devises fonctionnelles						
Dollar US		-210	174	-58	184	110
Livre Sterling	1 248		1 692	8	1 513	4 461
Euro	901	345		1 372	107	2 725
Franc suisse	11 606	192	1 145		3 615	16 558
Autres	1 476	-40	23	-39		1 420
TOTAL	**15 231**	**287**	**3 034**	**1 303**	**5 419**	

Risque de taux d'intérêts

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Actifs financiers	969 172	87 039
Passifs financiers	305 410	313 786
Instruments à taux fixe (net)	**663 762**	**-226 747**
Actifs financiers	456 542	1 294 947
Passifs financiers	192 783	217 538
Instruments à taux variable (net)	**263 759**	**1 077 410**
Dont dettes financières à taux variable	**185 449**	**209 386**

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.
Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

31 décembre 2023

En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	2 124	-
Swap de taux d'intérêt	-	805

31 décembre 2022

En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	6 337	-
Swap de taux d'intérêt		

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique suivant :

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

31 décembre 2023

En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placement	101 671	-	-	-	0
Actifs financiers évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 964	-	3 964	-	3 964
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	22 562	16 767	5 794	-	22 561
Instruments financiers dérivés actifs	5 528	-	5 528	-	5 528
	130 666	16 767	15 286	-	32 053
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	32 463	-	-	-	-
Clients et autres créances	1 503 395	-	-	-	-
Actifs financiers évalués au coût amorti	33 883	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	496 425	-	-	-	-
	2 066 166	-	-	-	-
Total actifs financiers	2 199 832	16 767	15 286	-	32 053
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	139	-	139	-	139
	139	-	139	-	139
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Dettes financières à long terme :					
Emprunts Obligataires	226 299	226 917	-	-	226 917
Autres dettes financières à long terme	165 746				
Obligations locatives à long terme	41 637	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
Dettes financières à court terme :					
Emprunts Obligataires					
Découverts bancaires	7 643	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	40 154	-	-	-	-
Obligations locatives à Court terme	16 723	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 505 702	-	-	-	-
	2 003 904	226 917	-	-	226 917
Total passifs financiers	2 004 044	226 917	139	-	227 056

31 décembre 2022

En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placement	103 292	-	-	-	0
Actifs financiers évaluées à la juste valeur par le biais des autes éléments du résultat global	5 423	-	5 423	-	5 423
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	19 886	14 910	4 976	-	19 886
Instruments financiers dérivés actifs	10 585	-	10 585	-	10 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie :					
Placements monétaires à court terme	8 349	3 349	-	-	3 349
	147 535	18 259	20 983	-	39 242
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	32 654	-	-	-	-
Clients et autres créances	1 596 619	-	-	-	-
Actifs financiers évalués au coût amorti	29 240	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	454 575	-	-	-	-
	2 113 088	-	-	-	-
Total actifs financiers	**2 260 622**	**18 259**	**20 983**	**-**	**39 242**
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	337	-	337	-	337
	337	-	337	-	337
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Dettes financières à long terme :					
Emprunts Obligataires	212 629	208 134	-	-	208 134
Autres dettes financières à long terme	204 820				
Obligations locatives à Long terme	54 310	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
Dettes financières à court terme :					
Emprunts Obligataires					
Découverts bancaires	9 766	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	31 750	-	-	-	-
Obligations locatives à Court terme	17 882	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 570 090	-	-	-	-
	2 101 248	208 134	-	-	208 134
Total passifs financiers	**2 101 585**	**208 134**	**337**	**-**	**208 472**

31. Cours de change

Les principaux cours de change de l'euro qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation sont les suivants :

		31.12.2023		31.12.2022	
		Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
CHF	1 Franc suisse	0,9260	0,9717	0,9847	1,0052
GBP	1 Livre sterling	0,8691	0,9699	0,8869	0,8526
JPY	1 Yen japonais	156,3300	151,94	140,6600	138,01
USD	1 Dollar américain	1,1050	1,0816	1,0666	1,0539

32. Périmètre de consolidation

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

Pays		Nature de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Devise	Capital en milliers	Méthode MEE/IG/IP
France	Viel et Compagnie-Finance			100,0%	EUR	11 [illegible]	Exclusion consolidation
Europe							
Afrique du Sud	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0%	50,0%	ZAR	1 050	IG
	Tradition Data Analysis Services (PTY) Ltd, Johannesburg		100,0%	50,0%	ZAR	n/r	IG
	TPI Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0%	50,0%	ZAR	1 050	IG
Allemagne	Finanz Dienstleistungs GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,0%	50,0%	EUR	6 050	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5%	13,9%	EUR	75	MEE
Belgique	Vinciar & Associés S.A., Bruxelles		100,0%	50,5%	EUR	1 167	IG
	Sanlaq N.V.		16,7%	10,0%	EUR	439	MEE
Emirats Arabes Unis	Tradition (Dubai) Ltd, Dubaï		100,0%	50,0%	USD	450	IG
Espagne	C.M. Capital Market Holdings S.A., Madrid		32,4%	16,4%	EUR	577	MEE
	Tradition Financial Services Espana S.V.S.A., Madrid		100,0%	50,0%	EUR	732	IG
France	IV France		100,0%	105,0%	EUR	44	IG
	Arpège S.A., Paris		100,0%	68,5%	EUR	22 280	IG
	Barre Dinez S.A., Paris		83,0%	35,0%	EUR	13 226	
	Crosé, Paris		80,0%	44,0%	EUR	930	IG
	Eurion S.A., Paris		100,0%	50,0%	EUR	37	IG
	Gerax SA, Paris		92,5%	46,0%	EUR	1 320	IG
	E-VIEL, Paris		100,0%	68,5%	EUR	4 886	IG
	Innovid		100,0%	100,0%	EUR	1 400	IG
	Société Bourse Privée, Paris		40,0%	27,4%	EUR	15 155	MEE
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales d'Amsterdam, Bruxelles, Londres, Milan et Madrid		99,9%	50,0%	EUR	11 436	IG
	TSAF OTC, Paris		100,0%	50,0%	EUR	4 835	IG
	VIEL & Cie		62,5%	68,5%	EUR	10 811	IG
Israël	TPS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0%	40,0%	ILS	2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0%	50,0%	EUR	50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0%	50,0%	EUR	11 321	IG
Monaco	Gerax Monaco S.A.M., Monaco		100,0%	46,0%	EUR	300	IG
Royaume-Uni	Tradition Management Services Ltd, Londres (2)		100,0%	50,0%	GBP	60	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres, et succursale de Varsovie		100,0%	50,0%	GBP	40 300	IG
	Tradition UK Holdings Ltd, Londres		100,0%	50,0%	GBP	100	IG
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0%	50,0%	GBP	29 500	IG
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0%	50,0%	GBP	15 250	IG
	TPS-FOAF Ltd, Londres		37,5%	17,5%	GBP	20	MEE
	Tied-X (UK) Ltd, Londres		100,0%	50,0%	GBP	200	IG
	PanFX (UK) Ltd, Londres		100,0%	50,0%	USD	n/r	IG
	TPS derivatives LTD, Londres et succursales de Paris, Madrid, Milan et Amsterdam		100,0%	50,0%	GBP	17 700	IG
Suède	Financiële Vennoot N.V., Amsterdam		100,0%	68,5%	EUR	37	IG
	Sophie B.V., Rotterdam		100,0%	50,0%	EUR	18	IG
Suisse	Compagnie Financière Tradition S.A., Lausanne		71,3%	50,0%	CHF	19 360	IG
	Fatefi AG, Kusnacht		100,0%	50,0%	CHF	1 500	IG
	Gerax Broker S.A., Lausanne		48,0%	24,0%	CHF	360	MEE
	Notes		100,0%	100,0%	CHF	80	IG
	PanFX Holding S.A., Lausanne (1)		100,0%	50,0%	CHF	100	IG
	Tradition International, Lausanne (2)		100,0%	50,0%	CHF	200	IG
	Tradition Service Holding S.A., Lausanne (1)		100,0%	50,0%	CHF	21 350	IG
	Tied-X Holding S.A., Lausanne (1)		100,0%	50,0%	CHF	104	IG
	Tradition S.A., Lausanne et succursales de Zurich et Genève		100,0%	50,0%	CHF	400	IG
	TPS S.A., Lausanne (1)		100,0%	50,0%	CHF	100	IG

Pays		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Devise	Capital en milliers	Méthode MEE/IG/IP
Amériques							
Argentine	Tullett Argentina S.A., Buenos Aires		100,0%	50,0%	ARS	1 556	IG
Chili	Tullett Chile S.A., Santiago		100,0%	50,0%	CLP	435 305	IG
Colombie	Tullett Colombia S.A., Bogota		100,0%	50,0%	COP	95 000	IG
	Tullett Servicios Colombia S.A., Bogota		100,0%	50,0%	COP	200 000	IG
Etats-Unis	Tullett America Holdings Inc., New York (1)		100,0%	50,0%	USD	150	IG
	NDS Matched Instruments Inc		100,0%	50,0%	USD	0	IG
	Tullett Americas LLC, New York		100,0%	50,0%	USD	250	0
	Tullett SEF Inc., New York		100,0%	50,0%	USD		IG
	Tullett Securities and Derivatives Inc., New York		100,0%	50,0%	USD	5	IG
	Tullett US LLC, New York		100,0%	50,0%	USD	0	IG
	GreenEdge Fund Inc. (New Jersey 2)		80,0%	40,0%	USD	0	IG
	TES Germania Corp. LLC, New York		100,0%	50,0%	USD	35	IG
	TES-VCAP LLC, New York		77,5%	13,9%	USD	0	MEE
	TES Energy LLC, Stamford		57,5%	29,0%	USD	0	IG
	TES Energy Solutions LLC, Stamford		65,0%	30,5%	USD	10	IG
	TES Energy Futures LLC, Stamford		100,0%	50,5%	USD	0	IG
	Starlight Inc LLC	*	100,0%	50,5%	USD	0	IG
	Starlight Puerto Rico LLC	*	100,0%	50,5%	USD	0	IG
Mexique	Tullett Services S.A. de C.V., Mexico		100,0%	50,0%	MXN	50	IG
Asie - Pacifique							
Australie	Tullett Australia Pty Ltd, Sydney		100,0%	50,0%	AUD		IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney		47,6%	24,0%	AUD	1 434	MEE
	TES Australia Pty Ltd, Sydney		100,0%	50,0%	AUD	5	IG
Chine	Tullett (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0%	50,0%	HKD	21 600	IG
	TES Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0%	50,0%	HKD	93 200	IG
	Ping An Tullett International Money Broking Company Ltd, Shanghai		33,0%	16,5%	CNY	36 500	MEE
Corée	Tullett Korea Ltd, Seoul		100,0%	50,0%	KRW	5 000 000	IG
Inde	Dematt Capital Securities Private Ltd, Mumbai		50,0%	25,0%	INR	19 415	MEE
Indonésie	PT Tullett Indonesia, Jakarta		98,0%	49,0%	IDR	5 000 000	IG
Japon	Tullett Nihon Ltd, Tokyo		100,0%	50,0%	JPY	100 000	IG
	Tullett Japan FX Holdings Ltd, Tokyo (1)		100,0%	50,0%	JPY	500	IG
	Compass Fort Co., Ltd, Tokyo		50,0%	25,0%	JPY	101 344	MEE
	Ueda Tullett Holding Japan Ltd, Tokyo (1)		61,0%	30,5%	JPY	1 000	IG
	Ueda Tullett Derivatives Ltd, Tokyo		61,0%	30,5%	JPY	5 000	IG
	Ueda Tullett Securities Ltd, Tokyo		100,0%	50,0%	JPY	3 273 000	IG
Nouvelle-Zélande	Tullett Kiwi Broking Limited, Wellington		100,0%	50,0%	NZD	3 676	IG
Philippines	Tullett Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0%	50,0%	PHP	55 500	IG
Singapour	Tullett Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0%	50,0%	SGD	300	IG
	Starlight Pte Ltd, Singapour	*	100,0%	50,0%	SGD	0	IG
	TES Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0%	50,0%	USD	300	IG
	Tullett Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour (1)		100,0%	50,0%	USD	0	IG
Thaïlande	Tullett Broker (Thailand) Ltd, Bangkok		100,0%	25,5%	THB	12 300	IG
	Tullett Fin & Securities Co Ltd, Bangkok		100,0%	25,5%	THB	5 000	IG
	Tullett Sam (Broker) Ltd, Bangkok		100,0%	25,5%	THB	5 000	IG

Société holding
(1) : Société de services.
IG : intégration globale
MEE : mise en équivalence
* Entrées

33. Effectifs

Effectifs	2023	2022
France	282	292
Etranger	2 186	2 218
TOTAL	2 468	2 510

34. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

Montants en milliers d'euros (HT) (€ HT)	KPMG		Fidorg Audit		Autres		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit								
❑ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 169	1 953	195	188	1 459	1 388	3 823	3 529
○ Emetteur	54	52	25	24	0	0	79	76
○ Filiales intégrées globalement	2 115	1 901	170	164	1 459	1 388	3 744	3 453
❑ Autres services	37	1	4	3	-	-	41	4
○ Emetteur	10	1	4	1	-	-	14	2
○ Filiales intégrées globalement	27	-	2	2	-	-	29	2
Sous-total	2 206	1 954	201	191	1 459	1 388	3 866	3 533
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
❑ Juridique, fiscal, social	16	0	0	0	0	0	16	0
❑ Autres	0	0	0	0	0	10	0	10
Sous-total	16	0	0	0	0	10	16	10
TOTAL	2 222	1 954	201	191	1 459	1 398	3 882	3 543

35. Variation du périmètre de consolidation

Les modifications suivantes du périmètre de consolidation ont été effectuées durant la période parmi plusieurs autres changements non significatifs.

Starfuels

Le 25 janvier 2023, le Groupe a porté sa participation à 100% dans les filiales opérationnelles de Starfuels SA, une coentreprise dans laquelle le Groupe détenait auparavant une participation de 40% intégrée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette acquisition permettra au Groupe de développer son activité sur le secteur de l'énergie et de mettre en place des synergies au niveau des processus opérationnels. La juste valeur des titres de participations précédemment détenus a été estimée à environ € 6 600 000 tandis que la juste valeur de la contrepartie transférée en espèces s'est élevée à € 4 328 000. Cette transaction a entraîné la constatation d'un goodwill de € 7 315 000 (cf. note 8).

Tradition-ICAP

L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous « Tradition-ICAP ». Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Début 2023, un certain nombre de changements structurels et de gouvernance ont été effectués dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York, notamment au niveau de la composition et de la nomination des membres du Conseil d'administration. Ces changements ont entraîné une modification de la méthode de consolidation de ces sociétés dans les sociétés holdings contrôlées conjointement par le Groupe avec un impact sur les participations dans les coentreprises ainsi que sur les intérêts non-contrôlants de € 4 740 000 (cf. notes 9 et 17 respectivement).

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

TALENZ FIDORG AUDIT S.A.S.
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris

Viel et Compagnie - Finance S.E.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023
Viel et Compagnie - Finance S.E.
23, Place Vendôme - 75001 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

TALENZ FIDORG AUDIT
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
S.A.S. au capital de € 124 000
339 713 868 R.C.S. Caen

Commissaire aux comptes membre de la compagnie régionale de Normandie

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex

TALENZ FIDORG AUDIT S.A.S.
62, rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris

Viel et Compagnie - Finance S.E.

23, place Vendôme 75001 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société Viel et Compagnie – Finance S.E.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Viel et Compagnie - Finance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les écarts d'acquisition, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2023 s'établit à 115 203 milliers d'euros, ont fait l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 8 de l'annexe des comptes consolidés.

Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion du groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 24 mai 2024		Paris, le 24 mai 2024
KPMG S.A.		TALENZ FIDORG AUDIT
		Signé électroniquement le 24/05/2024 par Christophe Chareton
Guillaume MABILLE	Sophie MEDDOURI	Christophe CHARETON
Associé	Associée	Associé

Viel et Compagnie-Finance
Comptes consolidés
Exercice 2023

Compte de résultat consolidé

	Note	2023	2022
Chiffre d'affaires	*1*	1 077 596	989 632
Autres produits d'exploitation	*2*	6 196	22 530
Produits d'exploitation		**1 083 792**	**1 012 162**
Charges de personnel		-753 166	-696 503
Autres charges d'exploitation	*3*	-179 492	-193 307
Amortissements		-28 847	-31 382
Gains / Pertes de valeur des actifs		-	-
Charges d'exploitation		**-961 506**	**-921 192**
Résultat d'exploitation		**122 286**	**90 970**
Quote-Part de résultat d'exploitation de sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe	*9*	45 264	39 171
Résultat d'exploitation après quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence dans le prolongement de l'activité du groupe		**167 550**	**130 141**
Produits financiers	*4*	23 666	18 485
Charges financières	*4*	-30 145	-25 541
Résultat avant impôts		**161 070**	**123 085**
Impôts sur le bénéfice	*5*	-32 741	-23 990
Résultat net		**128 329**	**99 095**
Participations ne donnant pas le contrôle		66 369	56 567
Résultat net part du Groupe		**61 960**	**42 527**
Résultat par action (en euros) :			
Résultat de base par action de la période	*6*	79,81	**54,78**
Résultat dilué par action de la période	*6*	79,81	**54,78**

Etat du résultat Global consolidé

en milliers d'euros	Note	2023	2022
Résultat net comptabilisé au compte de résultat		**128 329**	**99 095**
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-1 453	388
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies		-3 210	6 075
Réévaluation d'immobilisations		-	-417
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	*16*	**-4 663**	**6 046**
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat			
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie			
-constatés dans la réserve de couverture		-3 845	7 752
-transférés au compte de résultat		-	-
Ecarts de conversion		-32 606	-13 150
Transfert d'écarts de conversion au compte de résultat		0	9
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et coentreprises		-338	-265
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	*16*	**-36 788**	**-5 653**
Autres éléments du résultat net global, nets d'impôts		**-41 451**	**393**
Résultat global		**86 878**	**99 488**
Part du Groupe		40 540	44 413
Intérêts minoritaires		46 338	55 075

L'impact fiscal sur chacun des autres éléments du résultat global est présenté en note 5.

Bilan consolidé

en milliers d'euros	*Note*	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF			
Immobilisations corporelles	*7*	31 764	32 688
Actifs liés au droit d'utilisation	*26*	47 784	60 426
Immobilisations incorporelles	*8*	151 365	140 623
Participations dans les sociétés associées et coentreprises	*9*	212 372	214 942
Actifs Financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	*14 a*	3 964	5 423
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	*13*	20 978	18 510
Actifs financiers évalués au coût amorti		3 000	3 000
Autres actifs financiers	*10*	10 436	11 140
Impôts différés actifs	*5*	28 071	26 387
Trésorerie non disponible	*11*	32 463	32 654
Immeubles de placement	*7*	101 546	103 292
Total actifs non courant		**643 744**	**649 084**
Autres actifs courants		18 816	16 489
Instruments financiers dérivés actifs	*25*	5 528	10 585
Impôts à recevoir	*24*	6 674	6 943
Clients et autres débiteurs	*12*	1 554 902	1 640 933
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	*13*	1 584	1 375
Actifs financiers évalués au coût amorti	*14b*	30 883	26 240
Trésorerie et équivalents de trésorerie	*15*	496 425	462 924
Total actifs courant		**2 114 811**	**2 165 488**
TOTAL ACTIF		**2 758 554**	**2 814 572**
PASSIF			
Capital	*16*	11 839	11 839
Prime d'émission		-	-
Ecart de conversion		-50 963	-34 920
Réserves consolidées	*16*	447 116	404 371
Total des capitaux propres Part du Groupe		**407 992**	**381 291**
Intérêts minoritaires	*17*	289 119	280 826
Total des capitaux propres		**697 111**	**662 117**
Dettes financières à long terme	*20*	392 045	417 449
Obligations locatives	*26*	41 617	54 310
Autres passifs financiers		-	-
Provisions	*21*	29 183	22 771
Impôts différés passifs	*5*	1 786	3 392
Produits différés		-	-
Total passif non courant		**464 631**	**497 923**
Dettes financières à court terme	*20*	47 798	41 516
Obligations locatives	*26*	16 743	17 882
Fournisseurs et autres créanciers	*23*	1 505 702	1 570 090
Provisions	*21*	5 753	11 839
Impôts à payer	*24*	18 541	11 505
Instruments financiers dérivés passifs	*25*	139	337
Produits différés		2 136	1 363
Total passif courant		**1 596 811**	**1 654 532**
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		**2 758 554**	**2 814 572**

Tableau des flux de trésorerie consolidés

en milliers d'euros	Note	31.12.2023	31.12.2022
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
Résultat avant impôts		161 070	123 085
Résultat avant impôt des activités abandonnées			
Amortissements	7, 8,26	28 847	31 382
Résultat financier net		1 101	13 361
Quote-part dans le résultat des sociétés associées et coentreprises	9	-45 264	-39 171
Variation de valeur des immeubles de placement		3 056	3 708
Augmentation / (diminution) des provisions	21	-2 253	2 735
Variation des produits différés		823	213
Dépense relative aux paiements fondés sur des actions	19	4 867	1 119
(Augmentation) / diminution des créances / dettes liées aux activités en principal et de teneurs de comptes		-729	5 542
Augmentation / (diminution) du fonds de roulement		8 669	30 228
Provisions payées		-349	-1 401
Plus / (moins) values sur cessions d'actifs immobilisés	2	17	-58
Intérêts payés		-18 027	-16 501
Intérêts perçus		13 980	1 617
Impôts payés		-24 435	-16 779
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles		**131 373**	**139 080**
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'actifs financiers		-43 651	-12 097
Valeur de vente des actifs financiers		37 229	69 333
Acquisition de filiales, net de la trésorerie acquise		-207	-7 175
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-5 086	-5 736
Valeur de vente des immobilisations corporelles		3	42
Acquisition d'immobilisations incorporelles	8	-5 469	-4 705
Valeur de vente des immobilisations incorporelles		68	-1
Dividendes reçus		29 078	18 448
(Augmentation) / diminution de la trésorerie non disponible		-18	-1 291
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		**11 946**	**56 817**
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Augmentation des dettes financières à court terme	20	16 500	7 959
Diminution des dettes financières à court terme	20	-8 233	-109 433
Augmentation des dettes financières à long terme	20	-	-
Diminution des dettes financières à long terme	20	-40 100	-23 580
Paiement des obligations locatives	26	-17 481	-18 149
Augmentation / réduction du capital et prime d'émission		-	-
Acquisition d'intérêts non contrôlants	17	-13 875	-19 937
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	18	-8 004	-6 001
Dividendes et autres versements hors Groupe		-25 481	-22 728
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement		**-96 673**	**-191 869**
Impact de la variation des taux de change sur la trésorerie consolidée		**-11 023**	**-4 091**
Augmentation/diminution de trésorerie et équivalents		35 623	-62
Trésorerie et équivalents au début de la période	15	453 158	453 220
Trésorerie et équivalents à la fin de la période	15	488 781	453 158

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros *Excepté le nombre d'actions*	*Note*	Nombre d'actions	Capital social	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2022		776 356	11 839	-34 920	404 371	381 291	280 826	662 117
Résultat net de la période		-	-	-	61 960	61 960	66 369	128 329
Autres éléments du résultat global	*16*	-	-	-15 337	-6 083	-21 420	-20 031	-41 451
Total du résultat net pour la période			-	**-15 337**	**55 877**	**40 540**	**46 338**	**86 878**
Augmentation de capital		-	-	-	-	0	-	0
Dividendes versés	*18*	-	-	-	-8 004	-8 004	-25 481	-33 485
Variation d'actions Propres		-	-	-	-	0	-	0
Incidence des variations de périmètre		-	-	-706	-8 258	-8 964	-15 615	-24 579
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	*19*	-	-	-	2 975	2 975	2 908	5 883
Autres variations		-	-	-	155	155	144	299
		-						
Capitaux propres au 31 Décembre 2023		776 356	11 839	-50 963	447 116	407 992	289 119	697 111

En milliers d'euros *Excepté le nombre d'actions*	*Note*	Nombre d'actions	Capital social	Ecart de conversion	Réserves consolidées	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Capitaux propres au 31 Décembre 2021		776 356	11 839	-25 949	360 973	346 863	267 467	614 331
Résultat net de la période		-	-	-	42 527	42 527	56 567	99 095
Autres éléments du résultat global	*16*	-	-	-6 582	8 468	1 886	-1 492	394
Total du résultat net pour la période			-	**-6 582**	**50 996**	**44 413**	**55 075**	**99 489**
Augmentation de capital		-	-	-	-	-	-	-
Dividendes versés	*18*	-	-	-	-6 001	-6 001	-22 728	-28 729
Variation d'actions Propres		-	-	-	-	-	-	-
Incidence des variations de périmètre		-	-	-2 388	-2 948	-5 336	-20 102	-25 438
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	*19*	-	-	-	790	790	374	1 164
Autres variations		-	-	-	561	561	739	1 300
		-						
Capitaux propres au 31 Décembre 2022		776 356	11 839	-34 920	404 371	381 291	280 826	662 117

Annexes aux comptes consolidés

Informations générales

Viel et Compagnie-Finance est une société européenne, domiciliée au 23 Place Vendôme 75001, à Paris. Viel et Compagnie-Finance détient une participation majoritaire dans une société cotée VIEL & Cie, ainsi que diverses participations dans des sociétés actives dans le secteur de l'immobilier.
VIEL & Cie, société d'investissement, contrôle deux sociétés cotées spécialisées dans l'intermédiation financière, Compagnie Financière Tradition, présente dans plus de 30 pays, active dans le secteur de l'intermédiation professionnelle et Bourse Direct, intervenant dans le domaine de la bourse sur Internet en France, ainsi qu'un pôle de gestion et de banque privée au travers d'une participation mise en équivalence de 40% dans SwissLife Banque Privée.

Viel et Compagnie-Finance est détenue à hauteur de 91,98 % par une personne privée au 31 décembre 2023.

Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance au 31 décembre 2023 par décision du 13 mai 2024 et qui sont présentés pour approbation à l'Assemblée générale du 10 juin 2024.

Principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les comptes consolidés de Viel et Compagnie-Finance sont établis en milliers d'euros sauf explicitement mentionné, l'euro étant la devise fonctionnelle et la devise de présentation de Viel et Compagnie-Finance.
Les comptes consolidés du groupe Viel et Compagnie-Finance sont établis conformément aux normes comptables internationales (normes IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ont été établis selon le principe du coût historique, sauf indication contraire.

Modification des principes régissant l'établissement des comptes consolidés

Les principes comptables appliqués lors de la préparation des comptes consolidés sont identiques à ceux en vigueur au 31 décembre 2022 à l'exception des modifications suivantes appliquées depuis le 1er janvier 2023 :

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 8 (modifications)	- Définition d'une estimation comptable	1er janvier 2023
IAS 1 (modifications)	- Informations à fournir sur les méthodes comptables	1er janvier 2023
IAS 12 (modifications)	- Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction	1er janvier 2023
IAS 12 (modifications)	- Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2	1er janvier 2023
IFRS 17	- Contrats d'assurance	1er janvier 2023
IFRS 17 (modifications)	- Contrats d'assurance	1er janvier 2023
IFRS 17 (modifications)	1ère application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 – Informations comparatives	1er janvier 2023

Des informations complémentaires en relation avec la modification de la norme IAS 12 – Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 sont présentées en note 5

Principales estimations et hypothèses comptables

Lors de l'établissement des comptes consolidés, la Direction procède à des estimations lors de l'application des conventions comptables.

En raison des incertitudes inhérentes aux activités du Groupe, certains éléments des comptes consolidés ne peuvent pas être évalués avec précision, et ne peuvent faire l'objet que d'une estimation. Ces estimations impliquent des jugements fondés sur les dernières informations fiables disponibles.

Les hypothèses clefs relatives à l'avenir et les autres sources principales d'incertitude relatives aux estimations à la date de clôture, qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif des montants des actifs, des passifs, des revenus et des charges ainsi que sur les informations complémentaires fournies au cours de la période, sont les suivantes :

Perte de valeur des goodwills :

Le Groupe effectue des tests de dépréciation de ses goodwills à chaque date de clôture. La valeur d'utilité des goodwills est appréciée par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés sur les unités génératrices de trésorerie auxquelles les goodwills sont affectés et est comparée à la capitalisation boursière quand ce critère peut s'appliquer. Les projections de flux de trésorerie futurs sont basées sur des estimations faites par la Direction qui estime également le taux d'actualisation à retenir dans le calcul de leur valeur actualisée. Des informations complémentaires sont données en note 8.

Impôts différés actifs :

Des impôts différés actifs sont enregistrés pour les reports fiscaux déficitaires dans la mesure où il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces reports fiscaux déficitaires pourront être imputés. La Direction estime le montant des actifs d'impôts différés à comptabiliser, sur la base des prévisions de bénéfices imposables futurs. Des informations complémentaires sont données en note 5.

Engagements envers le personnel

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année sur la base d'évaluations actuarielles. Ce type d'évaluation implique l'utilisation d'hypothèses actuarielles, notamment les taux d'actualisation, les augmentations futures des salaires et des retraites ainsi que les taux de mortalité. En raison de leur perspective long terme, ces estimations sont sujettes à incertitudes. Des informations complémentaires sont données en note 22.

Provisions pour litiges

Des provisions sont constatées pour les litiges en cours lorsque l'issue probable d'une action en justice ou de tout autre litige impliquant le Groupe peut être estimée de manière fiable. L'échéance des sorties de trésorerie relative à ces provisions est incertaine car elle dépend de l'issue des procédures en question. Des informations complémentaires sont données en note 21.

Principales méthodes comptables

Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés comprennent ceux de Viel et Compagnie-Finance ainsi que ceux de ses filiales, co-entreprises et sociétés associées (appelées collectivement le « Groupe »).
La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que le pourcentage de détention, le pourcentage d'intérêt et méthode de consolidation retenue pour chacune de ces sociétés, figurent en note 32.

Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'entreprises est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. Le prix d'acquisition est mesuré en additionnant les justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les frais d'acquisition engagés au titre de regroupement d'entreprise sont comptabilisés en charges.

Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise, qui satisfont aux conditions de comptabilisation, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'goodwill est comptabilisé en tant qu'actif et évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables ainsi constatée. Si, après réévaluation, la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables excède le prix d'acquisition, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.
Après la comptabilisation initiale, les goodwills positifs sont évalués au coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les goodwills sur les filiales sont présentés au bilan dans les immobilisations incorporelles en note 8.

Dans le cadre du test de dépréciation effectué annuellement, ces goodwills sont alloués à des unités génératrices de trésorerie. Leur valeur d'utilité est appréciée par référence à des flux futurs de trésorerie actualisés.

Les intérêts minoritaires dans l'entreprise acquise sont évalués initialement en fonction de leur quote-part de la juste valeur des actifs nets acquis.

Méthodes de consolidation

Filiales

La méthode d'intégration globale est appliquée à toutes les sociétés contrôlées par Viel et Compagnie-Finance, directement ou indirectement. Il y a contrôle lorsque le Groupe est exposé à des rendements variables résultants de sa participation dans la société ou détient des droits sur ces rendements, et s'il peut utiliser son pouvoir sur la société pour influer sur les rendements. Les états financiers des filiales sont intégrés aux comptes consolidés à partir de la date de prise de contrôle jusqu'à la date où le contrôle cesse. La part des actionnaires minoritaires à l'actif net des filiales consolidées et au résultat global de l'exercice est présentée distinctement au bilan et au compte de résultat global consolidé même si cela se traduit par un solde déficitaire pour les intérêts minoritaires.

Co-entreprises

Une coentreprise est un partenariat qui confère au Groupe des droits sur l'actif net de la société dans laquelle le Groupe exerce un contrôle conjoint avec d'autres actionnaires. Le Groupe comptabilise ses intérêts dans les coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence. Les goodwills déterminés sur les coentreprises sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Sociétés associées

Les sociétés associées sur lesquelles Viel et Compagnie-Finance exerce une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles, mais sans toutefois en avoir le contrôle ni le contrôle conjoint, sont intégrées selon la méthode de la mise en équivalence. Une influence notable est notamment présumée lorsque Viel et Compagnie-Finance détient, directement ou indirectement, plus de 20 % des droits de vote de ces sociétés. Les comptes consolidés incluent la quote-part du Groupe dans l'actif net et le résultat des sociétés associées. Les goodwills déterminés sur les sociétés associées sont inclus dans la valeur comptable de l'investissement.

Elimination des opérations réciproques

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les soldes et transactions intragroupes ainsi que les gains et pertes non réalisés résultant de transactions intragroupes sont éliminés. Les gains et pertes non réalisés résultant de transactions avec des sociétés associées et des sociétés contrôlées conjointement sont éliminés à hauteur de la participation du Groupe dans ces entités.

Traitement des devises étrangères

Au sein du Groupe, dont l'euro est la monnaie de présentation des comptes, les transactions en devises étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle de chaque entité, aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises étrangères à la fin de la période sont convertis aux cours de change en vigueur à cette date. Les différences de change résultant de ces opérations sont constatées au compte de résultat. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur coût historique sont convertis aux cours de change en vigueur au moment de la transaction. Les actifs et les passifs non monétaires libellés en devises étrangères et constatés à leur juste valeur sont convertis aux cours de change en vigueur au moment où la juste valeur est déterminée.

Lors de la consolidation, les actifs et les passifs des filiales étrangères exprimés dans une devise autre que l'euro, incluant les goodwills et les actifs et passifs évalués en juste valeur à la date de la prise de contrôle, sont convertis en euros aux cours de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les produits et charges des filiales étrangères exprimés dans une monnaie autre que l'euro sont convertis en euros aux cours de change moyens de l'exercice, sauf en cas de fluctuation significative des cours de change.

Les différences de change en résultant sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et imputées dans les autres éléments du résultat global, sous la rubrique « Écart de conversion ». Lors de la cession d'une filiale étrangère, le montant cumulé de l'écart de conversion relatif à cette dernière qui était imputé dans les capitaux propres de son pôle de détention est constaté au compte de résultat.

Un tableau des principaux cours de change utilisés au titre des exercices 2023 et 2022 est présenté en note 31.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué de revenus de courtages et de commissions liés aux opérations d'intermédiation menées par les filiales opérationnelles de Viel et Compagnie-Finance avec des tiers. Pour les transactions à titre d'agent, le chiffre d'affaires est présenté net des remises et escomptes ainsi que des frais versés aux correspondants et est constaté dès la négociation de l'opération. Dans le cadre des activités en principal où les filiales opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal pour l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers, les revenus de commissions représentent la différence entre le montant de la vente de ces titres et le montant de leur achat et sont constatés en date de livraison.

Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts issus du placement de la trésorerie à court terme, les intérêts payés sur les dettes financières et obligations locatives à court et à long terme, les intérêts liés aux activités de teneur de comptes ainsi que les plus et moins-values sur actifs et passifs financiers. Cette rubrique inclut également les gains et pertes de change sur les actifs et passifs financiers. Les charges et revenus d'intérêts sont comptabilisés au compte de résultat prorata temporis en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Impôts sur les bénéfices

La charge d'impôts au compte de résultat comprend les impôts courants et différés sur le bénéfice, les ajustements d'impôts d'années précédentes ainsi que les éventuels intérêts et les pénalités. L'effet fiscal des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres consolidés ou dans les autres éléments du résultat global est enregistré dans les capitaux propres consolidés, respectivement dans les autres éléments du résultat global.

L'impôt exigible est le montant des impôts sur le bénéfice dû au titre du bénéfice imposable de la période calculé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture ainsi que les ajustements d'impôts d'années précédentes.

Des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale. Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable sur la base des taux d'imposition attendus lors de la réalisation des actifs ou le règlement des passifs. Tout changement du taux d'imposition est enregistré au compte de résultat sauf s'il est relatif directement à des éléments de capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Des impôts différés passifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles imposables, à l'exception de celles relatives à la reconnaissance initiale des goodwills. Des impôts différés actifs sont enregistrés sur toutes les différences temporelles déductibles et reports déficitaires, dès lors qu'il est probable de les récupérer à un horizon prévisible grâce à l'existence de bénéfices futurs. Dans le cas contraire, ils ne sont retenus qu'à hauteur des passifs d'impôts différés pour une même entité fiscale.

Immeubles de placement

Cette rubrique est composée d'immeubles de placement faisant l'objet d'une évaluation à la juste valeur en application de la norme IAS 40, en raison des modalités d'acquisition de ces immeubles et de l'intention de gestion attachée à ces biens, et en application de la norme IFRS 13. Lors de chaque arrêté comptable, ces biens font l'objet d'une évaluation de leur valeur de marché par un expert indépendant qualifié en matière d'évaluation immobilière, sur la base notamment d'une analyse des transactions précédentes sur des biens qui présentent des caractéristiques similaires. Le montant de l'ajustement de la valeur de ces actifs est constaté par le résultat

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuées de l'amortissement cumulé et, si nécessaire, diminuées d'une dépréciation pour perte de valeur. Les terrains ne sont pas amortis. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée, soit :

- Immeubles : 40 ans
- Agencements et installations : entre 5 et 10 ans
- Matériel informatique et de téléphonie : entre 2 et 5 ans
- Autres immobilisations corporelles : entre 3 et 5 ans

Lorsque des éléments d'une même immobilisation corporelle ont une durée d'utilisation estimée différente, ils sont constatés distinctement dans les immobilisations corporelles et amortis sur leur durée d'utilisation estimée respective.

Les immeubles sont comptabilisés au bilan à leur valeur d'acquisition (voir note 7) mais peuvent faire l'objet d'une réévaluation sur la base d'une évaluation appréciant la juste valeur de cet actif. Dans le cas d'une réévaluation les différents composants constitutifs de cet actif sont amortis selon leur durée probable d'utilité.
Les différents composants identifiés et leur durée d'utilité sont les suivants :

Composants	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement
Murs/ fondations/ Charpentes/ cloisons fixes	40 ans	Linéaire
Toitures	30 ans	Linéaire
Portes et fenêtres	20 ans	Linéaire
Ascenseurs	15 ans	Linéaire
Autres	10 ans	Linéaire

Les immeubles d'exploitation sont comptabilisés au bilan à leur coût présumé déterminé sur la base d'une expertise indépendante en date du 1er janvier 2004. A cette date, les immeubles font l'objet d'une réévaluation dont le montant est constaté en « Ecart de réévaluation » dans les capitaux propres consolidés. Les immeubles ainsi réévalués sont amortis de façon linéaire annuellement. Les différents composants identifiés et leur durée d'utilité sont liés à la nature de chacun des immeubles d'exploitation. Les différentes modalités sont présentées en note 7 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les charges d'entretien et de réparation sont imputées au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses permettant d'augmenter les avantages économiques futurs liés aux immobilisations corporelles sont capitalisées et amorties.

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base de données du marché. La valeur de marché correspond au montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes.

Contrats de location – le groupe comme preneur

Le Groupe évalue si un contrat est, ou contient un contrat de location à la date de passation du contrat. Un contrat est, ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Lorsqu'un contrat est, ou contient un contrat de location, le Groupe comptabilise chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat.

Au début du contrat de location, le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative, sauf pour les contrats de location à court terme. Les paiements de loyers associés à ces contrats, dont la durée est égale ou inférieure à douze mois, sont enregistrés en charge dans le compte de résultat selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location.

L'obligation locative correspond initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés, actualisés au taux d'intérêt implicite du contrat de location ou au taux d'emprunt marginal si le taux d'intérêt implicite du contrat de location ne peut pas être déterminé avec facilité.
Les paiements de loyers comprennent entres autres les paiements fixes, les paiements variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, montants à payer attendus au titre de garanties de valeur résiduelle ainsi que le prix d'exercice d'options d'achat si le Groupe a la certitude raisonnable de les exercer, ou les pénalités exigées en cas de résiliation du

contrat de location le cas échéant. Par la suite, l'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'obligation locative est réévaluée en cas de changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, en cas de variation des paiements au titre de la garantie de valeur résiduelle ou en cas de changement d'appréciation de l'exercice d'une option d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lors de la réévaluation de l'obligation locative, un ajustement correspondant est enregistré à l'actif au titre du droit d'utilisation ou au compte de résultat si la valeur de l'actif au titre du droit d'utilisation a déjà été ramenée à zéro. Les obligations locatives sont présentées au bilan séparément des autres passifs.

L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué au coût comprenant le montant initial de l'obligation locative, les coûts directs initiaux et une estimation des coûts de remise en état, réduits de tous les avantages incitatifs à la location reçus. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti sur la durée la plus courte entre celle du contrat de location et la durée de vie utile de l'actif sous-jacent. Les actifs liés au droit d'utilisation sont présentés au bilan séparément des autres actifs.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont générées à l'interne ou acquises, soit séparément, soit dans le cadre d'un regroupement d'entreprises et sont reconnues lorsqu'elles sont identifiables et peuvent être évaluées de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, diminuée de l'amortissement cumulé et, le cas échéant, d'une dépréciation cumulée pour perte de valeur.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire en fonction de leur durée d'utilisation estimée sauf si cette durée est indéfinie. Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilisation estimée est indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Les durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- Logiciels : entre 3 et 5 ans
- Autres immobilisations incorporelles : entre 3 et 5 ans
- Ecarts d'acquisition : Indéfinie

Pertes de valeur des actifs non financiers

Les actifs non financiers sont examinés à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe des indices révélant une perte de leur valeur. Si de tels indices existent, la valeur recouvrable des actifs est estimée. Pour déterminer la valeur recouvrable, le Groupe utilise des données de marché, et lorsque ces dernières ne sont pas disponibles ou fiables, des techniques d'actualisation de flux de trésorerie futurs.

Pour les goodwills et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, la valeur recouvrable est estimée annuellement qu'il y ait un indice révélant une perte de valeur ou non, ou plus régulièrement lorsqu'il existe des indices révélant une perte de valeur.

Une perte de valeur est constatée dans le compte de résultat dès lors que la valeur comptable d'un actif ou de l'unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs susceptibles de découler d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie.

Une perte de valeur est comptabilisée pour une unité génératrice de trésorerie tout d'abord en réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite, aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité.

Les pertes de valeur comptabilisées au cours des périodes antérieures pour des actifs non financiers, autres que les goodwillss, sont revues annuellement et reprises si nécessaire.

Activité de teneur de comptes

Certaines sociétés du Groupe exercent une activité de teneur de comptes au cours de laquelle elles reçoivent des dépôts de la part de leur clientèle, qu'elles déposent à leur tour auprès d'organismes de compensation afin d'assurer la bonne fin des opérations menées par leur clientèle. Par ailleurs, dans le cadre de leurs activités de courtage en ligne sur opérations de change, certaines sociétés du Groupe reçoivent des dépôts de la part de leurs clients, qu'elles déposent à leur tour auprès de leurs banques compensatrices. Les créances et dettes liées à cette activité sont présentées au bilan à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ».

Activité en principal

Certaines sociétés du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont débouclées lorsque les deux opérations de la transaction sont réglées ; le règlement effectué d'une part et la livraison des titres d'autre part (délai technique de règlement – livraison).

Afin de refléter la substance de ces transactions, ces dernières sont constatées à la date de livraison. Les montants à recevoir et à payer aux contreparties découlant des transactions en cours de livraison ayant dépassé le délai de livraison prévu sont présentés au bilan en valeur brute à l'actif dans la rubrique « Clients et autres créances » et au passif dans la rubrique « Fournisseurs et autres créanciers ». Les montants à recevoir et à payer aux contreparties pour les transactions dont la livraison est prévue dans le cadre normal des affaires sont présentés en hors bilan (Cf. note 28).

Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise de façon ponctuelle des instruments financiers dérivés principalement pour gérer les risques de change auxquels il est confronté dans le cadre de ses opérations. Ces instruments financiers dérivés consistent principalement en des contrats de change à terme et options sur devises.

Les instruments financiers sont initialement constatés à leur juste valeur. Par la suite, tous les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur, soit la valeur de marché pour les instruments cotés en bourse soit une estimation selon des modèles de valorisation couramment utilisés pour les instruments non cotés. Les variations de juste valeur des instruments financiers sont comptabilisées au compte de résultat.

Afin de réduire le risque de taux d'intérêt, le Groupe utilise de manière ponctuelle des swaps de taux d'intérêts pour convertir certaines dettes bancaires à taux variables en dettes à taux fixe. Le Groupe les désigne comme des couvertures de risque de taux d'intérêts sur flux de trésorerie. Au début de la transaction, le Groupe documente la relation entre les instruments de couverture et les positions couvertes ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion du risque qui ont conduit à ces opérations de couverture. En particulier, la documentation inclut l'identification de l'instrument de couverture, la position couverte, la nature du risque couvert et la manière dont le Groupe évaluera l'efficacité de l'instrument de couverture. De telles opérations de couverture sont présumées être hautement efficaces pour couvrir les variations de flux de trésorerie et le Groupe les évalue à intervalles réguliers afin de mesurer leur efficacité réelle durant la période de couverture. La part efficace des gains ou pertes sur les instruments de couverture désignés et qualifiant comme tel est comptabilisée dans les capitaux propres tandis que la part inefficace est comptabilisée immédiatement au compte de résultat. Les montants accumulés dans les capitaux propres sont transférés dans le compte de résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction prévue couverte affecte le compte de résultat.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie se compose de la caisse et des dépôts bancaires à vue alors que les équivalents de trésorerie regroupent les dépôts bancaires à court terme et les placements monétaires à court terme dont l'échéance, à partir de la date d'acquisition, est égale ou inférieure à trois mois. Les placements monétaires à court terme sont constitués d'instruments de trésorerie négociables à court terme tels que les titres d'Etat ou des fonds d'investissement monétaires. Les découverts bancaires sont présentés avec les dettes bancaires à court terme.

Les découverts bancaires remboursables sur demande sont inclus dans la trésorerie et équivalents de trésorerie dans le cadre du tableau des flux de trésorerie.

Actifs financiers

<u>Comptabilisation et évaluation initiale</u>

En cas d'achat ou de vente ordinaire d'actifs financiers, la date de transaction est retenue pour la comptabilisation initiale et la dé-comptabilisation subséquente.

Les créances sont initialement évaluées à leur prix de transaction si elles ne comportent pas une composante de financement importante. Les autres actifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur, augmentée ou diminuée, dans le cas d'un actif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition de cet actif financier.

Classement et évaluation ultérieure

Tous les actifs financiers comptabilisés sont ultérieurement évalués soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers ;

Un modèle de gestion correspond à la manière dont est géré collectivement un groupe d'actifs financiers pour générer des revenus. Son objectif est de traduire au mieux les pratiques de gestion des actifs concernés. Il est identifié au sein du Groupe à partir des faits objectifs qui peuvent être observés comme l'analyse de l'organisation du métier, de ses systèmes d'information, de ses rapports internes, de son mode de suivi des risques, ou encore de ses décisions de gestion passées (historiques de cessions par exemple). Conformément à la norme IFRS 9, trois types de modèles de gestion peuvent s'appliquer :

- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs (modèle « Collecte »);
- Un modèle qui consiste à collecter les flux contractuels des actifs et effectuer des cessions (modèle « Collecte et Vente »).
- Un modèle particulier aux autres actifs financiers, notamment ceux gérés à des fins de transaction.

- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier. Elles sont appréhendées via le critère/test SPPI (Solely Payments of Principal and interest). Pour évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, il faut considérer les termes contractuels de l'instrument et analyser tout élément qui pourrait remettre en cause la représentation exclusive de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit.

Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, le cas échéant.

Le coût amorti d'un actif financier est la valeur qui lui est attribuée lors de sa comptabilisation initiale, diminuée des remboursements en principal, majorée ou diminuée de l'amortissement cumulé, calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre cette valeur initiale et la valeur à l'échéance et ajustée au titre de la correction de valeur pour pertes.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les futures entrées de trésorerie, estimées sur la durée de vie attendue d'un actif, de manière à obtenir exactement la valeur comptable brute de l'actif financier.

Les clients et autres créances sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite des pertes de valeur. Ces actifs financiers sont présentés dans l'actif courant à l'exception de ceux qui ont une échéance supérieure à douze mois après la date de clôture du bilan qui sont présentés dans l'actif non courant sous la rubrique « Autres actifs financiers ». Dans l'actif courant, les clients et autres créances comprennent, outre les créances de courtages, les créances liées aux activités de teneur de comptes et les créances liées aux activités en principal. Les dépôts bancaires à court terme ainsi que les obligations qui ont une maturité supérieure à trois mois à partir de la date d'acquisition sont évalués au coût amorti et présenté au bilan dans la rubrique « Actifs financiers évalués au coût amorti ». La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont évalués au coût amorti.

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers et que les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les produits d'intérêts, les différences de change et les pertes de valeur ou reprises de dépréciation sont comptabilisées dans le compte de résultat et calculées de la même manière que pour les actifs financiers évalués au coût amorti. Les variations de juste valeur

restantes sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, la variation de juste valeur cumulée comptabilisée dans les autres éléments du résultat global est recyclée au compte de résultat.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations ultérieures de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres, qui n'est ni détenu à des fins de transaction ni une contrepartie éventuelle comptabilisée par un acquéreur dans un regroupement d'entreprises. Les dividendes reçus sur ces placements sont enregistrés dans le compte de résultat. Lorsque ces instruments de capitaux propres sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé au bénéfice au bilan dans les capitaux propres.
Le Groupe a choisi de classer irrévocablement les titres de participation non cotés dans cette catégorie (cf. note 14 A).

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Cette catégorie comprend les instruments dérivés et les instruments de capitaux propres que le Groupe n'a pas choisi irrévocablement de classer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Dépréciation des actifs financiers

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti est calculée suivant le modèle des pertes de crédit attendues.

Pour les créances de courtage, la correction de valeur pour pertes est évaluée au montant des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de la créance selon une approche simplifiée. Une analyse est effectuée sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture.

Pour tous les autres instruments financiers, le Groupe comptabilise un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie de l'instrument si le risque de crédit a augmenté de manière importante depuis la comptabilisation initiale.

Si le risque de crédit sur l'instrument financier n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Groupe évalue la correction de valeur pour pertes de cet instrument financier au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir.

Les pertes de crédit attendues pour la durée de vie représentent les pertes de crédit attendues de la totalité des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet au cours de sa durée de vie attendue.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir représentent une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie et s'élèvent aux pertes de crédit attendues des cas de défaillance dont un instrument financier peut faire l'objet dans les 12 mois suivant la date de clôture.

Pour évaluer si le risque de crédit sur un instrument financier a augmenté significativement depuis la comptabilisation initiale, le Groupe compare le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de la comptabilisation initiale. Pour porter son appréciation, le Groupe tient compte des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts déraisonnables, telles qu'une modification de la notation de crédit de l'instrument financier.

Un actif financier est déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier.

Le Groupe considère qu'un actif financier est en défaut lorsqu'il est peu probable que la contrepartie paie ses obligations de crédit envers le Groupe intégralement, sans recours par le Groupe à des actions telles que la réalisation des actifs reçus en garantie.

La période maximale considérée lors de l'estimation des pertes de crédit attendue est la durée contractuelle maximale sur laquelle le Groupe est exposé au risque de crédit.

Les pertes de crédit représentent la différence entre le total des flux de trésorerie qui sont dus à au Groupe selon les termes d'un contrat et le total des flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir, actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les flux de trésorerie pris en considération comprennent les rentrées provenant de la vente d'actifs reçus en garantie. L'évaluation des pertes de crédit attendues est fonction de la probabilité de défaillance, de la perte en cas de défaillance et de l'exposition en cas de défaillance.

La valeur comptable de l'actif est réduite via l'utilisation d'un compte de correction de valeur. Le Groupe réduit directement la valeur comptable brute d'un actif financier lorsqu'il n'a pas d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de la totalité ou d'une partie de cet actif financier.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat sous « Autres charges d'exploitation ».

Passifs financiers

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers sont initialement évalués à leur juste valeur diminuée, dans le cas d'un passif financier non évalué à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de ce passif financier.

Classement et évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont classés en deux catégories :

- Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
- Passifs financiers au coût amorti

Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net
Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net incluent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et passifs désignés lors de la comptabilisation initiale comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat. L'évaluation ultérieure de ces passifs est effectuée à la juste valeur. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

Passifs financiers au coût amorti
Après la comptabilisation initiale, ces passifs financiers sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti du passif financier est ajusté de manière à refléter les flux de trésorerie contractuels réels et les flux de trésorerie contractuels estimés révisés. L'ajustement est comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge. Cette catégorie comprend les dettes financières, les obligations locatives ainsi que les fournisseurs et autres créanciers.

Juste valeur

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. L'évaluation d'une juste valeur suppose que la transaction pour la vente de l'actif ou le transfert du passif a lieu soit sur le marché principal pour l'actif ou le passif, soit en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux pour l'actif ou le passif.

Le Groupe évalue la juste valeur d'un instrument financier en utilisant le prix coté sur un marché actif pour cet instrument. Un marché est considéré comme « actif » si les transactions sur l'actif ou le passif ont lieu avec une fréquence et un volume suffisants pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

S'il n'y a pas de prix coté sur un marché actif, le Groupe utilise des techniques d'évaluation appropriées aux circonstances et pour lesquelles les données sont disponibles en quantité suffisante pour évaluer la juste valeur, en maximisant l'utilisation des données d'entrée observables pertinentes et en minimisant celle des données d'entrée non observables.

Le Groupe applique une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Les niveaux retenus sont les suivants :

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) auquel le Groupe peut avoir accès, sur un marché actif pour un instrument identique. C'est notamment le cas pour certains instruments de capitaux propres et les emprunts obligataires dont la juste valeur repose sur les cours de clôture à la bourse à la date du bilan.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés. Il s'agit de techniques d'évaluation telles que l'actualisation de flux de trésorerie, des modèles de valorisation standard basés sur des paramètres de marché de taux d'intérêts, des courbes de rendement ou de taux de change, des avis de courtiers pour des instruments similaires et l'utilisation de transactions comparables réalisées dans des conditions de concurrence normale. Par exemple, la juste valeur des contrats de change à terme sur devises et des swaps de devises est déterminée en actualisant les flux de trésorerie futures estimés. Certains instruments de capitaux propres sont évalués sur la base de multiple de valorisation.

Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur un marché comme par exemple une prévision financière élaborée à partir des données internes de la société.

Autres actifs courants

Les autres actifs courants comprennent principalement les charges payées d'avance imputables au prochain exercice.

Capitaux propres

Toutes les actions émises sont des actions au porteur et sont présentées dans les capitaux propres.

Les actions propres sont enregistrées au bilan à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres consolidés. Lors de cessions ultérieures, la plus ou moins-value n'a pas d'effet sur le résultat mais est enregistrée comme apport ou réduction aux réserves provenant de primes d'émission.

Provisions

Une provision est constatée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite résultant d'événements passés au titre de laquelle il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, le montant de la provision correspond à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation, estimée en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif.

Produits différés

Les produits différés comprennent les produits encaissés d'avance afférents aux prochains exercices.

Engagements envers le personnel

Selon les pays où le Groupe est implanté et en fonction des réglementations en vigueur localement en matière de prestations de retraite, il a été mis en place des régimes de retraite à cotisations ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies donnent lieu à des versements par les employés et par les sociétés du Groupe auprès d'organismes habilités à gérer de tels fonds de retraite. Les versements par des sociétés du Groupe sont constatés dans le compte de résultat dans l'exercice au cours duquel ils sont exigibles.

Les obligations du Groupe liées aux régimes à prestations définies sont évaluées chaque année, en valeur actuarielle, par des experts indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Les hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer les engagements varient selon le pays dans lequel le régime est situé.

Les écarts actuariels résultent principalement des modifications des hypothèses à long terme (taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, etc.) et de la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes. Ceux-ci sont enregistrés intégralement dans les autres éléments du résultat global.

La charge des prestations comptabilisée au compte de résultat comprend le coût des services rendus au cours de l'exercice ainsi que les intérêts nets sur les engagements nets des régimes à prestations définies.

Paiements fondés sur des actions

Des options de souscription d'actions sont octroyées aux membres de la Direction générale et cadres supérieurs leur conférant ainsi le droit de recevoir des actions au terme de la période d'acquisition des droits. L'octroi et les conditions de participation des collaborateurs sont définis par le Conseil d'administration. Lors de l'exercice de leurs options de souscription, de nouvelles actions sont créées par l'utilisation du capital conditionnel (cf. note 19).

La juste valeur des options de souscription consenties est reconnue en tant que charge de personnel avec, en contrepartie, une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est déterminée à la date d'attribution des options de souscription et amortie sur la période d'acquisition des droits. La juste valeur des options de souscription octroyées est déterminée par un expert indépendant en recourant à un modèle de valorisation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date. Le modèle retenu est celui des simulations Monte-Carlo, qui repose sur la création d'un échantillon aléatoire de variations de la valeur de l'action : des milliers de scénarii d'évolution de la valeur de l'action sont ainsi générés et permettent d'estimer, de manière statistique, la valeur des droits optionnels pour chaque scénario, qui est ensuite actualisée pour estimer leur valeur.

A chaque date de clôture, le Groupe révise ses estimations du nombre d'options sur actions qui seront exercées dans un futur proche. L'impact de cette révision est comptabilisé au compte de résultat avec un ajustement correspondant dans les capitaux propres.

Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de la réserve pour options de souscription d'actions au compte de prime d'émission.

Événements postérieurs à la date de clôture

Les événements postérieurs à la date de clôture sont les événements qui se produisent entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes consolidés.

La valeur des actifs et passifs à la date du bilan est ajustée afin de refléter les événements postérieurs à la date de clôture qui contribuent à confirmer des situations qui existaient à la date de clôture. Les événements postérieurs à la date de clôture qui indiquent des situations apparues postérieurement à la date de clôture sont présentés en note aux comptes consolidés lorsque significatifs.

Nouvelles normes et interprétations

Le Conseil des standards comptables internationaux (IASB) a publié certains amendements de norme qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union Européenne au 31 décembre 2023 et dont la date d'entrée en vigueur pour le Groupe est postérieure à la date des comptes consolidés. Ceux-ci n'ont donc pas été appliqués par anticipation pour la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2023.

Normes, interprétations ou amendements adoptés par l'Union Européenne

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 1 (modifications)	- Classement des passifs non courants avec des clauses restrictives	1er janvier 2024
Amendements à IFRS 16	- Obligation locative découlant d'une cession-bail	1er janvier 2024

Normes, interprétations ou amendements non encore adoptés par l'Union Européenne

Norme	Nom	Entrée en vigueur
IAS 1 (modifications)	- Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants	1er janvier 2024
IAS 7 et IFRS 7 (modifications)	Accords de financement de fournisseurs	1er janvier 2024
IAS 21 (modifications)	Absence de convertibilité	1er janvier 2025

Le Groupe prévoit que l'adoption des amendements ci-dessus n'aura pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe lors de la première application.

Surveillance prudentielle

La société Viel et Compagnie-Finance est supervisée par la Banque de France dans le cadre de son statut de compagnie financière. Depuis juin 2021, la société est passée d'un mode dérogatoire selon l'article 15 du CRR à un mode de surveillance sur la base des données consolidées suite à l'entrée en application du référentiel IFR.

Notes aux comptes consolidés

1. Information sectorielle

La structure d'organisation interne et de gestion de Viel et Compagnie-Finance, et son système d'information financière permettant l'élaboration des rapports à l'attention de la Direction Générale et du Conseil d'administration, sont fondés sur une approche métier en premier lieu, déclinée pour chaque pôle d'activité du Groupe.

Les quatre segments d'activité retenus par Viel et Compagnie-Finance pour son information de gestion, qui présentent des profils de risques et de rentabilité globalement homogènes, sont l'intermédiation professionnelle autour de la participation dans Compagnie Financière Tradition, la bourse en ligne avec Bourse Direct, la banque privée au travers de SwissLife Banque Privée, et l'activité de gestion d'actifs immobiliers menée par les filiales directes de Viel et Compagnie-Finance.

Au niveau secondaire, les activités du Groupe sont regroupées par zones géographiques : l'Europe Moyen Orient et Afrique, les Amériques et la zone Asie-Pacifique. Les activités menées par le Groupe en Afrique et en Amérique latine ont été regroupées respectivement au sein des zones Europe et Etats-Unis, dans la mesure où elles sont supervisées opérationnellement par les responsables de ces zones et ne représentent pas, individuellement, un poids significatif (moins de 2 % des revenus du Groupe).

L'approche géographique retenue repose sur la localisation des bureaux, et ainsi des équipes opérationnelles, et non sur la localisation géographique des clients, la rentabilité d'une activité d'intermédiation étant fondée avant tout sur les caractéristiques d'un marché local, notamment en termes de pression concurrentielle ou de niveau des rémunérations et autres dépenses opérationnelles. La répartition des revenus consolidés par destination - localisation géographique de ses clients - n'est toutefois pas sensiblement différente de la répartition par implantation géographique.

Les actifs sectoriels ne sont pas inclus dans les rapports de gestion à l'attention de la Direction Générale mais sont néanmoins présentés ci-dessous.
Les produits, charges d'exploitation et actifs sectoriels sont alloués intégralement aux pôles sectoriels, à l'exception de quelques éléments de résultat ou d'actifs et de passifs afférents exclusivement au fonctionnement des sociétés « holdings » du Groupe et présentés distinctement à titre d'éléments non alloués. Par ailleurs, certains éléments considérés comme exceptionnels tels que des plus ou moins-values sur cession de filiales ou sociétés associées, des amortissements d'immobilisations incorporelles ou charges de restructuration sont exclus du résultat d'exploitation sectoriel.

Les principes comptables appliqués pour évaluer le résultat d'exploitation sectoriel sont identiques à ceux appliqués aux comptes consolidés.

Informations par secteur d'activité

Exercice 2023 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	1 010 965	66 631			1 077 596	-	1 077 596
Charges d'exploitation (1)	-902 408	-43 406		-1 323	-947 137	-	-947 137
Résultat d'exploitation sectoriel	**108 557**	**23 225**	**-**	**-1 323**	130 459	**-**	130 459
Produits /Charges non allouées (2)	-	-	-	-	0	-8 173	-8 173
Résultat d'exploitation	**108 557**	**23 225**	**-**	**-1 323**	130 459	**-8 173**	122 286
Résultat des participations MEE	26 540		18 731		45 271	-7	45 264
Résultat financier	-4 197	-1 509		-1 562	-7 268	788	-6 480
Résultat avant impôts	130 901	21 716	18 731	-2 885	168 462	-7 392	161 070
Impôts sur les bénéfices	-26 906	-5 617		168	-32 354	-387	-32 741
Résultat net	**103 995**	**16 099**	**18 731**	**-2 717**	136 108	**-7 779**	128 329

Exercice 2022 en milliers d'euros	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque Privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Chiffre d'affaires	942 516	47 116			989 632	-	989 632
Charges d'exploitation (1)	-848 774	-39 133		-2 705	-890 612	-	-890 612
Résultat d'exploitation sectoriel	**93 742**	**7 983**	-	**-2 705**	99 020	-	99 020
Produits /Charges non allouées (2)	-	-	-	-	0	-8 050	-8 050
Résultat d'exploitation	**93 742**	**7 983**	-	**-2 705**	99 020	**-8 050**	90 970
Résultat des participations MEE	29 439	-	9 907		39 346	-174	39 172
Résultat financier	-3 732	-173		-51	-3 955	-3 101	-7 056
Résultat avant impôts	119 449	7 810	9 907	-2 756	134 410	-11 325	123 085
Impôts sur les bénéfices	-22 535	-1 962		143	-24 353	363	-23 990
Résultat net	**96 914**	**5 848**	**9 907**	**-2 613**	110 057	**-10 962**	99 095

(1) Charges nettes des autres produits d'exploitation et incluant les amortissements
(2) Produits / Charges nets afférents aux holdings du Groupe

Actifs sectoriels

Les actifs sectoriels se répartissent de la sorte :

En milliers d'euros En 2023	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	940 005	1 338 304	-	112 864	2 391 173	-	2 391 173
Participations dans les sociétés associées	139 061		72 289		211 350	1 024	212 374
Actifs non alloués (3)	-	-	-		-	155 010	155 010
Total Actif	**1 079 066**	**1 338 304**	**72 289**	**112 864**	2 602 523	**156 034**	2 758 557

En milliers d'euros En 2022	Intermédiation professionnelle	Bourse en ligne	Banque privée	Immobilier et autres activités	Total	Contribution des holdings	Total
Actifs sectoriels	958 812	1 357 135	-	113 496	2 429 443	-	2 429 443
Participations dans les sociétés associées	152 930		60 975		213 906	1 038	214 944
Actifs non alloués (3)	-	-	-		-	170 187	170 187
Total Actif	**1 111 743**	**1 357 135**	**60 975**	**113 496**	2 643 349	**171 225**	2 814 575

(3) Actifs afférents aux holdings du Groupe

Informations par secteur géographique

Exercice 2023	Activités poursuivies			
En milliers d'euros	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	**490 204**	**351 537**	**235 855**	1 077 596
Actifs non courants	**176 662**	**39 566**	**14 685**	230 913

Exercice 2022	Activités poursuivies			
En milliers d'euros	Europe, Moyen Orient et Afrique	Amériques	Asie-Pacifique	Total
Chiffre d'affaires	**457 190**	**295 242**	**237 200**	**989 632**
Actifs non courants	**176 395**	**38 156**	**19 185**	**233 736**

La zone Europe est principalement constituée des activités du Groupe à Londres. Aux Etats-Unis, les activités sont essentiellement développées à partir de New York et en Asie à partir de Tokyo.
Les actifs non courants comprennent uniquement les immobilisations corporelles et incorporelles.

Information concernant les clients importants :
Aucun client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires pour les exercices 2023 et 2022.

2. Autres produits d'exploitation

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Plus / Moins-values sur cession d'actifs immobilisés	-17	58
Plus-values sur cessions de sociétés	-	-
Autres produits d'exploitation	6 213	22 472
TOTAL	**6 196**	**22 530**

En 2022, la rubrique « Autres produits d'exploitation » inclut un gain de € 16 363 000 en relation avec des modifications substantielles des conditions de règlement d'une dette liée aux activités en principal libellée en roubles.

3. Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Charges de télécommunication et d'information financière	-61 190	-60 633
Charges de voyages et de représentations	-35 669	-28 674
Honoraires professionnels	-27 530	-23 459
Charges de location immobilière	-11 004	-9 141
Autres charges d'exploitation	-44 099	-71 401
TOTAL	**-179 492**	**-193 307**

En 2022, la rubrique « Autres charges d'exploitation » inclut un montant de € 19 898 000 pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

4. Résultat financier net

Cette rubrique se décompose comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Produits d'intérêts	15 126	2 531
Produits des titres de participation	712	396
Plus-values sur actifs financiers évalués à la juste valeur	2 223	64
Plus-values sur cession de titres de participation	0	72
Gains de change	4 049	13 954
Autres produits financiers	1 556	1 468
Produits financiers	23 666	18 485
Charges d'intérêts	-17 286	-13 143
Moins-values sur actifs financiers évalués à la juste	-209	-716
Pertes de change	-8 500	-6 995
Charges financières sur les obligations locatives	-2 218	-2 448
Autres charges financières	-1 932	-2 239
Charges financières	-30 145	-25 541
Résultat financier net	-6 480	-7 056

En 2022, le résultat de change net du aux fluctuations de cours des devises représente un gain net de € 6 312 000 qui provient essentiellement de la réévaluation de créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison libellées en roubles et dont la majeure partie a été réalisée durant l'exercice.

5. Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt de l'exercice se compose des éléments suivants :

En milliers d'euros	2023	2022
Charge d'impôts courants	33 141	17 996
Charges / (Produits) d'impôts différés	-399	5 995
Impôt sur le bénéfice	32 741	23 990

L'écart entre le taux d'imposition effectif et le taux d'imposition normatif de Viel et Compagnie-Finance peut s'analyser comme suit :

	2023		2022	
	%	En milliers d'euros	%	En milliers d'euros
Résultat avant impôts		161 070		123 085
Ajustement de la quote-part des sociétés associées		-45 264		-39 171
Résultat avant impôts et quote-part dans le résultat des sociétés associées		115 806		83 914
Taux d'imposition normatif	22,67%	26 257	21,63%	18 151
Effet fiscal des éléments suivants :				
Consommation de reports déficitaires non valorisés	0,35%	296	0,44%	373
Déficits de l'exercice non valorisés	3,41%	2 863	4,37%	3 668
Charge d'impôt des minoritaires pour les sociétés fiscalement transparentes et intégrées globalement	-1,65%	-1 387	-0,75%	-629
Produits non imposable	-0,43%	-357	-0,39%	-327
Charges non déductibles	6,94%	5 821	4,39%	3 683
Pertes fiscales non comptabilisées précédemment	0,00%	0	0,00%	0
Variation du taux d'impôt	-0,04%	-31	-0,17%	-145
Impôt concernant les exercices antérieurs	-0,10%	-84	0,02%	18
Divers	-0,76%	-637	-0,95%	-800
Taux d'imposition effectif du Groupe	28,27%	32 741	28,59%	23 991

Le taux moyen d'imposition consolidé normatif de Viel et Compagnie-Finance est calculé comme la moyenne pondérée des taux d'imposition en vigueur dans les différentes juridictions fiscales où ses filiales sont présentes.
Celui-ci varie d'un exercice à l'autre en fonction du poids relatif de chaque entité individuelle dans le résultat avant impôts du Groupe, ainsi que des changements de taux d'imposition des filiales opérationnelles.

La rubrique « Charges non déductibles » comprend essentiellement des frais de représentation considérés comme non déductibles fiscalement dans certains pays.

Au 31 décembre 2023, le Groupe applique l'exception temporaire de comptabilisation des impôts différés liés aux règles du Pilier 2 selon les dispositions d'IAS 12. L'exposition du Groupe aux impôts complémentaires créés par Pilier 2 est considérée comme non significative.

Des impôts différés ont été comptabilisés sur les autres éléments du résultat global comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	-661	1 125
Couverture de flux de trésorerie	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	196	130
Autres	-1 103	2 273
Total charges / (produits) d'impôts différés	**-1 568**	**3 528**

Des impôts ont été comptabilisés directement dans les capitaux propres comme suit :

en milliers d'euros	2023	2022
Impôts courants relatifs à l'exercice d'options de souscriptions d'actions	-775	-22
Impôts différés relatifs à l'octroi d'options de souscriptions d'actions	-1 793	-609
Total charges / (produits) d'impôts	**-2 568**	**-632**

Les impôts différés ont évolué comme suit :

En milliers d'euros	01.01.2023	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Variation de périmètre	Ecarts de conversion	31.12.2023
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	2 994	51	-	-	-	20	3 065
Immobilisations incorporelles	1 001	16	-	-	-	-14	1 003
Reports fiscaux déficitaires	11 326	-1 233	-	-	498	-266	10 325
Provisions et charges à payer	15 609	2 112	661	1 774	-	-843	19 314
Obligations locatives	15 200	378	-	-	-	-456	15 122
Autres	4 167	-1 846	-	-	-	-125	2 195
Total	**50 298**	**-523**	**661**	**1 774**	**498**	**-1 684**	**51 023**
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	478	-394	-	-	-	-11	73
Immobilisations incorporelles	1 360	-1 409	-	-	-	-18	-66
Actifs liés au droit d'utilisation	12 785	297	-	-	-	-374	12 709
Autres	12 679	599	-907	-	-	-348	12 023
Total	**27 302**	**-907**	**-907**	**-**	**-**	**-750**	**24 738**
Total impôts différés nets	**22 995**	**384**	**1 568**	**1 774**	**498**	**-934**	**26 285**

Présenté au bilan comme suit :		
Impôts différés actifs	**26 387**	**28 071**
Impôts différés passifs	**3 392**	**1 786**
Total net	**22 995**	**26 285**

En milliers d'euros	01.01.2022	Enregistrés au compte de résultat	Enregistrés dans les autres éléments du résultat global	Enregistrés dans les capitaux propres	Reclassements	Ecarts de conversion	31.12.2022
Impôts différés actifs							
Immobilisations corporelles	3 204	-115	-	-	-	-95	2 994
Immobilisations incorporelles	963	-57	-	-	-	95	1 001
Reports fiscaux déficitaires	15 558	-4 742	-	-	-	510	11 326
Provisions et charges à payer	14 032	1 291	-1 012	608	-	690	15 609
Obligations locatives	14 146	360	-	-	-	694	15 200
Autres	5 376	-1 456	-	-	-	258	4 167
Total	**53 278**	**-4 730**	**-1 012**	**608**	**-**	**2 153**	**50 298**
Impôts différés passifs							
Immobilisations corporelles	372	-88	-	-	-	194	478
Immobilisations incorporelles	1 688	447	-	-	-	-774	1 360
Actifs liés au droit d'utilisation	11 843	-390	-	-	-	1 332	12 785
Autres	8 257	-1 666	-133	-	-	6 220	12 679
Total	**22 159**	**-1 697**	**-133**	**-**	**-**	**6 973**	**27 302**
Total impôts différés nets	**31 119**	**-3 032**	**-879**	**608**	**0**	**-4 820**	**22 995**

Présenté au bilan comme suit :		
Impôts différés actifs	**32 107**	**26 387**
Impôts différés passifs	**988**	**3 392**
Total net	**31 119**	**22 995**

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente séparément les impôts différés actifs et passifs résultants des différences temporelles relatives aux contrats de location.

Au 31 décembre 2023, les impôts différés actifs non enregistrés s'élèvent à € 50 803 000 (2022 : € 39 342 000) et sont relatifs à des reports fiscaux déficitaires qui n'ont pas été activés en raison de l'historique de pertes récentes des sociétés concernées

Les pertes fiscales pour lesquelles aucun impôt différé actif n'est comptabilisé expirent comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
A moins d'un an	-	-
Entre un et cinq ans	393	355
Supérieur à cinq ans	42 676	6 793
Durée illimitée	72 373	112 783
Total	**115 442**	**119 931**

Les pertes fiscales à durée illimitée incluent un montant de € 2 727 000 (2022 : € 2 717 000) qui peut être utilisé uniquement à l'encontre de gains en capitaux.

6. Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net - part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, déduction faite du nombre moyen des actions propres détenues par le Groupe.

Le résultat dilué par action résulte de la division entre, au numérateur, le résultat net - part du Groupe corrigé des éléments liés à l'exercice des instruments dilutifs et, au dénominateur, le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice augmenté du nombre moyen pondéré d'actions qui seraient créées dans le cadre de l'exercice des instruments dilutifs, déduction faite des actions propres.

Les éléments de calcul retenus pour la détermination du résultat par action de Viel et Compagnie-Finance sont détaillés ci-après :

	2023	2022
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	61 960	42 527
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	776 356	776 356
Nombre d'actions retenu pour le calcul	**776 356**	**776 356**
Résultat de base par action (en euros)	**79,81**	**54,78**

	2023	2022
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	61 960	42 527
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	776 356	776 356
Ajustement pour effet dilutif des options sur actions	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions retenu pour le résultat dilué par action	**776 356**	**776 356**
Résultat dilué par action (en euros)	**79,81**	**54,78**

7. Immobilisations corporelles, immeubles de placement et stocks d'immeubles

Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2023

en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2023	**6 796**	**57 512**	**64 601**	**9 741**	**138 651**
Variation de périmètre	-	-	47	-	47
Acquisitions de l'exercice	48	1 686	2 941	410	5 086
Cessions – mises au rebut	-	-259	-906	-67	-1 233
Reclassements	-	-124	975	-1 073	-222
Ecarts de conversion	576	-142	-19	248	663
Valeur brute au 31 décembre 2023	**7 420**	**58 674**	**67 639**	**9 259**	**142 992**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2023	**-1 407**	**-44 109**	**-58 887**	**-1 561**	**-105 963**
Variation de périmètre	-	-	-		0
Amortissements de l'exercice	-107	-3 307	-3 138	-267	-6 819
Pertes de valeur de l'exercice	-				-
Cessions – mises au rebut	-	258	906	62	1 226
Reclassements	-	112	102		214
Ecarts de conversion	181	-27	-24	-17	114
Autres variations	-	-	-	-	-
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2023	**-1 332**	**-47 073**	**-61 040**	**-1 782**	**-111 228**
Valeur nette au 31 décembre 2023	**6 088**	**11 601**	**6 598**	**7 476**	**31 764**
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Au 31 décembre 2022

en milliers d'euros	Terrains et construction	Agencements et installations	Informatique et téléphonie	Autres immos corporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2022	**6 952**	**58 679**	**63 661**	**8 210**	**137 503**
Variation de périmètre	-	47	244	-	291
Acquisitions de l'exercice	-	2 513	1 859	1 364	5 736
Cessions – mises au rebut	-	-345	-1 054	-3	-1 402
Reclassements	-585	-3 661	0	-17	-4 263
Ecarts de conversion	429	279	-109	187	786
Valeur brute au 31 décembre 2022	**6 796**	**57 512**	**64 601**	**9 741**	**138 651**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2022	**-1 094**	**-41 250**	**-56 317**	**-1 325**	**-99 987**
Variation de périmètre	-	-	-		0
Amortissements de l'exercice	-460	-3 375	-3 825	-225	-7 885
Pertes de valeur de l'exercice	-				-
Cessions – mises au rebut	-	297	1 060	3	1 360
Reclassements	-90	90	-		-
Ecarts de conversion	150	130	196	-14	462
Autres variations	87	-	-	-	87
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2022	**-1 407**	**-44 109**	**-58 887**	**-1 561**	**-105 963**
Valeur nette au 31 décembre 2022	**5 390**	**13 404**	**5 714**	**8 180**	**32 688**
Dont actifs sous contrat de location-financement	-	-	-	-	-

Immeubles de placement et stocks d'immeubles

Viel et Compagnie-Finance détient, par le biais de ses filiales, un portefeuille d'immeubles de placement, dont la variation au cours de l'exercice 2023 est la suivante :

En milliers d'euros

31/12/2021	**101 791**
Acquisitions	-
Amortissement	-
Cessions	-
Reclassements	3 847
Variations de juste valeur	-3 771
Ecarts de conversion	1 425
31/12/2022	**103 292**
Acquisitions	-
Amortissement	-
Cessions	-
Reclassements	-
Variations de juste valeur	-3 057
Ecarts de conversion	1 311
31/12/2023	**101 546**

8. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2023 :

en milliers d'euros	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Logiciels	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2023	**13 965**	**108 241**	**100 009**	**0**	**7 484**	**229 699**
Variation de périmètre	-	7 457	-	-	2 343	9 800
Acquisitions de l'exercice	-	-	5 068	-	401	5 469
Cessions - mises au rebut	-	-	-1 477	-	-239	-1 717
Reclassements	-	-	-2	-	-46	-48
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-		-
Ecarts de conversion	-	556	-546	-	217	227
Valeur brute au 31 décembre 2023	**13 965**	**116 254**	**103 052**	**0**	**10 160**	**243 430**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2023	**-284**	**-989**	**-85 180**	**0**	**-2 623**	**-89 076**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Amortissements de l'exercice	-	-	-5 187	-	-155	-5 343
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	-	1 409	-	237	1 646
Reclassements	-	-	15	-	-	15
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-63	633	-	121	692
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2023	**-284**	**-1 051**	**-88 310**	**0**	**-2 420**	**-92 065**
Valeur nette au 31 décembre 2023	**13 680**	**115 203**	**14 742**	**-0**	**7 740**	**151 365**

Au 31 décembre 2022:

en milliers d'euros	Fonds de commerce	Ecart d'acquisition	Logiciels	Relation clientèle	Autres immos incorporelles	Total
Valeur brute au 1er janvier 2022	**13 965**	**103 816**	**98 539**	**0**	**6 743**	**223 062**
Variation de périmètre	-	3 420	1 259	-	795	5 474
Acquisitions de l'exercice	-	-	4 324	-	381	4 705
Cessions - mises au rebut	-	-	-4 164	-	-370	-4 534
Reclassements	-	-	51	-	-51	0
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-		-
Ecarts de conversion	-	1 004	1	-	- 14	991
Valeur brute au 31 décembre 2022	**13 965**	**108 241**	**100 009**	**0**	**7 484**	**229 699**
Amortissement cumulé et perte de valeur au 1er janvier 2022	**-284**	**-942**	**-82 534**	**0**	**-2 898**	**-86 659**
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	0
Amortissements de l'exercice	-	-	-6 811	-	-138	-6 949
Perte de valeur de l'exercice	-	-	-	-	-	-
Cessions - mises au rebut	-	-	4 164	-	368	4 532
Reclassements	-	-	-	-	-	-
Variation de taux d'intérêts	-	-	-	-	-	-
Ecarts de conversion	-	-46	1	-	46	1
Amortissement cumulé et perte de valeur au 31 décembre 2022	**-284**	**-989**	**-85 180**	**0**	**-2 623**	**-89 076**
Valeur nette au 31 décembre 2022	**13 680**	**107 252**	**14 829**	**-0**	**4 861**	**140 623**

Les goodwills se présentent comme suit au 31 décembre 2023 :

	31.12.2023			31.12.2022		
en milliers d'euros	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
VIEL & Cie	16 355		16 355	16 355	-	16 355
Pôle Intermédiation professionnelle	**60 364**	**-1 051**	**59 313**	**52 351**	**-989**	**51 362**
Compagnie Financière Tradition (CFT)	25 968	-	25 968	25 968	-	25 968
TFS, Lausanne	16 260	-	16 260	15 291	-	15 291
Starfuels	7 198	-	7 198	-	-	0
Autres	10 938	-1 051	9 887	11 092	-989	10 103
Pôle Bourse en ligne	**39 535**	-	**39 535**	**39 535**	-	**39 535**
Bourse Direct	32 774	-	32 774	32 774	-	32 774
Exoe	6 188		6 188	6 188		6 188
Autres	573	-	573	573	-	573
Total inclus dans les immobilisations incorporelles	**116 254**	-1 051	**115 203**	**108 241**	-989	**107 252**
Total inclus dans les participations dans les sociétés associées et coentreprises (cf. note 9)	**18 614**	-	**18 614**	**25 295**	-	**25 295**
Total des écarts d'acquisition	**134 868**	-1 051	**133 817**	**133 536**	-989	**132 547**

Une participation majoritaire a été acquise en 2021 dans la société Exoé, rattachée au pôle Bourse en ligne.

Tests de dépréciation

Les goodwills constatés au bilan de Viel et Compagnie-Finance ont fait l'objet de tests de dépréciation. La valeur recouvrable d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) correspond à la valeur la plus élevée entre son prix de vente net et sa valeur d'utilité.

La valeur d'utilité des unités génératrices de trésoreries auxquelles ces goodwills sont rattachés, est estimée selon une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs des activités afférentes à chacun de ces goodwills. Sur la base de prévisions d'exploitation établies sur 5 ans, le flux de trésorerie normatif est actualisé afin de déterminer la valeur d'utilité de l'activité sous-jacente par rapport à la valeur comptable de l'UGT. Des taux d'actualisation de 9,1 % à 11,5 % (2022 : 8,5% à 12,13 %) ont été retenus dans le cadre de ces évaluations et incluent une prime de risque de marché pour refléter le risque sur chacun des marchés ainsi qu'une prime de risque complémentaire pour refléter le risque supplémentaire lié à la taille des unités génératrices de trésorerie mais aussi aux risques géopolitiques.

Par ailleurs, des taux de croissance de 2,0 % à 5,0 % (2022 : 2,0 % à 5,0 %) ont été utilisés pour extrapoler les projections de flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions d'exploitation sur la base de l'expérience passée et en fonction du marché dans lequel ces sociétés sont présentes.

Les différentes hypothèses retenues dans le cadre de l'actualisation des flux de trésorerie futurs des principales unités génératrices de trésorerie (UGT) sont les suivantes :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance	
en %	2023	2022	2023	2022
Pôle Intermédiation				
Compagnie Financière Tradition	11,00%	9,80%	2,00%	2,00%
Starfuels	11,00%	-	2,00%	-
Autres	9,1 % - 11,5 %	8,5 % - 10,7 %	2,00 % à 5,00 %	2,00 % à 5,00 %
Pôle Bourse en ligne				
Bourse Direct	11,41%	12,13%	2,00%	2,00%
E-VIEL	11,41%	12,13%	2,00%	2,00%

Les évaluations obtenues par l'utilisation de cette méthode sont supérieures aux valeurs comptables et par conséquent aucune perte de valeur n'a été constatée sur les goodwills en 2022 et 2021.

La sensibilité de la valeur d'utilité ainsi déterminée à la variation de ces deux hypothèses clefs est faible. Ainsi, une augmentation de 100 points de base appliquée au taux d'actualisation n'entraînerait pas une baisse de la valeur d'utilité

qui nécessiterait de constater une dépréciation ; il en est de même pour une réduction de 100 points de base du taux de croissance à long terme.
Pour le pôle de bourse en ligne, cette méthode comprend également d'autres indicateurs d'activité tels que le nombre de comptes clients ou le niveau d'activité de la clientèle (volume d'ordres exécutés). Dans le cadre de ces évaluations, le taux de croissance de l'activité et du volume d'ordres exécutés varie entre 1 % et 5 % selon l'échéance. La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation de ces dernières hypothèses est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au taux de croissance ne nécessiterait pas de constater de dépréciation.
La sensibilité de la valeur d'utilité à la variation du budget utilisé est plus importante mais une réduction de 100 points de base appliquée au résultat d'exploitation pour chaque année du budget ne nécessiterait pas de constater de dépréciation..

9. Participations dans les sociétés associées et co-entreprises

Cette rubrique comprend la quote-part des sociétés associées et co-entreprises détenue par Viel et Compagnie-Finance ou ses filiales opérationnelles, consolidées selon la méthode de mise en équivalence. Le détail des sociétés consolidées selon cette méthode est présenté en note 32.

La variation des participations dans les sociétés associées et les co-entreprises se présente comme suit :

en milliers d'euros	Sociétés associées	Co-entreprises	Total
Au 1er janvier 2023	96 430	118 512	214 942
Résultat net de la période	29 967	15 297	45 264
Dividendes distribués	-16 556	-11 810	-28 366
Acquisitions	-	481	481
Autres éléments du résultat global	-338	-	-338
Autres variations de capitaux propres	42	-	42
Variations de périmètre (Note 31)	-	-11 505	-11 505
Ecarts de conversion	-186	-7 961	-8 147
Au 31 Décembre 2023	109 359	103 013	212 372

en milliers d'euros	Sociétés associées	Co-entreprises	Total
Au 1er janvier 2022	84 462	116 151	200 610
Résultat net de la période	21 285	17 884	39 169
Dividendes distribués	-8 429	-9 624	-18 053
Acquisitions	-	187	187
Autres éléments du résultat global	-265	-	-265
Ecarts de conversion	-622	-6 086	-6 708
Au 31 Décembre 2022	96 430	118 512	214 942

Sociétés associées

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales sociétés associées se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2023 :

En milliers EUR	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque Privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	17 427	13 198	24 051		
Actif courant	51 632	102 006	3 220 549		
Passif non courant	579	1 791	3 460		
Passif courant	31 192	46 351	3 070 092		
Actif net	37 288	67 063	171 048		
Quote-part du Groupe dans :					
- dans l'actif net	12 081	22 131	71 852	1 650	
- écarts d'acquisition	-	-	437	1 195	
Valeur comptable au 31 décembre	12 081	22 131	72 289	2 844	109 346
Chiffre d'affaires	33 775	85 614	129 830		
Résultat net de l'exercice	6 234	27 447	46 827	353	
Autres éléments du résultat global	-1 043	-	-		
Résultat global de l'exercice	5 191	27 447	46 827	353	
Quote-part du Groupe dans :					
- le résultat net	2 087	9 057	18 731	92	**29 967**
- les autres éléments du résultat global	-338	-	-	-	**-338**
-le résultat global	1 749	9 057	18 731	92	**29 629**
Dividendes versés au Groupe	-	9 089	7 467	-	16 556

Au 31 décembre 2022 :

En milliers EUR	Capital Markets Holding SA	PingAn Tradition International Money Broking Company Ltd	SwissLife Banque Privée	Autres sociétés associées	Total
Lieu d'activité	Madrid	Shenzhen	Paris		
Pourcentage de détention	32,4%	33,0%	40,0%		
Actif non courant	16 817	7 511	25 904		
Actif courant	43 643	102 997	3 018 096		
Passif non courant	642	2 419	4 008		
Passif courant	29 913	38 604	2 897 229		
Actif net	29 906	69 485	142 763		
Quote-part du Groupe dans :					
- dans l'actif net	9 689	22 930	60 538	1 606	
- écarts d'acquisition	-	-	437	1 229	
Valeur comptable au 31 décembre	9 689	22 930	60 975	2 836	**96 430**
Chiffre d'affaires	33 538	97 887	88 393		
Résultat net de l'exercice	45	34 010	24 767	212	
Autres éléments du résultat global	-818	-	-		
Résultat global de l'exercice	-773	34 010	24 767	212	
Quote-part du Groupe dans :					
- le résultat net	15	11 223	9 907	140	**21 285**
- les autres éléments du résultat global	-265	-	-	-	**-265**
-le résultat global	-250	11 223	9 907	140	**21 020**
Dividendes versés au Groupe	-	4 752	3 677	-	8 429

Co-entreprises

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec des partenaires concernent essentiellement l'activité sur les options de change ainsi que l'activité de change auprès d'une clientèle de particuliers au Japon menée par l'intermédiaire de Gaitame.com Co., Ltd. Le contrôle conjoint est exercé sur cette société en vertu d'un pacte d'actionnaires.
L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous « Tradition-ICAP » dans le tableau ci-dessous intègrent entre 25,0 % et 27,5 % des actifs et du résultat net de cette activité. Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Les informations financières résumées, avant élimination des comptes et opérations réciproques, des principales co-entreprises se présentent comme suit :

Au 31 décembre 2023

en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 55%		
Actif non courant	21 485	1 958		
Actif courant	847 042	42 135		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*126 105*	*26 956*		
Passif non courant	1 242	2 416		
Dont dettes financières	960			
Passif courant	723 032	11 020		
Dont dettes financières	*1 279*			
Actif net	144 253	30 657		
Quote-part du groupe dans :				
- dans l'actif net	71 767	8 155		
- écarts d'acquisition	12 226	-	4 756	
Valeur comptable au 31 décembre	83 993	8 155	10 868	103 016
Chiffres d'affaires	64 576	57 836		
Amortissements	-1 377	-110		
Produits d'intérêts	7	570		
Charges d'intérêts	0	-89		
Impôts sur le bénéfice	-10 273	-824		
Résultats net/global de l'exercice	23 183	9 505		
Quote- part du Groupe dans :				
- le résultat net/global	11 589	2 529	1 178	**15 297**
Dividendes versés au Groupe	7 946	2 748	1 116	**11 810**

Au 31 décembre 2023, les goodwills totaux inclus dans la valeur comptable des coentreprises s'élèvent à € 16 982 000 (2022 : € 23 629 000).

Au 31 décembre 2022

en milliers d'€	Gaitame.com Co., Ltd	TFS-ICAP	Autres sociétés	Total
Lieu d'activité	Tokyo	Londres, New York, Singapour		
Pourcentage de détention	49,99%	25,0% - 55%		
Actif non courant	24 414	1 487		
Actif courant	875 370	40 942		
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*134 704*	*27 254*		
Passif non courant	2 091	2 368		
Dont dettes financières	1 777	-		
Passif courant	746 816	10 158		
Dont dettes financières	*1 422*	-		
Actif net	150 876	29 903		
Quote-part du groupe dans :				
- dans l'actif net	75 040	13 293		
- écarts d'acquisition	13 588	-	10 041	
Valeur comptable au 31 décembre	88 628	13 293	16 579	118 500
Chiffres d'affaires	67 365	56 568		
Amortissements	-1 589	-108		
Produits d'intérêts	8	46		
Charges d'intérêts	-22	-227		
Impôts sur le bénéfice	-9 708	-475		
Résultats net global de l'exercice	25 903	9 708		
Quote- part du Groupe dans :				
- le résultat net global	12 949	4 193	743	**17 884**
Dividendes versés au Groupe	7 851	843	930	**9 624**

10. Autres actifs financiers

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Prêts aux employés	9 992	4 734
Créances sur les parties liées (cf. note 27)	444	6 406
TOTAL	**10 436**	**11 140**

Les prêts aux employés portent intérêt à un taux moyen de 1,50 % et ont une échéance moyenne de 30 mois.
L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les autres actifs financiers est décrite en note 30.

11. Trésorerie et équivalents de trésorerie non disponibles

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dépôts de liquidités ou de titres bloqués en garantie dans le cadre de l'activité de courtage	32 463	32 654
TOTAL	32 463	32 654

Ce poste comprend pour l'essentiel des liquidités bloquées directement auprès de sociétés de compensation, tels que le FICC (Fixed Income Clearing Corporation), ou indirectement par le biais d'agents et également des liquidités pour lesquelles certaines filiales sont soumises à des contraintes de capitaux propres fixées par leurs autorités de tutelle qui limitent la disponibilité ou la libre circulation de leurs liquidités au sein du Groupe.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie non disponible est décrite en note 30.

12. Clients et autres créances

Les clients et autres créances se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances liées aux activités de teneurs de comptes	1 209 062	1 237 088
Créances liées aux activités en principal	50 184	110 812
Clients et comptes rattachés	186 537	190 535
Créances sur les employés	73 571	69 946
Créances sur les parties liées	6 227	6 509
Autres créances à court terme	29 321	26 043
TOTAL	**1 554 902**	**1 640 933**

La rubrique « Créances liées aux activités en principal » inclut des opérations de vente de titres ayant dépassé le délai de livraison prévu au 31 décembre 2023 et 2022. La quasi-totalité de ces transactions a été débouclée après ces dates à l'exception d'un montant d'environ € 15 824 000 au 31 décembre 2023 (€ 21 251 000 au 31 décembre 2023) relatif à des transactions sur des titres libellés en roubles et en lien avec l'invasion russe de l'Ukraine.

Le montant total de la provision pour pertes de crédit attendues s'élève à € 13 439 000 au 31 décembre 2023 (€ 18 503 000 au 31 décembre 2022). Des informations complémentaires sur les pertes de crédit attendues sont présentées en note 30.

Le poste des « Créances sur les employés » comporte des primes et bonus payés d'avance et conditionnés à la présence de l'employé durant la durée du contrat. Ainsi, la charge liée à ces primes et bonus est constatée en résultat de façon linéaire sur la durée du contrat.

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les clients et autres créances est décrite en note 30.

13. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se décomposent comme suit

Non courant

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	20 974	18 506
Other	4	4
Total	**20 978**	**18 510**

Courant

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	1 583	1 375
Other	1	-
Total	**1 584**	**1 375**

L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net est décrite en note 30.

14 a. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Cette rubrique se décompose principalement des investissements suivants :
Non courant

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	3 964	5 423
TOTAL	3 964	5 423

Ces titres de participation non cotés ne sont pas détenus à des fins de transactions. Le Groupe a fait le choix irrévocable de présenter les variations de juste valeur dans les autres éléments du résultat global.
L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global est décrite en note 30.

14 b. Actifs financiers évalués au coût amorti.

Non courants

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Actions	3 000	3 000
Other	-	-
Total	**3 000**	**3 000**

Courants

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Obligations	18 686	
Dépôts bancaires à court terme	12 197	26 240
Total	**30 883**	**26 240**

Cette rubrique comprend des dépôts bancaires à court terme ainsi que des obligations dont la maturité est supérieure à 3 mois à partir de la date d'acquisition. L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur les actifs financiers disponibles évalués au coût amorti est décrite en note 30.

15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Caisse et dépôts bancaires à vue	295 801	364 082
Dépôts bancaires à court terme	184 383	90 493
Placements monétaires à court terme	16 241	8 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie au bilan	496 425	462 924
Trésorerie non disponible	32 463	32 654
Trésorerie et équivalents de trésorerie - actif	528 888	495 578
Découverts bancaires	-7 643	-9 766
Trésorerie et équivalents de trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie	488 781	453 158
Dettes financiers	7 643	-449 199
Trésorerie nette	496 425	3 959

La caisse et les dépôts bancaires à vue génèrent des intérêts à des taux variables basés sur les taux bancaires quotidiens. Les dépôts bancaires à court terme ont une maturité comprise entre une journée et trois mois selon les besoins en liquidités du Groupe et génèrent des intérêts sur la base des taux bancaires pour leur durée respective.
L'exposition du Groupe liée aux risques de crédit, de change et de taux d'intérêts sur la trésorerie et équivalents de trésorerie est décrite en note 30.

16. Capital-actions, et réserves consolidées

Composition du capital

Au 31 décembre 2023 le capital social de Viel et Compagnie-Finance est composé de 776 356 actions d'une valeur nominale de € 15,25 soit un capital de € 11 839 429.
Au cours de l'exercice 2023, il n'y a eu aucun mouvement sur le capital de Viel et Compagnie-Finance.

Actionnaires importants

Au 31 décembre 2023 le capital de Viel et Compagnie-Finance est détenu à 91,98 % par M. Patrick Combes.

Réserves consolidées :

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels à prestations définies	Réserve de réévaluation immobilière	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2023	366 175	10 856	5 789	6 045	-1 652	17 160	404 371
Résultat net de l'exercice	61 960	-	-	-	-		61 960
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	-1 642	-	-1 642
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	-2 821	-	-	-	-2 821
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	-1 620	-	-	-1 620
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation des immobilier de placement	-	-	-	-	-	-	-
Resultat global de la période	**61 960**	**0**	**-2 821**	**-1 620**	**-1 642**	**0**	**55 875**
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	2 835	-	-	-	-	2 835
Dividendes versés	-8 004	-	-	-	-	-	-8 004
Incidence des variations de périmètre / autres	-8 002	-	45	30	-34	-	-7 961
Réserves consolidées au 31 décembre 2023	412 130	13 691	3 013	4 455	-3 329	17 160	447 116

en milliers d'euros excepté le nombre d'actions	Bénéfice au bilan	Réserve pour option de souscription d'actions	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels à prestations définies	Réserve de réévaluation immobilière	Réserves consolidées
Réserves consolidées au 1er Janvier 2022	**331 807**	**10 286**	**177**	**5 847**	**-4 718**	**17 877**	**360 975**
Résultat net de l'exercice	42 527	-	-	-	-	-	42 527
Réévaluation des régimes à prestations définies	-	-	-	-	3 097	-	3 097
Incidence de la comptabilisation d'instruments de couverture	-	-	5 612	-	-	-	5 612
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente	-	-	-	177	-	-	177
Incidence de la réévaluation d'actifs financiers disponibles à la vente des entreprises associées et coentreprises	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la réévaluation des immeubles de placement	-	-	-	-	-	-417	- 417
Résultat global de la période	**42 527**	**-**	**5 612**	**177**	**3 097 -**	**417**	**50 994**
Affectation à la réserve générale	-	-	-	-	-	-	-
Affectation à la réserve pour actions propres	-	-	-	-	-	-	-
Exercice d'options de souscription d'actions	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la comptabilisation des options de souscriptions d'actions	-	571	-	-	-	-	571
Dividendes versés	-6 001	-	-	-	-	-	-6 001
Incidence des variations de périmètre	-2 158	-	-	21	-31	-	-2 168
Réserves consolidées au 31 décembre 2022	**366 175**	**10 856**	**5 789**	**6 046**	**-1 652**	**17 168**	**404 371**

La réserve pour options de souscription d'actions est utilisée pour comptabiliser la juste valeur des instruments de capitaux propres consentis aux collaborateurs du Groupe (cf note 19). Lors de l'exercice d'options de souscription, la valeur des instruments est transférée de cette réserve au compte de prime d'émission.

La réserve de réévaluation comprend les variations cumulées nettes de la juste valeur des actifs financiers évalués à la juste valeur par les biais des autres éléments du résultat global. Lorsque ces instruments sont cédés, le montant des variations cumulées nettes de juste valeur jusqu'au moment de leur cession est reclassé dans les capitaux propres.

La réserve d'écarts de conversion comprend les écarts de change relatifs à la conversion en euros des états financiers des sociétés du Groupe libellés en monnaies étrangères ainsi que les changements de juste valeur des instruments utilisés pour couvrir des investissements nets dans des entités étrangères. Cette réserve est présentée distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

La réserve d'écarts actuariels des régimes à prestations définies est utilisée pour enregistrer les modifications des hypothèses à long terme et la différence entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des régimes à prestations définies.

<u>Autres éléments du résultat global</u>
Cette rubrique se décompose comme suit :

2023 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère						
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				-1 620	-1 620	167	-1 453
Réévaluation d'immobilisations				0	0	-	0
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies				-1 642	-1 642	-1 567	-3 209
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat				-3 262	-3 262	1 400	-1 862
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie							
-constatés dans la réserve de couverture							
-transférés au compte de résultat		-2 821			-2 821	-1 025	-3 846
Ecarts de conversion	-15 134				-15 134	-17 472	-32 606
Transfert d'écarts de conversion au compte de résultat					0		0
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et co-entreprises	-203				-203	-135	-338
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-15 337	-2 821	0	0	-18 158	-18 632	-36 790
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-15 337	-2 821	0	-3 262	-21 419	-20 032	-41 451

2022 en milliers d'euros	Attribuables aux actionnaires de la société mère						
	Ecart de conversion	Réserve de couverture	Réserve de réévaluation	Ecarts actuariels des régimes à prestations définies	Total part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global				203	203	185	388
Réévaluation d'immobilisations				-417	-417	-	-417
Réévaluation du passif au titre des régimes à prestations définies				3 097	3 097	2 978	6 075
Total des autres éléments du résultat global qui ne peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-	-	-	2 883	2 883	3 163	6 046
Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat							
Ajustements à la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie							
-constatés dans la réserve de couverture							
-transférés au compte de résultat		5 577			5 577	2 175	7 752
Ecarts de conversion	-6 332				-6 332	-6 818	-13 150
Transfert d'écarts de conversion au compte de résultat	5				5	4	9
Autres éléments du résultat global des sociétés associées et co-entreprises	-255				-255	-10	-265
Total des autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés ultérieurement au compte de résultat	-6 582	5 577	-	-	-1 005	-4 649	-5 654
Autres éléments du résultat global de l'exercice, nets d'impôts	-6 582	5 577	-	2 883	1 879	-1 486	393

17. Intérêts minoritaires

Les principales sociétés dans lesquelles les intérêts minoritaires ont été jugés significatifs sont Bourse Direct qui représente l'activité de bourse en ligne et le sous-groupe Tradition qui regroupe l'activité d'intermédiation professionnelle. Les sociétés jugées significatives au sein du sous-groupe Tradition sont présentées dans les notes annexes aux comptes consolidés de Compagnie Financière Tradition, société cotée.
Les informations financières résumées du sous-groupe Tradition sont présentées après élimination des comptes et opérations réciproques internes au sous-groupe.

	Au 31 décembre 2023		Au 31 décembre 2022	
en milliers d'€	Groupe Tradition Suisse	Bourse Direct France	Groupe Tradition Suisse	Bourse Direct France
Pourcentage de détention des intérêts minoritaires	49,43%	44,36%	49,98%	45,72%
Actif non courant	325 218	36 428	343 161	35 578
Actif courant	736 562	1 236 266	750 852	1 292 674
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	*351 011*	74 021	*313 059*	43 166
Passif non courant	287 646	6 180	280 668	3 377
Passif courant	314 112	1 226 550	363 953	1 256 500
Actif net	460 022	39 964	449 392	68 375
Valeur comptable des intérêts minoritaires (1)	21 515	10 906	25 579	10 280
Chiffre d'affaires	1 010 965	66 631	942 516	47 116
Résultat net	103 995	16 096	96 916	5 872
Quote-part attribuable aux intérêts minoritaires dans le résultat net du Groupe (2) :	52 556	1 320	52 556	1 320
Flux de trésorerie nets opérationnels	124 148	24 288	135 029	12 757
Flux de trésorerie nets d'investissement	8 680	-2 042	61 746	-3 217
Flux de trésorerie nets de financement (hors dividendes versés aux intérêts minoritaires)	-66 506	-9 217	-154 143	-3 866
Dividendes versés aux intérêts minoritaires	-15 719	-148	-22 642	-1 548
Variation des cours de change	-31 869	-	-17 581	-
Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	18 735	12 881	8 582	4 126

(1) Groupe Tradition – dont 4,9 millions d'euros au titre de Tradition-ICAP, joint-venture mise en équivalence (cf. note 9).
(2) Groupe Tradition – dont 1,6 million d'euros au titre de Tradition-ICAP, joint-venture mise en équivalence (cf. note 9).

18. Dividendes

Le dividende à payer n'est comptabilisé qu'après l'approbation par l'Assemblée générale. Le dividende suivant a été proposé par le Conseil d'administration :

En milliers d'euros	2023	2022
Dividende par action au titre de 2023 : € 15,46 (2022: € 10,31)	12 002	8 004

19. Paiements fondés sur des actions

Compagnie Financière Tradition

Au 31 décembre 2023, les options de souscription d'actions consenties aux collaborateurs du groupe Tradition présentent les caractéristiques suivantes :

Date d'attribution	Nombre d'actions de 2,50 CHF de nominal	Augmentation de capital potentielle en CHF	Date de début d'exercice (1)	Date d'échéance	Prix d'exercice en CHF	Condition d'exercice (2)	Nombres d'options exerçables à la fin de la période
05.01.2018	10 000	25 000	20 000 titres dès le 1 février 2021	01.02.2026	2,50	115,00	10 000
30.08.2018	12 000	30 000	12 000 titres dès le 1 septembre 2021	01.09.2026	2,50	120,00	
20.11.2018	50 000	125 000	50'000 titres dès le 20 novembre 2021 jusqu'au 20 novembre 2026	20.11.2026	2,50	120,00	
28.11.2018	18 000	45 000	C: 6 000 dès le 01.12.2021 D: 6 000 dès le 01.12.2022 E : 6 000 dès le 01.12.2023	01.12.2026	2,50	110,00	12 000
06.06.2019	58 000	145 000	01.06.2022	01.06.2027	2,50	120,00	
13.01.2020	20 000	50 000	13.01.2023	13.01.2028	2,50	114,00	20 000
07.04.2020	22 500	56 250	07.04.2023	07.04.2028	2,50	125,00	
01.07.2020	50 000	125 000	01.07.2023	01.07.2028	2,50	125,00	
08.04.2021	22 500	56 250	08.04.2024	08.04.2029	2,50	130,00	
31.08.2021	11 000	27 500	A : 1 000 dès le 31.08.2022 B : 5 000 dès le 31.08.2023 C : 5 000 dès le 31.08.2024 D : 3 000 dès le 31.08.2025 E : 3 000 dès le 31.08.2026	31.08.2029	2,50	110,00	1 000
10.09.2021	5 000	12 500	10.09.2024	10.09.2029	2,50	120,00	
14.04.2022	20 000	50 000	14.04.2025	14.04.2030	2,50	120,00	
24.06.2022	8 000	20 000	A: 2000 à compter du 24.6.2023 B: 2000 à compter du 24.6.2024 C: 2000 à compter du 24.6.2025 D: 2000 à compter du 24.6.2026 E: 2000 à compter du 24.6.2027	24.06.2030	2,50	110,00	2 000
28.07.2022	7 000	17 500	28.07.2025	28.07.2030	2,50	120,00	
30.08.2022	60 000	150 000	A: 20'000 à compter du 01.10.2023 B: 20'000 à compter du 01.10.2024 C: 20'000 à compter du 01.10.2025	01.10.2028	2,50	112,00	20 000
06.01.2023	103 000	257 500	A: 52'000 à compter du 06.07.2023 B: 52'000 à compter du 06.07.2024 C: 51'000 à compter du 06.07.2025	27.09.2029	2,50	112,00	
25.01.2023	10 000	25 000	25.01.2026	25.01.2031	2,50	125,00	
03.02.2023	24 000	60 000	03.02.2026	03.02.2031	2,50	120,00	
TOTAL	511 000	1 277 500					65 000

Conditions d'exercice

(1) Les collaborateurs doivent être employés du Groupe afin d'exercer les options de souscription d'actions consenties.
(2) Le cours de l'action doit être supérieur à ces seuils pendant 10 jours consécutifs au cours des 12 mois précédant la date d'exercice.

En 2023 Compagnie Financière Tradition SA a consenti 189 000 options de souscription d'actions à des collaborateurs du Groupe (97 000 options en 2022).

La juste valeur des options octroyées ou des modifications effectuées est déterminée à la date d'attribution, respectivement des modifications, des options de souscription en recourant à un modèle d'évaluation prenant en compte les caractéristiques et conditions générales d'acquisition des droits prévalant à cette date.

Sur la base d'observations historiques, les paramètres d'évaluation suivants ont été utilisés afin de déterminer la juste valeur des options consenties :

	2023	2022
Rendement de dividendes	5,0%	5,0%
Volatilité attendue	15,5%	15,5%
Taux d'intérêt sans risque	0,5%	0,5%
Prix de l'action à la date d'attribution (en francs suisses)	104,5%	110,5

En 2023, la moyenne pondérée de la juste valeur des options à la date de l'octroi est de CHF 21,8 (2022 : CHF 19,7).
Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options de souscription sur action consenties aux collaborateurs de la société sont les suivants :

	2023		2022	
en francs suisses	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation au début de l'exercice	2,50	412 000	2,50	317 000
Attribuées	2,50	189 000	2,50	97 000
Exercées	2,50	-90 000	2,50	-2 000
Expirées	-	-	-	-
Annulées	-	-	-	-
En circulation à la fin de l'exercice	**2,50**	**511 000**	**2,50**	**412 000**
Exerçables à la fin de l'exercice	**2,50**	**68 000**	**2,50**	**29 000**

*Le cours moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options exercées en 2023 est de CHF 117,0 (2022 : CHF 105,0).

Les options exercées donnent uniquement droit à la livraison des actions. En 2023, le montant des charges liées aux paiements fondés sur des actions est de CHF 4 729 000 (CHF 1 125 000 en 2022).

VIEL & Cie

Plans d'options de souscription d'actions :

Au 31 décembre 2023, Il n'y a pas de nouveaux plans d'options de souscription d'actions accordés par VIEL & Cie.

Plans d'attributions d'actions gratuites :

Au 31 décembre 2023, les caractéristiques des plans d'attribution d'actions gratuites sont les suivantes :

Nature du plan (En euros)	Plan d'attribution 2017	Plan d'attribution 2021	Plan d'attribution 2023	
Date de l'Assemblée générale	14-juin-16	12-juin-20	30-mars-23	30-mars-23
Date des premières attributions au titre du plan	04-sept-17	18-mars-21	30-mars-23	30-mars-23
Nombre total d'actions gratuites attribuées	440 000	135 000	205 000	25 000
Date départ de l'attribution des actions gratuites	04-sept-17	18-mars-21	30-mars-23	30-mars-23
Période d'attribution	04-sept-20	18-mars-24	30-mars-26	30-mars-26
Période d'acquisition en cas de non réalisation de la condition de performance	04-sept-27	18-mars-31	30-mars-33	30-mars-33
Conditions d'attribution de présence dans la Société	Oui	Oui	Oui	Oui
Conditions de performance de cours sur une période de 10 jours de bourse consécutive	6,5 €	6,80 €	8,50 €	8,00 €
Nombre d'actions gratuites en circulation au 1er janvier	380 000	135 000	0	0
Nombre d'actions gratuites annulées au cours de l'exercice	-	-	-	-
Nombre d'actions gratuites mises en circulation au cours de l'exercice	-	-	205 000	25 000
Nombre d'actions gratuites attribuées au cours de l'exercice	380 000	-	-	-
Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre	0	135 000	205 000	25 000
Nombre de personnes concernées	2	4	4	1

20. Dettes financières

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Découverts bancaires	7 643	9 766
Emprunts bancaires	-	8 124
Portion court terme des emprunts bancaires à long terme	40 154	23 626
Emprunts obligataires	-	-
A court terme	**47 798**	**41 516**
Emprunt à long terme	165 746	204 820
Emprunts obligataires	226 299	212 629
A long terme	**392 045**	**417 449**
TOTAL	**439 843**	**458 965**

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2023 :

En milliers d'euros	31.12.2022	Eléments financiers	Eléments non financiers			31.12.2023
			Autres variations	Reclassement	Ecarts de conversion	
Long terme						
Emprunts bancaires	204 820	-40 100			1 026	165 746
Emprunts obligataires	212 629	182			13 488	226 299
Court terme						
Emprunts bancaires	8 124	-8 233			109	-
Position court terme des emprunts bancaires	23 626	16 500			28	40 154
Emprunts obligataires						-
Total	449 199	-31 651	-	-	14 651	432 199

Les dettes financières provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit en 2022 :

En milliers d'euros	31.12.2021	Eléments financiers	Eléments non financiers			31.12.2022
			Autres variations	Reclassement	Ecarts de conversion	
Long terme						
Emprunts bancaires	227 613	-23 580			786	204 820
Emprunts obligataires	202 497	175			9 957	212 629
Court terme						
Emprunts bancaires	-	7 959			166	8 124
Position court terme des emprunts bancaires	23 605	-			21	23 626
Emprunts obligataires	106 401	-109 357			2 955	-
Total	**560 117**	**-124 802**	-	-	**13 885**	**449 199**

Les emprunts obligataires se décomposent comme suit :

Emetteur	Année d'émission et d'échéance	Valeur nominale résiduelle *en milliers de CHF*	Coupon	Taux d'intérêt effectif	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.23	Valeur comptable en milliers de CHF 31.12.22
Compagnie Financière Tradition SA	2021-2027	CHF 80 000	1,875%	1,980%	79 723	**79 654**
Compagnie Financière Tradition SA	2019-2025	CHF 130 000	1,750%	1,850%	129 830	**129 722**
TOTAL					209 553	209 376
Dont montant remboursable dans les 12 mois					-	-

Au 31 décembre 2023, Compagnie Financière Tradition dispose de facilités de crédit pour un montant de € 188 460 000 (€ 177 485 000 au 31 décembre 2022). Celles-ci n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2023 (utilisées à hauteur de 8 124 000 au 31 décembre 2022).

Les emprunts bancaires à long terme incluent un montant de € 185 000 000 remboursable par annuités et venant à échéance en juin 2026 (€ 207 500 000 au 31 décembre 2022).

Les dettes à long terme font l'objet de clause de remboursement anticipé en cas de non-respect de différents ratios de gestion ; ces ratios concernent principalement le niveau d'endettement par rapport aux capitaux propres consolidés du Groupe, ou le niveau des charges financières nettes par rapport au résultat d'exploitation du Groupe.

Au 31 décembre 2023, Viel et Compagnie-Finance et ses filiales disposent de facilités de crédit non utilisées pour un montant de € 188 460 000, contre € 177 485 000 au 31 décembre 2022.

Viel et Compagnie-Finance a opté pour l'étalement des frais d'émission de ses emprunts sur leur durée d'amortissement.

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les dettes financières est décrite en note 30.

21. Provisions et passifs éventuels

Provisions pour pensions et retraites

Les provisions pour pensions et retraites sont constatées au bilan afin de couvrir les obligations du Groupe dans le cadre des régimes à prestations définies et d'autres avantages à long terme en faveur du personnel. Le détail de ces engagements est présenté en note 22.

Provisions pour litiges

Une filiale du Groupe au Royaume-Uni est défenderesse dans une procédure civile intentée fin 2017 par cinq sociétés anglaises en liquidation ainsi que les liquidateurs de ces sociétés. La filiale s'est vigoureusement défendue et a réussi à faire rejeter toutes les réclamations de trois des sociétés et certaines des réclamations des deux autres sociétés. Certains arguments ont ensuite été portées devant la Cour d'appel anglaise où la filiale a obtenu de nouveaux succès. Une question de droit demeure à propos de laquelle la filiale a reçu de faire appel devant la Cour suprême du Royaume-Uni. Compte tenu de ces développements, la provision a été revue afin de refléter la meilleure estimation de la sortie de trésorerie permettant un règlement éventuel du litige. Le montant provisionné est compris dans la rubrique des provisions à court terme au 31 décembre 2023.

Provisions pour impôts

Le Groupe est régulièrement soumis à des contrôles. Les risques potentiels sont évalués et font l'objet, le cas échéant, d'une provision.

Autres provisions

Viel et Compagnie – Finance et ses filiales consolidées ont constitué au cours des exercices précédents des provisions afin de couvrir divers risques auxquels elles sont confrontées. Ces provisions couvrent l'intégralité des risques potentiels estimés.

Les provisions se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	Provisions pour pensions et retraites	Provisions pour litiges	Provisions pour impôts	Autres provisions	Total
Montant au 31 décembre 2021	**28 024**	**12 508**	**500**	**0**	**41 032**
Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois					12 496
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	-	407	-	-	407
Dotation	2 678	115	-	-	2 794
Utilisation	-1 401	-	-	-	-1 401
Dissolution	-59	-	-	-	-59
Réévaluation	-6 846	-	-	-	-6 846
Ecarts de conversion	-671	-646	-	-	-1 317
Autres	-	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2022	**21 725**	**12 385**	**500**	**0**	**34 610**
Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois					11 839
Variation de périmètre	-	-	-	-	-
Reclassement	-	-	-	-	-
Dotation	3 743	333	-	-	4 076
Utilisation	-137	-212	-	-	-349
Dissolution		-6 328	-	-	-6 328
Réévaluation	3 871		-	-	3 871
Ecarts de conversion	-1 213	270	-	-	-943
Autres	-	-	-	-	-
Montant au 31 décembre 2023	**27 988**	**6 448**	**500**	**0**	**34 936**
Dont montant qui devrait être réglé dans les 12 mois					5 753

22. Engagements envers le personnel

La majorité des employés de Viel et Compagnie-Finance et de ses filiales opérationnelles bénéficie de prestations de retraites octroyées par des régimes à cotisations définies dont les cotisations sont inscrites en charges lorsqu'elles sont encourues. Les éventuels montants à payer en fin de période sont présentés dans la rubrique des « Fournisseurs et autres créanciers ».

Les régimes à prestations définies concernent principalement les employés du Groupe basés en Suisse ainsi que ceux basés en France.
Les collaborateurs en Suisse sont assurés auprès de l'institution de prévoyance de l'employeur contre les risques de vieillesse, d'invalidité et de décès. L'institution de prévoyance a la forme juridique d'une fondation. L'institution de prévoyance assume elle-même le risque vieillesse alors que les risques décès et invalidités sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance. Les prestations de vieillesse sont définies en fonction du solde des comptes d'épargne individuels (avoir de vieillesse) à la date du départ à la retraite. La rente vieillesse annuelle se calcule en multipliant l'avoir de vieillesse à la date du départ par le taux de conversion défini dans le règlement de la fondation. Les collaborateurs peuvent prendre une retraite anticipée au plus tôt à 58 ans révolus, auquel cas le taux de conversion est réduit en fonction de la prolongation de la durée attendue du versement de la rente et de l'avoir de vieillesse moins important. Les collaborateurs ont en outre la possibilité de percevoir tout ou partie de la rente vieillesse sous forme de capital.

Les cotisations ordinaires de l'employeur sont exprimées en pourcent du salaire assuré (selon l'âge) et versées sur les avoirs de vieillesse individuels.

La politique d'investissement de l'institution de prévoyance se fonde sur l'objectif de réaliser un rendement qui, associé aux cotisations versées, soit suffisant pour garder un contrôle raisonnable sur les différents risques de financement du régime. Le Conseil de fondation, avec l'aide de conseillers en placement, détermine la pondération des catégories d'actifs et les allocations cibles, lesquelles sont révisées périodiquement. L'allocation effective des actifs est déterminée par une série de conditions économiques et de marché et en considération des risques spécifiques aux catégories d'actifs.

Les collaborateurs en France bénéficient d'indemnités de fin de carrière qui sont évalués en application de la méthode des Unités de Crédit Projetées. Selon cette méthode, le montant des engagements appelé "Defined Benefit Obligation" (DBO), est déterminé en calculant le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date, puis en prenant en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Enfin, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Les autres avantages à long terme concernent essentiellement des employés de filiales du Groupe au Japon qui ont la possibilité de différer le versement d'une partie de leur rémunération jusqu'à l'âge de la retraite ou de leur départ de la société.

Les provisions pour pensions et retraites se répartissent comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Autres avantages à long terme	11 955	7 450
Provision pour des régimes à prestations définies	16 033	14 275
Total des provisions pour pensions et retraites	**27 988**	**21 725**

Les charges liées aux régimes à prestations et cotisations définies sont présentées sous la rubrique « charges de personnel ». En 2023, le montant des charges liées aux régimes à cotisations définies est de € 4 494 000 (€ 4 151 000 en 2022).

Actifs et passifs comptabilisés au bilan

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Valeur actualisée des obligations	62 173	55 836
Juste valeur des actifs des régimes	-50 220	-48 386
TOTAL	**11 953**	**7 450**

Mouvements de la valeur actualisée des obligations :

en milliers d'euros	2023	2022
Valeur actualisée des obligations au 1er janvier	**55 836**	**61 525**
Dont obligations financées	***49 616***	***55 186***
Dont obligations non financées	***6 220***	***6 338***
Coût financier	1 207	232
Coût des services rendus	1 547	1 616
Cotisation des employés	1 035	968
Coût des services passés	47	137
Prestations payées	-5 698	943
(Gains) / pertes actuariel(le)s liés à l'expérience	-668	807
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses démographiques	-	-
(Gains) / pertes actuariel(le)s sur les hypothèses financières	5 669	-13 170
Réduction de régime	-	-
Reclassement	-	-
Ecart de conversion	3 199	2 779
Valeur actualisée des obligations au 31 décembre	**62 173**	**55 836**
Dont obligations financées	***54 803***	***49 616***
Dont obligations non financées	***7 370***	***6 220***

Mouvement de la juste valeur actualisée des actifs des régimes

en milliers d'euros	2023	2022
Juste valeur des actifs des régimes au 1er janvier	**48 386**	**47 967**
Rendement attendu des actifs des régimes	1 046	139
Cotisations de l'employeur	1 350	1 379
Cotisations des employés	1 035	968
Prestations payées	-5 618	1 243
Frais d'administration	-75	-84
Gains / (pertes) actuariels	1 130	-5 517
Réduction de régime	-	-
Ecart de conversion	2 966	2 291
Juste valeur des actifs des régimes au 31 décembre	**50 220**	**48 386**

Le Groupe estime à € 1 307 000 le montant des cotisations liées aux régimes à prestations définies pour l'exercice 2024.

Juste valeur des actifs par nature en pourcentage du total des actifs des régimes

	31.12.2023	31.12.2022
Actions	30,2%	28,6%
Obligations	25,9%	25,3%
Immobilier	30,0%	28,6%
Contrats d'assurance	0,7%	0,8%
Liquidités	5,1%	9,2%
Divers	8,0%	7,6%
TOTAL	**100%**	**100%**

Le taux de rendement attendu des actifs des régimes est déterminé en fonction de prévisions à long terme de taux d'inflation, de taux d'intérêt et de primes de risque pour les différentes catégories d'actifs. Ces prévisions prennent en considération les taux de rendement historiques à long terme.

Les placements en actions, obligations et immobiliers sont essentiellement investis au travers de fonds de placements et sont en majorité cotés sur un marché boursier actif. Les autres catégories de placements ne sont pour la plupart pas cotés sur un marché boursier actif.

Ecarts actuariels des régimes à prestations définies enregistrés dans les autres éléments du résultat global

en milliers d'euros	2023	2022
Ecarts actuariels sur les passifs des régimes	-5 669	13 170
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs des régimes	668	-807
Ajustements liés à l'expérience relatifs aux actifs des régimes	1 130	-5 517
Gain (perte) sur la réévaluation des régimes à prestations définies	**-3 871**	**6 847**

Charges comptabilisées au compte de résultat

en milliers d'euros	2023	2022
Coût des services rendus	1 547	1 616
Charge d'intérêt net	161	93
Frais d'administration	75	84
Coût /(produit) des régimes à prestations définies	**1 783**	**1 793**

en milliers d'euros	2023	2022
Rendement/(coût) effectif des actifs des régimes	2 283	-5 490

Principales hypothèses actuarielles

En %	2023	2022
Taux d'actualisation	2,00%	2,50%
Augmentations futures des salaires	1,95%	1,94%

Tables de mortalité

L'espérance de vie est prise en compte dans les engagements définis sur la base de tables de mortalité du pays dans lequel le régime est situé. Des tables générationnelles, permettant de modéliser l'évolution future de la mortalité, ont été utilisées au 31 décembre 2023 et en 2022.

Analyse de sensibilité

L'impact sur le montant des engagements des régimes à prestations définies au 31 décembre 2023 et 2022 d'une augmentation ou diminution des principales hypothèses actuarielles est présenté ci-dessous.

Employés du groupe en Suisse

	2023	
en milliers d'euros	**Augmentation**	**Diminution**
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 643	4 132
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	163	-163

en milliers d'euros	2022	
	Augmentation	Diminution
Taux d'actualisation (variation de 0,5 %)	-3 197	3 591
Augmentation futures des salaires (variation de 0,5 %)	147	-147

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes.

Employés du groupe en France:

Une augmentation du taux d'actualisation de 25 bp entraînerait une baisse des engagements de 3,2 %. Alors qu'une diminution de 25 bp entraînerait une hausse des engagements de 3,4 %.

Duration des obligations des régimes à prestations définies

La duration moyenne pondérée de l'obligation du régime à prestations définies pour les employés du Groupe en Suisse est de 15 années au 31 décembre 2023 (14 années au 31 décembre 2022).

23. Fournisseurs et autres créanciers

Cette rubrique se décompose comme suit :

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dettes liées aux activités de teneurs de comptes	1 208 924	1 240 529
Dettes liées aux activités en principal	50 277	108 115
Charges à payer	179 544	155 258
Dettes envers les parties liées	4 276	3 497
Autres dettes à court terme	62 681	62 691
TOTAL	**1 505 702**	**1 570 090**

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidité, de change et de taux d'intérêts sur les fournisseurs et autres créanciers est décrite en note 30.

24. Impôts à payer et à recevoir

Au 31 décembre 2023, les impôts à payer de Viel et Compagnie-Finance s'élèvent à € 18 541 000, contre € 11 505 000 au 31 décembre 2022.

Les impôts à recevoir pour un montant de € 6 674 000 au 31 décembre 2023, contre € 6 943 000 au 31 décembre 2022, sont principalement constitués d'acomptes d'impôt versés par des sociétés du Groupe.

25. Instruments financiers dérivés

En milliers d'euros	2023		2022	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Contrats de change à terme sur devises	408	132	350	174
Swaps de taux d'intérêts	5 119	7	10 235	163
Total	**5 528**	**139**	**10 585**	**337**

Les instruments financiers dérivés conclus par le Groupe ne sont pas désignés comme instruments de couverture dans des relations de couverture.

26. Contrat de location

Les contrats de location du Groupe concernent essentiellement des bureaux utilisés par les employés dans le cadre de leurs activités.

Actifs liés au droit d'utilisation

Au 31 décembre 2023

en milliers d€	Immeubles	Véhicules	TOTAL
Valeur comptable nette au 1er janvier	60 310	116	60 426
Variation de périmètre	623		623
Actifs additionnels	3 930	273	4 203
Amortissements	-16 596	-90	-16 686
Reclassements	82		82
Ecarts de conversion	-854	-10	-864
Valeur comptable nette au 31 décembre	47 495	289	47 784

Au 31 décembre 2022

en milliers d€	Immeubles	Véhicules	TOTAL
Valeur comptable nette au 1er janvier	60 417	-	60 417
Variation de périmètre	97		97
Actifs additionnels	14 781	161	14 942
Amortissements	-16 482	-64	-16 546
Reclassements	18	18	36
Ecarts de conversion	1 479	1	1 480
Valeur comptable nette au 31 décembre	60 310	116	60 426

Obligations locatives

en milliers d€	2 023	2 022
Court terme		
Obligations locatives	16 743	17 882
Long terme		
Obligations locatives	41 617	54 310
Total des obligations locatives au bilan	58 360	72 192

L'exposition du Groupe liée aux risques de liquidités, de change et de taux d'intérêts sur les obligations locatives est décrite en note 30.

Les obligations locatives provenant des activités de financement selon le tableau des flux de trésorerie ont évolué comme suit :

en milliers d€	01.01.2023	Changements résultant de flux financiers	Changements sans contrepartie		31.12.23
			Autres variations	Ecarts de conversion	
Obligations locatives	72 192	-17 481	4 740	-1 092	58 360
Total	72 192	-17 481	4 740	-1 092	58 360

en milliers d€	01.01.22	Changements résultant de flux	Changements sans contrepartie		31.12.22
			Autres variations	Ecarts de conversion	
Obligations locatives	73 513	-18 149	15 031	1 796	72 192
Total	73 513	-18 149	15 031	1 796	72 192

Autres informations relatives aux contrats de location

- Les charges liées aux contrats de location à court terme s'élèvent à € 3 383 000 pour l'exercice 2023 (2022 : € 4 114 000)
- La charge d'intérêts sur les obligations locatives est présentée en note 4.
- Le total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location s'élève à € 20 748 000 en 2023 (2022 : 22 202 000).

27. Opérations avec des parties liées

Nature des fonctions des employés clés

Viel et Compagnie-Finance est une société qui contrôle et consolide VIEL & Cie, avec ses trois pôles d'activité dans le domaine de l'intermédiation professionnelle au travers de Compagnie Financière Tradition, de la bourse en ligne au travers de Bourse Direct et une participation mise en équivalence de 40 % de SwissLife Banque Privée, ainsi qu'une activité immobilière. Est considéré comme employé clé, le Président du Conseil d'administration de Viel et Compagnie-Finance

Rémunération des employés clés

La rémunération versée au Président du Conseil d'administration par Viel et Compagnie-Finance au titre de l'exercice 2023 est de € 334 889. Des jetons de présence pour un montant de € 30 000, ainsi que € 12 000 de jetons de présence versés par une société consolidée relatifs à l'exercice 2022 ont été versés en 2023. En 2022, il avait perçu une rémunération de € 304 898, ainsi que des jetons de présence pour un montant de € 30 000, ainsi qu'un montant de € 12 000 de jetons de présence versés par une société consolidée.

Créances sur les parties liées

Les rubriques « Créances sur l'actionnaire et les sociétés liées » et « Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées » comprennent l'ensemble des créances et dettes de VIEL & Cie et de ses filiales vis-à-vis de leur actionnaire majoritaire ultime, Viel et Compagnie-Finance, Paris, ainsi que des filiales de cette société.

Non Courant

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les sociétés associées	444	435
TOTAL	444	435

Courant

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Créances sur les sociétés associées	2 137	52
Créances sur les coentreprises	4 090	6 457
TOTAL	6 227	**6 509**

Dettes envers les parties liées

En milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Dettes envers les sociétés associées	2	30
Dettes envers les coentreprises	4 274	3 467
Dettes envers l'actionnaire et les sociétés liées	-	-
TOTAL	**4 276**	**3 497**

28. Opérations de hors-bilan

Titres à livrer et à recevoir

en milliers d'euros	31.12.2023	31.12.2022
Titres à livrer	317 103 341	183 564 213
Titres à recevoir	317 093 710	183 564 759

Les titres à livrer et à recevoir reflètent les opérations d'achat et de vente de titres initiées avant le 31 décembre et débouclées après cette date, dans le cadre des activités en principal réalisées par les sociétés du Groupe traitant avec des institutionnels, ou des opérations en règlements différés pour l'activité de bourse en ligne.

29. Gestion du risque financier

Le Groupe est principalement exposé aux risques suivants :

- risque de crédit et de contrepartie,
- risque de liquidité,
- risque de marché,
- risque de change,
- risque de taux d'intérêt,
- risques liés à une stratégie de partenariat,
- risque opérationnel lié aux participations contrôlées.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques cités ci-dessus, les objectifs, politique et procédures de gestion du risque, ainsi que les méthodes utilisées pour les mesurer. En 2023, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du risque.

Le Conseil d'administration apprécie les risques existants au sein du Groupe et exerce une surveillance sur la Direction.
Le département de gestion des risques est une fonction indépendante, directement rattachée au Président du Conseil d'administration. Il est en charge d'identifier, d'évaluer, de cartographier et de suivre l'évolution des risques auxquels le Groupe est exposé. L'audit interne effectue régulièrement des revues de gestion des risques et de contrôles internes dont les résultats sont communiqués au Comité d'audit des différents pôles opérationnels.

Le Groupe et ses filiales opérationnelles atteignent leurs objectifs stratégiques en assumant des risques. Néanmoins, sans une limitation appropriée, ces risques sont susceptibles de menacer ses ressources clés, notamment son bénéfice net, son capital, ses liquidités et sa réputation. A l'extrême, ces risques pourraient nécessiter une augmentation de capital, voire menacer l'existence du Groupe.
Le Groupe vise à déployer son capital de manière appropriée, afin d'obtenir un rendement global adéquat par rapport aux risques encourus, de soutenir sa viabilité financière et de se prémunir contre d'éventuelles pertes excessives qui réduiraient sa capacité opérationnelle à moyen terme.
Pour ce faire, le Groupe définit son appétit pour le risque ou le montant du risque résiduel qu'il acceptera après la mise en place de contrôles et d'autres mesures.
Il met en place des contrôles conçus pour gérer de manière adéquate les risques jugés significatifs et s'assure que les décisions relatives aux nouvelles initiatives ne sont pas indûment influencées par les objectifs commerciaux et que les

risques sont pleinement pris en compte afin de s'assurer que les chances d'éviter les pertes sont optimisées. L'accumulation des risques corrélés importants est identifiée, examinée et, le cas échéant, est l'objet d'une action.
La direction des filiales est tenue de mettre en place et de maintenir une infrastructure appropriée (y compris la mesure des risques, les limites, les règles, les lignes directrices, la prise de décision indépendante, les contrôles, la surveillance, les tests et les rapports) pour s'assurer que l'appétit pour le risque du Groupe est respecté.

Risque de crédit et de contrepartie

Viel et Compagnie-Finance en tant que société holding n'est pas exposée au risque de crédit.

Le risque de crédit est avant tout le risque de perte financière pour les filiales opérationnelles si un client ou une contrepartie à un instrument financier manque à une de ses obligations. Ce risque concerne principalement la rubrique des clients et autres créances.

Les filiales opérationnelles de VIEL & Cie exercent le métier d'intermédiaire sur les marchés financiers et non financiers, principalement auprès d'une clientèle de professionnels pour Compagnie Financière Tradition, et auprès de particuliers pour Gaitame (filiale de Compagnie Financière Tradition) et Bourse Direct.

L'intermédiation professionnelle : Compagnie Financière Tradition

Le métier de courtier consiste à rapprocher deux contreparties pour la réalisation d'une opération, et à percevoir une rémunération pour le service apporté. Compagnie Financière Tradition a donc une exposition très limitée au risque de crédit dans le cadre de cette activité. La qualité des contreparties est évaluée localement par les filiales selon des directives émises par le Groupe et les commissions à recevoir font l'objet d'un suivi régulier. Des dépréciations sont comptabilisées si nécessaire sur certaines créances.

Par ailleurs, certaines sociétés opérationnelles du Groupe agissent à titre de principal dans l'achat et la vente simultanés de titres pour le compte de tiers. Ces transactions sont gérées sur la base de règlement d'espèces contre livraisons de titres à travers des chambres de compensation. Le délai entre la date de transaction et la date de dénouement est majoritairement de deux jours depuis octobre 2014, pendant lesquels ces sociétés sont exposées au risque de contrepartie.

Ce risque de contrepartie est contenu dans les limites déterminées par le Comité de crédit de Compagnie Financière Tradition; celui-ci base son appréciation sur la qualité financière de la contrepartie, prenant en considération les ratings publiés par les organismes reconnus (ECAI, External Credit Assesment Institutions), ainsi que toutes informations financières disponibles (cours de bourse, Credit Default Swaps, évolution des rendements du marché secondaire obligataire, etc.) ; lorsqu'aucun rating externe n'est disponible, Compagnie Financière Tradition calcule un rating interne, selon une méthodologie interne. En sus de la notation de la contrepartie, le type d'instruments traités et leur liquidité sont pris en compte pour déterminer la limite.

La détermination des limites et le suivi de leur respect sont assurés de manière indépendante par le département des risques de Compagnie Financière Tradition, ou bien par les départements des risques des régions opérationnelles. Les limites sont régulièrement révisées selon une périodicité prédéterminée ou bien à la suite d'événements pouvant affecter la qualité de la contrepartie ou l'environnement dans lequel elle opère (pays, types de secteur, etc.).

Les expositions se concentrent sur des établissements financiers régulés, majoritairement notés « investment grade ».

Le clearing est quant à lui traité par des équipes spécialisées. À cet effet, le groupe Tradition dispose d'une filiale indirecte dédiée aux activités de compensation, Tradition London Clearing Ltd, pivot des opérations en principal du Groupe pour l'Europe et l'Asie. Tradition London Clearing Ltd. est en charge du suivi des opérations introduites par les entités opérationnelles du groupe Tradition jusqu'à leur dénouement final dans les chambres de compensation. Tradition Asiel Securities Inc., filiale du groupe Tradition aux États-Unis, effectue par ailleurs toutes les opérations de clearing aux États-Unis. Cette société est membre du FICC (Fixed Income Clearing Corporation), une contrepartie centrale de marché pour les titres d'État américains. L'adhésion au FICC induit une réduction notable du risque de défaut d'une contrepartie, la responsabilité de la bonne fin des opérations incombant au FICC une fois les opérations confirmées.

La bourse en ligne : Bourse Direct

Bourse Direct traite principalement avec des particuliers, dont la couverture est assurée par les liquidités déposées sur leur compte titres ; dans ce cadre, une opération de marché dont la couverture ne serait pas assurée, doit être rendue impossible par les systèmes automatiques de contrôle des couvertures dans le cadre du correct fonctionnement des outils mis à disposition par les prestataires techniques de la société.

Bourse Direct traite également avec des clients institutionnels. Dans ce cadre, toute contrepartie doit faire l'objet d'une autorisation accordée par le Comité de crédit. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une excellente notation de crédit. Un élément fondamental dans le processus d'approbation des contreparties est la séparation entre les fonctions opérationnelles et celles d'évaluation des risques et d'autorisation. La Direction de cette société s'assure régulièrement que les décisions sont observées et que les procédures de contrôle concernant les contreparties et le clearing sont efficaces.

Risque de liquidité

Viel et Compagnie-Finance doit disposer des ressources financières nécessaires au financement de son activité courante et maintenir sa capacité d'investissement à tout moment. La gestion du risque de liquidité est assurée au niveau de la holding par une surveillance permanente de la durée des financements, de l'existence de lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources. VIEL & Cie gère par ailleurs de façon prudente sa trésorerie disponible en la plaçant sur des supports sans risques, liquides et monétaires. Une convention de trésorerie est établie entre VIEL & Cie et certaines de ses filiales dans le cadre de l'optimisation de la gestion de trésorerie du Groupe.

Le risque de liquidité intervient lorsque des filiales rencontreraient des difficultés à honorer leurs obligations financières. Aux fins de la gestion des risques, ce risque est divisé en deux catégories.

Le risque de liquidité transactionnel concerne la capacité à couvrir les flux de trésorerie liés aux opérations en principal ou aux besoins des contreparties du marché - par exemple, la nécessité de financer des titres en cours de règlement ou de placer des marges ou des garanties auprès de chambres de compensation ou de banques fournissant des services de compensation aux sociétés consolidées du Groupe.

Quoique difficiles à anticiper, ces besoins de liquidités sont généralement de court terme, à un jour voire intra journaliers, et sont généralement couverts par des découverts auprès de l'entité de compensation. Pour gérer ces risques, les filiales pratiquant des opérations en principal disposent d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir leurs besoins potentiels de financement en faisant appel à une approche statistique basée sur les données historiques, qui sont soumises à un test de résistance pour définir un niveau de réserve approprié.

Le risque de liquidité sur bilan est le risque qu'une entité du Groupe soit incapable de couvrir ses besoins en fonds de roulement nets pendant un certain laps de temps du fait de difficultés opérationnelles ou d'investissements importants dans l'activité. Pour gérer ce risque, toutes les entités opérationnelles du Groupe Tradition établissent des prévisions de trésorerie glissantes sur douze mois dans le cadre de la procédure mensuelle d'information financière afin de déceler les problèmes potentiels de liquidité.

Au minimum, toutes les entités conservent des liquidités ou des équivalents de trésorerie suffisants pour couvrir les sorties nettes de trésorerie anticipées pour les trois mois suivants. Des contrôles sont effectués deux fois par an pour déterminer les fonds en excédent par rapport aux exigences locales. En outre, dans le cadre des contraintes réglementaires propres aux entreprises d'investissement, certaines sociétés du Groupe placent la trésorerie de leur clientèle dans des produits liquides, sans risque de taux ni de contrepartie, et immédiatement disponibles.

Risque de marché

Viel et Compagnie Finance est exposée au risque de marché par rapport à la valeur de ses actifs et à l'évolution des coûts de sa dette. Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché et affectent le résultat net du Groupe ou la valeur de ses instruments financiers. Le risque de marché inclut le risque de change et le risque de taux d'intérêt.
La sensibilité du Groupe aux risques de marché est présentée en annexes des comptes consolidées.

concernés. Le suivi et l'application des directives réglementaires sont effectués par les responsables locaux en charge de la conformité.

30. Instruments financiers

Risque de crédit

Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit. L'exposition au risque de crédit se présente comme suit:

En milliers d'euros	2023	2022
Actifs financiers évalués à la juste valeur par les réserves	3 964	5 423
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le résultat	22 562	19 886
Actifs financiers évalués au coût amorti	33 883	29 240
Prêts et créances	1 503 395	1 596 619
Instruments financiers dérivés actifs	5 528	10 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie	496 425	462 924
Trésorerie non disponible	32 463	32 654
TOTAL	**2 098 220**	**2 157 330**

En raison de sa large répartition géographique et du nombre de contreparties, le Groupe n'est pas exposé à des concentrations significatives de risque de crédit sur les actifs financiers.

Plus de 90 % de l'exposition du Groupe aux contreparties est constituée de contreparties de qualité supérieure (notées BBB-/Baa3 ou supérieur) au 31 décembre 2023 et 2022.

Pertes de crédit attendues

L'échéancier des créances clients et comptes rattachés ainsi que les pertes de crédit attendues se présente comme suit :

	2023		2022	
En milliers d'euros	Valeur brute	Pertes de crédit attendues	Valeur brute	Pertes de crédit attendues
Créances non arriérées	2 001 635	-4	2 035 421	-10
Moins de 30 jours d'arriéré	30 725	-8	29 350	-35
Entre 31 et 60 jours d'arriéré	11 535	-30	11 822	-25
Entre 61 et 90 jours d'arriéré	5 496	-17	8 343	-8
Entre 91 et 180 jours d'arriéré	6 863	-177	8 852	-15
Plus de 180 jours d'arriéré	9 912	-2 339	7 648	-1 677
TOTAL	**2 066 166**	**-2 575**	**2 121 436**	**-1 770**

** La présentation de ce tableau a été modifiée afin d'intégrer 1 929 131 milliers d'euros d'autres actifs financiers sur le comparable 2022, constitués intégralement de créances non arriérées. Sans impact sur les autres lignes du tableau.*

Depuis l'adoption de la norme IFRS 9 Instruments financiers, le Groupe applique une méthode simplifiée pour mesurer les pertes de crédit attendues sur la durée de vie des différentes créances (enregistrées sous les postes « Prêts et créances », Actifs financiers évalués au coût amorti », « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et « Trésorerie non disponible »). Une analyse est effectuée par les sociétés du Groupe sur la base de l'échéancier des créances clients en tenant compte de données historiques sur les défauts, de la situation actuelle et prévisible à la date de clôture. La majorité des clients sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit

Risque de change

De par son positionnement international, le Groupe est exposé au risque de change. Celui-ci se produit lorsque des transactions sont effectuées par des filiales dans une monnaie autre que leur monnaie fonctionnelle. Les monnaies dans lesquelles les transactions sont principalement effectuées sont le dollar US (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR), le franc suisse (CHF) et le yen (JPY).

Le risque de change est analysé comme un risque global et sa gestion fait l'objet de prises de décision de la Direction générale. La politique du Groupe en termes de couverture du risque de change ne s'inscrit pas dans le cadre d'une politique de couverture à long terme mais dans le choix de couverture ponctuelle en fonction des évolutions conjoncturelles.

Risque de taux d'intérêt

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt résulte principalement de la structuration de sa dette financière. Cependant, ce risque reste très marginal dans la mesure où la quasi-totalité de la dette financière à long terme à taux variable fait l'objet d'une couverture au moyen de swaps de taux d'intérêt ou bien ont été mises en place à taux fixe (dettes obligataires).
La mise en place d'une dette financière au sein du Groupe fait l'objet d'une décision approuvée par la Direction générale.

Risques liés à une stratégie de partenariat

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, VIEL & Cie, filiale de Viel et Compagnie Finance, a depuis de nombreuses années, privilégié une position majoritaire au capital de ses participations. Lorsque VIEL & Cie a procédé à un investissement en partenariat avec un autre établissement, un pacte d'actionnaires a été mis en place afin de protéger ses intérêts dans cet investissement.

Risque opérationnel lié aux participations contrôlées

Le risque opérationnel couvre tous les risques liés au traitement des opérations, allant de la correcte exécution des ordres de la clientèle, à la confirmation de ceux-ci puis au traitement administratif qui suit d'éventuels dysfonctionnements informatiques, qui pourraient venir fausser l'exécution des opérations, entrent également dans cette catégorie.

Par ailleurs, le risque opérationnel provient du rôle majeur que peuvent jouer les personnes clés au sein de l'organisation. Concernant les équipes opérationnelles, le risque de « débauchage » par les concurrents existe. Enfin, l'évolution et le perfectionnement des outils informatiques constituent un enjeu majeur.

Gestion du capital

Les objectifs du Groupe au niveau de la gestion du capital sont de maintenir un niveau de capitaux propres suffisant afin d'assurer la continuité des opérations et d'apporter un retour sur investissement aux actionnaires.

Le Conseil d'administration effectue le suivi de la rentabilité des capitaux propres qui est défini par la relation entre le résultat net d'exploitation et les capitaux propres, nets de la part attribuable aux actionnaires minoritaires. Le Conseil d'administration effectue aussi le suivi des dividendes versés aux actionnaires.

Le Groupe gère la structure du capital et y apporte des rectifications en fonction des variations de l'environnement économique. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit ajuster le montant des dividendes distribués aux actionnaires, rembourser du capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions, ou vendre des actifs pour réduire le montant des dettes.

En 2023, il n'y a pas eu de changement dans l'approche du Groupe en relation avec la gestion du capital.

Viel et Compagnie-Finance détient le statut de Compagnie financière, et est donc soumise, tout comme certaines de ses filiales opérationnelles à des exigences de capital réglementaire imposées par les autorités de surveillance des pays

L'échéancier des créances liées aux activités en principal rattachées ainsi que les pertes de crédit attendues se présentent comme suit :

En milliers d'euros	2023 Valeur Brute	2023 Pertes de crédit attendues	2023 Valeur nette	2022 Valeur Brute	2022 Pertes de crédit attendues	2022 Valeur nette
Moins de 5 jours d'arriéré	13 262	0	13 262	65 798	0	65 798
Entre 6 et 15 jours d'arriéré	29 673	0	29 673	35 599	0	35 599
Entre 16 et 30 jours d'arriéré	1 679	0	1 679	2 205	0	2 205
Entre 31 et 45 jours d'arriéré	1 958	0	1 958	388	0	388
Plus de 45 jours d'arriéré	17 049	-13 439	3 609	23 556	-16 734	6 823
TOTAL	63 621	-13 439	50 182	127 546	-16 734	110 812

Ces montants représentent des opérations non dénouées après la date de livraison prévue et sont causés essentiellement par des retards de règlement des titres de la part des contreparties. Sur la base de l'analyse des données historiques des pertes encourues, le Groupe estime qu'une dépréciation des créances liées aux activités en principal n'est pas nécessaire. La majorité des contreparties sont d'importantes institutions financières bénéficiant d'une bonne notation de crédit. De plus, les transactions sont soumises à des limites de crédit appropriées déterminées en fonction de la qualité de la contrepartie.

Toutefois, les sanctions et contre-sanctions prises par les différentes parties suite à l'invasion russe de l'Ukraine le 24 février 2022 ont ajouté des complexités significatives au processus standard de règlement-livraison et ont eu un impact négatif sur la capacité technique du Groupe à exécuter pleinement certaines transactions sur des titres obligataires libellés en roubles. Ainsi, certaines contreparties, plus particulièrement celles faisant l'objet de sanctions, nonobstant leur solvabilité, pourraient ne pas pouvoir remplir leurs obligations de règlement dans un avenir prévisible. Par conséquent, une probabilité de défaut de 100% a été estimée pour les transactions dont le Groupe a reçu la livraison des titres sous-jacents à l'encontre du paiement mais pour lesquelles il est actuellement dans l'incapacité de procéder au règlement-livraison. Le montant des créances liées à ces transactions non dénouées au 31 décembre 2023 s'élève à € 13 439 000 (€ 16 733 000 au 31 décembre 2022).
En cas de défaillance d'une contrepartie, les flux de trésorerie que le Groupe s'attend à recevoir comprennent les rentrées provenant de la vente des titres sous-jacents aux créances et/ou celles des flux de trésorerie associés aux titres eux-mêmes. Dans le cadre de ces transactions, les titres à livrer se composent d'obligations d'État russes qui sont cotées sur un marché actif localement. Au 31 décembre 2022, la valeur de marché de ces titres reçus mais non livrés est proche de la valeur des créances au bilan. Toutefois, en raison des restrictions de transfert en vigueur, le Groupe considère que les incertitudes liées à l'accès au marché local autant pour la vente des titres que pour l'encaissement des flux de trésorerie associés aux titres ne permettent pas de les valoriser au bilan au 31 décembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la provision pour des pertes de crédit potentielles sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison s'élève à € 13 439 000 (€ 16 734 000 au 31 décembre 2022).

Le mouvement de la provision pour pertes de crédit attendues se présente comme suit :

Au 31 décembre 2023

En milliers d'euros	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1er janvier 2023	-1 770	-16 734	-18 504
Variations de périmètre	-14	-	-14
Reclassement	-493	-	-493
Dotation	-541	3 634	3 093
Utilisation	93	-	93
Dissolution	161	-	161
Ecarts de conversion	-10	-339	-349
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2023	-2 575	-13 439	-16 014

Au 31 décembre 2022

En milliers d'euros	Créances clients et comptes rattachés	Créances liées aux activités en principal	Total
Au 1er janvier 2022	-911	-	-911
Variations de périmètre		-	-
Reclassement	-95	-	-95
Dotation	-1 015	-17 406	-18 451
Utilisation	96	-	96
Dissolution	156	-	156
Ecarts de conversion	29	673	702
Autres	-	-	-
Au 31 décembre 2022	-1 770	**-16 734**	**-18 504**

En 2022, un montant de € 17 838 000 a été enregistré au compte de résultat pour des pertes de crédit potentielles en lien avec des contreparties russes sanctionnées, sur des créances liées aux activités en principal en cours de règlement-livraison ainsi que sur des créances de courtage.

Risque de liquidité

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers incluant le montant estimatif des paiements d'intérêts se présentent comme suit :

31 décembre 2023

En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	150 541	15 205	165 746
Obligations locatives - Paiement minimum futur	5 125	4 455	8 974	39 406	9 306	67 265
Emprunts obligataires	7	7	4 112	233 681	-	237 807
Fournisseurs et autres créanciers	1 473 420	17 204	15 078	-	-	1 505 702
Instruments financiers dérivés passifs	100	23	16	-	-	139
Dettes financières à court terme	7 813	4 908	35 077	-	-	47 798
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 486 466**	**26 596**	**63 257**	**423 627**	**24 511**	**2 024 457**

31 décembre 2022

En milliers d'euros	A moins de 3 mois	De 3 à 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans	Total
Dettes financières à long terme	-	-	-	190 074	14 746	204 820
Obligations locatives - Paiement minimum futur	3 847	5 166	9 762	38 110	15 231	72 116
Emprunts obligataires	-	-	3 855	223 402	-	227 257
Fournisseurs et autres créanciers	1 541 672	14 863	13 555	-	-	1 570 090
Instruments financiers dérivés passifs	318	19	-	-	-	337
Dettes financières à court terme	18 060	23 062	393	-	-	41 516
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	**1 563 897**	**43 111**	**27 565**	**451 587**	**29 976**	**2 116 136**

Risque de change

Analyse de sensibilité

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de change transactionnel principalement sur le dollar américain (USD), la livre sterling (GBP), l'euro (EUR) et le franc suisse (CHF).

Le tableau suivant détaille la sensibilité du Groupe à une variation de 10 % d'une devise de transaction par rapport aux devises fonctionnelles correspondantes. Cette analyse inclut les actifs et passifs monétaires libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle des différentes entités du Groupe et ajuste leur valeur à la fin de la période pour une variation de 10 % du taux de change.

Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base que l'année précédente.

Au 31 décembre, une appréciation de 10 % d'une devise de transaction à l'encontre des autres devises fonctionnelles correspondantes aurait augmenté (diminué) le résultat de l'exercice comme suit, sans impact sur les capitaux propres :

31 décembre 2023

en milliers d'euros	Dollar US	Livre Sterling	Euro	Franc suisse	Autres	Total
Devises fonctionnelles						
Dollar US		-88	-3	-150	105	-136
Livre Sterling	1 655		1 547	-16	241	3 427
Euro	671	479		743	212	2 105
Franc suisse	11 232	132	920		3 997	16 281
Autres	2 302	25	18	-416		1 929
TOTAL	**15 860**	**548**	**2 482**	**161**	**4 555**	

31 décembre 2022

en milliers d'euros	Dollar US	Livre Sterling	Euro	Franc suisse	Autres	Total
Devises fonctionnelles						
Dollar US		-210	174	-38	184	110
Livre Sterling	1 248		1 692	8	1 513	4 461
Euro	901	345		1 372	107	2 725
Franc suisse	11 606	192	1 145		3 615	16 558
Autres	1 476	-40	23	-39		1 420
TOTAL	**15 231**	**287**	**3 034**	**1 303**	**5 419**	

Risque de taux d'intérêts

Profil

Au 31 décembre, le profil des instruments financiers portant intérêts se présente comme suit :

En milliers d'euros	2023	2022
Actifs financiers	969 172	87 039
Passifs financiers	305 410	313 786
Instruments à taux fixe (net)	663 762	**-226 747**
Actifs financiers	456 542	1 294 947
Passifs financiers	192 783	217 538
Instruments à taux variable (net)	263 759	**1 077 410**
Dont dettes financières à taux variable	185 449	**209 386**

Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variables

Les actifs et passifs financiers à taux variables comprennent essentiellement de la trésorerie et équivalents de trésorerie ainsi que des dettes financières. Les dettes financières émises à des taux variables exposent le Groupe aux risques de flux de trésorerie sur taux d'intérêt.
Au 31 décembre, une augmentation de 50 points de base des taux d'intérêts aurait augmenté (diminué) le résultat et les capitaux propres des montants présentés ci-après. Cette analyse repose sur l'hypothèse que toutes les autres variables demeurent constantes et est effectuée sur la même base pour l'année précédente.

31 décembre 2023

En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	7 124	-
Swap de taux d'intérêt	-	805

31 décembre 2022

En milliers d'euros	Résultat	Capitaux propres
Actifs financiers nets	6 337	-
Swap de taux d'intérêt		

Juste valeur

Le tableau suivant présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que leur juste valeur selon le niveau hiérarchique suivant :

- Le niveau 1 correspond à un prix coté (non ajusté) sur un marché actif pour un instrument identique.
- Le niveau 2 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation utilisant des données directement observables sur un marché (niveau 1) ou à partir de prix observés.
- Le niveau 3 correspond aux justes valeurs déterminées sur la base d'un modèle d'évaluation qui utilise des données qui ne sont pas observables sur le marché.

La juste valeur n'est pas indiquée pour les postes dont la valeur comptable représente une estimation raisonnable de leur juste valeur. Les méthodes pour déterminer les justes valeurs sont décrites dans la section regroupant les principales méthodes comptables.

31 décembre 2023

En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placements	101 615	-	-	-	0
Actifs financiers évaluées à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	3 964	-	3 964	-	3 964
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	22 562	16 767	5 794	-	22 561
Instruments financiers dérivés actifs	5 528	-	5 528	-	5 528
	133 669	16 767	15 286	-	32 053
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	32 463	-	-	-	-
Clients et autres créances	1 503 395	-	-	-	-
Actifs financiers évalués au coût amorti	33 883	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	496 425	-	-	-	-
	2 066 166	-	-	-	-
Total actifs financiers	2 199 835	16 767	15 286	-	32 053
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	139	-	139	-	139
	139	-	139	-	139
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Dettes financières à long terme :					
Emprunts Obligataires	226 299	226 917	-	-	226 917
Autres dettes financières à long terme	165 746				
Obligations locatives à long terme	41 617	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
Dettes financières à court terme :					
Emprunts Obligataires					
Découverts bancaires	7 643	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	40 354	-	-	-	-
Obligations locatives à court terme	16 743	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 505 702	-	-	-	-
	2 003 904	226 917	-	-	226 917
Total passifs financiers	2 004 044	226 917	139	-	227 056

31 décembre 2022

En milliers d'euros	Valeur comptable	Juste Valeur Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers évalués à la juste valeur					
Immeubles de placement	103 292	-	-	-	0
Actifs financiers évaluées à la juste valeur par le biais des autes éléments du résultat global	5 423	-	5 423	-	5 423
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net	19 886	14 910	4 976	-	19 886
Instruments financiers dérivés actifs	10 585	-	10 585	-	10 585
Trésorerie et équivalents de trésorerie :					
Placements monétaires à court terme	8 349	3 349	-	-	3 349
	147 535	18 259	20 983	-	39 242
Actifs financiers évalués au coût amorti					
Trésorerie non disponible	32 654	-	-	-	-
Clients et autres créances	1 596 619	-	-	-	-
Actifs financiers évalués au coût amorti	29 240	-	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	454 575	-	-	-	-
	2 113 088	-	-	-	-
Total actifs financiers	**2 260 622**	**18 259**	**20 983**	-	**39 242**
Passifs financiers évalués à la juste valeur					
Instruments financiers dérivés passifs	337	-	337	-	337
	337	-	337	-	337
Passifs financiers évalués au coût amorti					
Dettes financières à long terme :					
Emprunts Obligataires	212 629	208 134	-	-	208 134
Autres dettes financières à long terme	204 820				
Obligations locatives à Long terme	54 310	-	-	-	-
Autres passifs financiers à long terme	-	-	-	-	-
Dettes financières à court terme :					
Emprunts Obligataires					
Découverts bancaires	9 766	-	-	-	-
Autres dettes financières à court terme	31 750	-	-	-	-
Obligations locatives à Court terme	17 882	-	-	-	-
Fournisseurs et autres créanciers	1 570 090	-	-	-	-
	2 101 248	208 134	-	-	208 134
Total passifs financiers	**2 101 585**	**208 134**	**337**	-	**208 472**

31. Cours de change

Les principaux cours de change de l'euro qui ont été utilisés dans le cadre de la consolidation sont les suivants :

		31.12.2023		31.12.2022	
		Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen
CHF	1 Franc suisse	0,9260	0,9717	0,9847	1,0052
GBP	1 Livre sterling	0,8691	0,9699	0,8869	0,8526
JPY	1 Yen japonais	156,3300	151,94	140,6600	138,01
USD	1 Dollar américain	1,1050	1,0816	1,0666	1,0539

32. Périmètre de consolidation

La liste des principales sociétés consolidées, ainsi que les pourcentages de détention directe ou indirecte et les méthodes de consolidation retenues pour chacune des sociétés, sont présentés ci-après :

Pays		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Devise	Capital en milliers	Methode MEE/IG/IP
France	**Viel et Compagnie-Finance**			**100,0%**	EUR	**11 839**	**Société consolidante**
Europe							
Afrique du Sud	Tradition Government Bond Brokers and Derivative Brokers (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0%	50,6%	ZAR	1 000	IG
	Tradition Data Analytics Services (PTY) Ltd Fourways		100,0%	50,6%	ZAR	n/s	IG
	TFS Securities (Pty) Ltd, Johannesburg		100,0%	50,6%	ZAR	1 000	IG
Allemagne	Finacor Deutschland GmbH, Francfort, et succursale de Munich		100,0%	50,6%	EUR	6 050	IG
	Tradition Financial Services GmbH, Francfort		27,5%	13,9%	EUR	75	MEE
Belgique	Finacor & Associés S.A., Bruxelles		100,0%	50,5%	EUR	1 967	IG
	Bardaq N.V.		16,7%	10,4%	EUR	439	MEE
Emirats Arabes Unis	Tradition (Dubai) Ltd, Dubai		100,0%	50,6%	USD	450	IG
Espagne	C.M. Capital Market Holdings S.A. Madrid		32,4%	16,4%	EUR	379	MEE
	Tradition Financial Services Espana,S.V.S.A Madrid		100,0%	50,4%	EUR	750	IG
France	3V Finance		100,0%	100,0%	EUR	44	IG
	Arpège S.A., Paris		100,0%	68,5%	EUR	22 280	IG
	Bourse Direct S.A., Paris		81,0%	55,6%	EUR	13 226	
	Exoé, Paris		80,0%	44,5%	EUR	530	IG
	Ekonom SA, Paris		100,0%	50,6%	EUR	37	IG
	Carat SA, Paris		90,9%	46,0%	EUR	1 320	IG
	E-VIEL, Paris		100,0%	68,5%	EUR	8 886	IG
	Immoviel		100,0%	100,0%	EUR	1 000	IG
	SwissLife Banque Privée, Paris		40,0%	27,4%	EUR	15 155	MEE
	Tradition Securities And Futures S.A., Paris, et succursales d'Amsterdam, Bruxelles, Londres, Milan et Madrid		99,9%	50,5%	EUR	11 486	IG
	TSAF OTC, Paris		100,0%	50,5%	EUR	4 836	IG
	VIEL & Cie		62,5%	68,5%	EUR	13 815	IG
Israël	TFS Israel (Brokers) Ltd, Tel Aviv		80,0%	40,5%	ILS	2 778	IG
Italie	Tradition Italia S.R.L., Milan		100,0%	50,6%	EUR	50	IG
Luxembourg	Tradition Luxembourg S.A., Luxembourg		100,0%	50,6%	EUR	11 321	IG
Monaco	Carat Monaco SAM, Monaco		100,0%	50,6%	EUR	300	IG
Royaume-Uni	Tradition Management Services Ltd, Londres 2)		100,0%	50,6%	GBP	n/s	IG
	Tradition (UK) Ltd, Londres, et succursale de Varsovie		100,0%	50,6%	GBP	49 300	IG
	Tradition UK Holdings Ltd, Londres		100,0%	50,6%	GBP	100	IG
	Tradition London Clearing Ltd, Londres		100,0%	50,6%	GBP	28 500	IG
	Tradition Financial Services Ltd, Londres		100,0%	50,6%	GBP	15 250	IG
	TFS-ICAP Ltd, Londres		27,5%	13,9%	GBP	20	MEE
	Trad-X (UK) Ltd, Londres		100,0%	50,6%	GBP	200	IG
	ParFX (UK) Ltd, Londres		100,0%	50,6%	USD	n/s	IG
	TFS derivatives LTD, Londres et succursales de Paris, Madrid, Milan et Amsterdam		100,0%	50,6%	GBP	17 700	IG
Pays-Bas	Financière Vermeer N.V., Amsterdam		100,0%	68,5%	EUR	90	IG
	Starfield B.V ,Rotterdam	*	100,0%	50,6%	EUR	18	IG
Suisse	Compagnie Financière Tradition SA , Lausanne		71,3%	50,5%	CHF	19 366	IG
	Finarbit AG, Kusnacht		100,0%	50,6%	CHF	1 500	IG
	Gotex Brokers S.A., Lausanne		49,0%	24,8%	CHF	360	MEE
	Notos		100,0%	100,0%	CHF	80	IG
	ParFX Holding SA, Lausanne 1)		100,0%	50,6%	CHF	100	IG
	Traditicom International, Lausanne 2)		100,0%	50,6%	CHF	200	IG
	Tradition Service Holding SA, Lausanne 1)		100,0%	50,6%	CHF	21 350	IG
	Trad-X Holding S.A, Lausanne 1)		100,0%	50,6%	CHF	100	IG
	Tradition S.A., Lausanne et succursales de Zurich et Genève		100,0%	50,6%	CHF	450	IG
	TFS S.A., Lausanne 1)		100,0%	50,6%	CHF	100	IG

Pays		Entrées de l'exercice	% de contrôle	% d'intérêt	Devise	Capital en milliers	Méthode MEE/IG/IP
Amériques							
Argentine	Tradition Argentina S.A., Buenos Aires		100,0%	50,6%	ARS	1 546	IG
Chili	Tradition Chile S.A., Santiago		100,0%	50,6%	CLP	476 805	IG
Colombie	Tradition Colombia S.A., Bogota		100,0%	50,6%	COP	90 000	IG
	Tradition Securities Colombia S.A., Bogota		100,0%	50,6%	COP	200 001	IG
Etats-Unis	Tradition America Holdings Inc., New York 1)		100,0%	50,6%	USD	500	IG
	MTS Markets International Inc		100,0%	50,6%	USD	n/s	IG
	Tradition Americas LLC, New York		100,0%	50,6%	USD	500	0
	Tradition SEF Inc., New York		100,0%	50,6%	USD	-	IG
	Tradition Securities and Derivatives Inc., New York		100,0%	50,6%	USD	5	IG
	Trad-X US LLC, New York		100,0%	50,6%	USD	n/s	IG
	StreamingEdge.com Inc., New Jersey 2)		80,0%	40,5%	USD	n/s	IG
	TFS Derivatives Corp. LLC, New York		100,0%	50,6%	USD	95	IG
	TFS-ICAP LLC, New York		27,5%	13,9%	USD	n/s	MEE
	TFS Energy LLC, Stamford		57,5%	29,1%	USD	n/s	IG
	TFS Energy Solutions LLC, Stamford		60,0%	30,3%	USD	n/s	IG
	TFS Energy Futures LLC, Stamford		100,0%	29,1%	USD	n/s	IG
	Starfish Inc LLC	•	100,0%	50,57%	USD	n/s	IG
	Starfish Puerto Rico LLC	•	100,0%	50,57%	USD	n/s	IG
Mexique	Tradition Services S.A. de C.V., Mexico		100,0%	50,6%	MXN	50	IG
Asie - Pacifique							
Australie	Tradition Australia Pty Ltd, Sydney		100,0%	50,6%	AUD		IG
	The Renewable Energy Hub Pty Ltd, Sydney		47,6%	24,0%	AUD	1 434	MEE
	TFS Australia Pty Ltd, Sydney		100,0%	50,6%	AUD	5	IG
Chine	Tradition (Asia) Ltd, Hong Kong		100,0%	50,6%	HKD	25 001	IG
	TFS Derivatives HK Ltd, Hong Kong		100,0%	50,6%	HKD	65 200	IG
	Ping An Tradition International Money Broking Company Ltd, Shenzhen		33,0%	16,7%	CNY	16 500	MEE
Corée	Tradition Korea Ltd, Seoul		100,0%	50,6%	KRW	5 000 000	IG
Inde	Derivum capital & Securities Private Ltd, Mumbai		50,0%	25,3%	INR	23 475	MEE
Indonésie	PT Tradition Indonesia, Jakarta		98,0%	49,6%	IDR	5 000 000	IG
Japon	Tradition Nihon Ltd, Tokyo		100,0%	50,6%	JPY	300 000	IG
	Tradition Japan FX Holdings Ltd, Tokyo 1)		100,0%	50,6%	JPY	500	IG
	Gaitame.com Co., Ltd, Tokyo		50,0%	25,3%	JPY	801 354	MEE
	Ueda Tradition Holding Japan Ltd, Tokyo 1)		60,0%	30,3%	JPY	1 000	IG
	Ueda Tradition Derivatives Ltd, Tokyo		100,0%	30,3%	JPY	5 000	IG
	Ueda Tradition Securities Ltd, Tokyo		100,0%	30,3%	JPY	3 273 000	IG
Nouvelle Zélande	Tradition Kiwi Brokers Limited, Wellington		100,0%	50,5%	NZD	2 676	IG
Philippines	Tradition Financial Services Philippines Inc., Makati		100,0%	50,6%	PHP	515 000	IG
Singapour	Tradition Singapore (Pte) Ltd, Singapour		100,0%	50,6%	SGD	300	IG
	Starfish Pte Ltd, Singapour	•	100,0%	50,6%	#N/A	n/s	IG
	TFS Currencies Pte Ltd, Singapour		100,0%	50,6%	USD	700	IG
	Tradition Asia Pacific (Pte) Ltd, Singapour 1)		100,0%	50,6%	SGD	n/s	IG
Thaïlande	Tradition Brokers (Thailand) Ltd, Bangkok		100,0%	35,9%	THB	12 000	IG
	Tradition Fixed Income Co Ltd, Bangkok		100,0%	35,9%	THB	1 000	IG
	Tradition Siam (Brokers) Ltd, Bangkok		100,0%	35,9%	THB	5 000	IG

Société holding

(1) Société de services

IG : intégration globale

MEE : mise en équivalence

• Entrées

33. Effectifs

Effectifs	2023	2022
France	282	292
Etranger	2 186	2 218
TOTAL	2 468	2 510

34. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires versés par le Groupe VIEL & Cie à ses commissaires aux comptes au titre des exercices 2023 et 2022 sont les suivants :

Montants en milliers d'euros (HT) (€ HT)	KPMG		Fidorg Audit		Autres		TOTAL	
	2023	2022	2023	2022	2023	2022	2023	2022
Audit								
☐ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2 169	1 953	195	188	1 459	1 388	3 823	3 529
○ Emetteur	54	52	25	24	0	0	79	76
○ Filiales intégrées globalement	2 115	1 901	170	164	1 459	1 388	3 744	3 453
☐ Autres services	37	1	6	3	-	-	43	4
○ Emetteur	10	1	4	1	-	-	14	2
○ Filiales intégrées globalement	27	-	2	2	-	-	29	2
Sous-total	2 206	1 954	201	191	1 459	1 388	3 866	3 533
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
☐ Juridique, fiscal, social	16	0	0	0	0	0	16	0
☐ Autres	0	0	0	0	0	10	0	10
Sous-total	16	0	0	0	0	10	16	10
TOTAL	2 222	1 954	201	191	1 459	1 398	3 882	3 543

35. Variation du périmètre de consolidation

Les modifications suivantes du périmètre de consolidation ont été effectuées durant la période parmi plusieurs autres changements non significatifs.

Starfuels

Le 25 janvier 2023, le Groupe a porté sa participation à 100% dans les filiales opérationnelles de Starfuels SA, une coentreprise dans laquelle le Groupe détenait auparavant une participation de 40% intégrée selon la méthode de la mise en équivalence. Cette acquisition permettra au Groupe de développer son activité sur le secteur de l'énergie et de mettre en place des synergies au niveau des processus opérationnels. La juste valeur des titres de participations précédemment détenus a été estimée à environ € 6 600 000 tandis que la juste valeur de la contrepartie transférée en espèces s'est élevée à € 4 328 000. Cette transaction a entraîné la constatation d'un goodwill de € 7 315 000 (cf. note 8).

Tradition-ICAP

L'activité sur les options de change est réalisée principalement depuis Londres, New York et Singapour au travers de plusieurs sociétés regroupées sous « Tradition-ICAP ». Le Groupe détient un intérêt de 27,5 % dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York par le biais de sociétés holding dans lesquelles le Groupe détient 55% du capital-actions mais exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel avec le partenaire.

Début 2023, un certain nombre de changements structurels et de gouvernance ont été effectués dans les sociétés opérationnelles de Londres et New York, notamment au niveau de la composition et de la nomination des membres du Conseil d'administration. Ces changements ont entraîné une modification de la méthode de consolidation de ces sociétés dans les sociétés holdings contrôlées conjointement par le Groupe avec un impact sur les participations dans les coentreprises ainsi que sur les intérêts non-contrôlants de € 4 740 000 (cf. notes 9 et 17 respectivement).